

**Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication
École des sciences politiques et sociales (PSAD)**

Les impacts sociaux des inondations de juillet 2021 dans la Vallée de la Vesdre

Autrice : Rania Rezgui
Promotrice : Emmanuelle Piccoli
Lectrice : Andreia Lemaître
Année académique 2023 - 2024
Master 120 en sciences de la population et du développement

Déclaration de déontologie

« Je déclare sur l'honneur que ce mémoire a été écrit de ma plume, sans avoir sollicité d'aide extérieure illicite, qu'il n'est pas la reprise d'un travail présenté dans une autre institution pour évaluation, et qu'il n'a jamais été publié, en tout ou en partie. Toutes les informations (idées, phrases, graphes, cartes, tableaux, ...) empruntées ou faisant référence à des sources primaires ou secondaires sont référencées adéquatement selon la méthode universitaire en vigueur.

Je déclare avoir pris connaissance et adhérer au Code de déontologie pour les étudiant(e)s en matière d'emprunts, de citations et d'exploitation de sources diverses et savoir que le plagiat constitue une faute grave. »

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Roy' or similar, with a large, sweeping flourish extending to the right.

Remerciements

Je souhaite tout d'abord remercier ma promotrice, la professeure Emmanuelle Piccoli, dont la supervision, l'expertise et le partage d'expérience ont été précieux et m'ont grandement orientée tout au long de la réalisation de ce mémoire.

Je tiens également à exprimer ma profonde gratitude envers tous les informateurs et toutes les informatrices que j'ai rencontré.es, pour le temps qu'ils m'ont accordé, leur intérêt et leur accueil toujours chaleureux. Merci d'avoir accepté de me partager un bout de votre histoire.

Un grand merci à Nicolas pour ses retours constructifs et ses nombreux conseils, qui m'ont permis de progresser et de m'améliorer dès que j'en ressentais le besoin.

Merci infiniment à ma maman pour son aide, ses encouragements constants et son soutien dans mes choix. Merci aussi à mes sœurs de croire en moi, malgré ma désinvolture.

Enfin, merci à Adrien pour son écoute inlassable, sa tolérance, son dévouement et toutes ses autres qualités qui font de lui la personne qui m'a le plus permis d'avancer.

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	1
2. REVUE DE LA LITTERATURE	3
2.1. LES INONDATIONS : PHENOMENE NATUREL DE GRANDE AMPLEUR	3
2.2. LES IMPACTS DES INONDATIONS.....	5
2.2.1. <i>Les impacts matériels.....</i>	6
2.2.2. <i>Les impacts sur les activités.....</i>	6
2.2.3. <i>Les impacts sur les services.....</i>	8
2.2.4. <i>Les impacts sur les réseaux.....</i>	9
2.2.5. <i>Les impacts environnementaux.....</i>	9
2.2.6. <i>Les impacts territoriaux.....</i>	11
2.2.7. <i>Les impacts sociaux.....</i>	13
2.3. PERTINENCE DES IMPACTS SOCIAUX.....	18
3. LA VALLEE DE LA VESDRE : UN CONTEXTE PERTINENT	20
3.1. LES CHIFFRES CLES DES INONDATIONS DE JUILLET 2021.....	20
3.2. LE SCHEMA STRATEGIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA VESDRE.....	24
3.3. PERTINENCE DU TERRAIN.....	26
3.4. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	27
4. METHODOLOGIE	30
4.1. DESCRIPTION DE LA POPULATION.....	30
4.2. DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON	31
4.2.1. <i>Constitution de l'échantillon</i>	31
4.2.2. <i>Description de l'échantillon effectif.....</i>	32
4.3. METHODE D'INVESTIGATION PRINCIPALE : L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF	36
4.3.1. <i>La grille d'entretien.....</i>	36
4.4. TRAITEMENT ET ANALYSE DE L'INFORMATION	38
5. RESULTATS ET ANALYSE	40
5.1. LES IMPACTS PHYSIOLOGIQUES ET PSYCHOLOGIQUES.....	40
5.1.1. <i>Bilan sur le plan physiologique</i>	40
5.1.2. <i>Les dégâts physiologiques directs.....</i>	41
5.1.3. <i>Les dégâts physiologiques indirects</i>	41
5.1.4. <i>Les syndromes post-traumatiques.....</i>	42
5.1.5. <i>Le déni comme outil de protection.....</i>	43
5.1.6. <i>La désorientation.....</i>	44
5.1.7. <i>De la charge de travail à la charge mentale</i>	44
5.1.8. <i>Les troubles dépressifs.....</i>	45
5.1.9. <i>Colère, sentiment d'abandon et injustice</i>	47
5.1.10. <i>La rupture avec l'environnement.....</i>	48
5.1.11. <i>Les aides psychologiques.....</i>	49
5.1.12. <i>Les changements et évolution de perceptions.....</i>	51
5.1.13. <i>Un phénomène gravé dans les esprits.....</i>	55
5.2. LES IMPACTS SUR LA CONDITION SOCIO-ECONOMIQUE DES MENAGES	59
5.2.1. <i>Les sinistré.es resté.es sur place.....</i>	59
5.2.2. <i>Les sinistré.es relocalisé.es.....</i>	63
5.2.3. <i>Emploi et revenus.....</i>	68
5.2.4. <i>Assurances et aides financières</i>	70
5.2.5. <i>Conditions de vie et consommation des ménages.....</i>	73
5.2.6. <i>La vulnérabilité sociale</i>	76
5.3. L'EMERGENCE DE CONFLITS ET LES IMPACTS POLITIQUES	79
5.3.1. <i>La gestion des inondations par les autorités</i>	79
5.3.2. <i>Les plans de réaménagement du territoire</i>	80
5.3.3. <i>La gestion des barrages.....</i>	83
5.3.4. <i>Les conflits avec les autres acteurs.....</i>	86
5.3.5. <i>Les relations entre citoyen.nes.....</i>	87

6.	DISCUSSION	90
7.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	93
8.	BIBLIOGRAPHIE	96
9.	ANNEXES	101

1. Introduction

Ce mémoire s'articule autour de la question sociale des inondations, un phénomène climatique qui affecte de plus en plus de territoires et de vies humaines sur terre. Puisque les prévisions indiquent que l'intensité et la fréquence de ces événements ne feront qu'augmenter au fil des années, cette étude vise à mettre en lumière les perturbations profondes causées à long terme par les inondations sur les dynamiques sociales, économiques, politiques et environnementales des régions touchées. Ainsi, les impacts multidimensionnels et interconnectés que les inondations engendrent sur les sociétés humaines sont abordés dans ce mémoire et une analyse plus spécifique sur les impacts sociaux est réalisée.

Plus précisément, ce mémoire s'intéresse au cas des inondations de juillet 2021 dans la Vallée de la Vesdre. Ce terrain a été choisi pour sa pertinence et sa temporalité, dans le but d'analyser en détail les impacts sociaux subis par les victimes de ces inondations. En se basant sur une approche socio-anthropologique, ce mémoire étudie également la manière dont ces événements ont affecté les conditions de vie des sinistré.es à long terme, en se concentrant sur leurs perceptions et expériences personnelles.

Cette recherche répond à trois objectifs précis. En premier lieu, identifier et décrire les impacts sociaux afin d'examiner comment les inondations ont affecté les aspects physiologiques, psychologiques, socio-économiques et politiques de la vie des sinistré.es. Ensuite, proposer une analyse de l'apparition, du développement et de l'ampleur de ces impacts sociaux afin de comprendre comment les sinistré.es perçoivent et vivent les conséquences des inondations, en mettant l'accent sur leurs témoignages personnels. Enfin, élaborer des pistes de réflexion pour orienter les décisions futures et permettre une meilleure gestion post-crise des inondations à l'avenir.

Pour fournir un contexte adéquat et recueillir les données pertinentes nécessaires à cette recherche, ce mémoire adopte une approche en entonnoir. Les chapitres sont donc organisés de façon à d'abord présenter les informations générales sur les inondations, avant de se diriger progressivement vers des aspects plus spécifiques au cas de la Vallée de la Vesdre.

Ainsi, ce mémoire débute par une revue de la littérature explorant les enjeux et les impacts des inondations en tant que phénomène naturel global. Ce chapitre parcourt les travaux existants sur les impacts des inondations, en se concentrant sur les études traitant des conséquences

sociales et des mécanismes de résilience des communautés. Il fournit un cadre théorique pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans la Vallée de la Vesdre. Par la suite, un second chapitre spécifique à ce terrain sera dressé afin d'offrir une mise en contexte plus précise et approfondie des données existantes.

La méthodologie de cette recherche repose sur une approche qualitative, principalement à travers des entretiens semi-directifs. Ce choix méthodologique permet d'approfondir la compréhension des perceptions et des expériences des individus face aux inondations. Les entretiens ont été conçus pour recueillir des données détaillées sur les impacts psychologiques, socio-économiques et politiques des inondations de 2021, dans le but d'obtenir une synthèse des processus sociaux observés dans le contexte étudié.

Ces données seront présentées dans la section des résultats et de l'analyse, offrant une mise en lumière sur les dynamiques étudiées afin d'approfondir la compréhension des conséquences des inondations. Elles seront ensuite discutées pour mettre en évidence les éléments saillants de cette recherche, ainsi que ses limites et les perspectives émergentes. Ces nouvelles pistes visent à contribuer à la mise en place de stratégies plus efficaces pour la gestion des risques et la résilience des communautés face aux inondations futures.

2. Revue de la littérature

2.1. Les inondations : phénomène naturel de grande ampleur

L'inondation est indéniablement le phénomène naturel causant le plus grand nombre de victimes et de dommages à l'échelle mondiale (Hubert & Ledoux, 1999). Ces dommages sont causés par la submersion ou l'accumulation d'eau dans des zones habituellement non-submergées. « On englobe sous [le] (...) terme [inondation] les crues fluviales, les crues éclairs, les crues en milieu urbain, les inondations pluviales, les débordements d'égouts, les inondations côtières et les crues de rupture de lacs glaciaires » (IPCC, 2014). En 2021, plus de 4000 décès parmi les 10 492 causés par des catastrophes naturelles dans le monde sont attribuables à ces différents types d'inondations (Statista, 2024). Depuis 2011, les chiffres révèlent également que les inondations sont responsables de plus d'un tiers des décès liés aux catastrophes naturelles dans le monde (Swiss Re Group, 2024). En parallèle de cela, le coût des pertes engendrées par les inondations en 2022 s'élevait à 88 milliards de dollars à travers le monde, un chiffre en constante augmentation au fil des années (Swiss Re Group, 2024). De plus, les coûts financiers indirects de ces inondations ne sont souvent pas considérés dans les calculs d'estimation des coûts globaux (De Meersman, 2022).

D'après le GIEC, le risque d'inondation est le résultat de l'interaction entre l'aléa, – représentant la probabilité d'occurrence d'une inondation sur une période donnée et dans une zone spécifique – l'exposition, ainsi que la vulnérabilité face à un événement extrême (IPCC, 2014). Selon une étude menée par la Banque Mondiale, c'est près de 29% de la population mondiale, soit 2,2 milliards d'individus qui sont exposés au risque d'inondation, tandis que 19% sont directement exposés aux inondations. Cela représente un risque important en termes de vies humaines, d'autant plus que la situation tend à s'aggraver à travers le temps (Rentschler & Salhab, 2020).

Toutefois, il est assez complexe de prédire la nature des risques d'inondation car ils sont en constante évolution et sont influencés par la météorologie et les trajectoires humaines (De Meersman, 2022 ; Rentschler & Salhab, 2020). Ainsi, l'expansion des zones urbaines et la bétonisation liées à l'industrialisation et à la croissance démographique entraînent une hausse des surfaces imperméables, ce qui réduit les capacités d'absorption des sols. De la même façon, la destruction des surfaces humides et des forêts, qui jouent un rôle crucial dans la régulation du cycle de l'eau, engendre les mêmes conséquences. Ces facteurs sont à l'origine d'une hausse des risques d'inondations qui deviennent encore plus extrêmes (Swiss Re Group, 2024). Pour

remédier à cette situation, des procédures d'adaptation et d'atténuation telles que l'aménagement du territoire, le développement de nouvelles infrastructures et l'élaboration de plans d'urgence sont mises en place localement par les États pour réduire l'exposition des individus aux inondations et à leurs effets négatifs (Moerman, 2022 ; Swiss Re Group, 2024). Cependant, si la production de gaz à effet de serre continue à augmenter en parallèle des températures mondiales, les prédictions affirment avec un degré de confiance élevé que les précipitations et les débits d'eau de surface à l'origine des inondations vont gagner en intensité et en fréquence dans toutes les régions du monde, notamment en Amérique du Nord et en Europe (GIEC, 2021). Cela signifie que, quelles que soient les mesures d'adaptation et d'atténuation prises, elles ne seront pas suffisantes pour permettre à l'ensemble de la population d'être épargnée par les inondations (European Climate and Health Observatory, s.d.).

En Europe, plus précisément, ce sont 172 000 individus qui sont exposés aux inondations fluviales chaque année, contre 100 000 aux inondations côtières. Même si le nombre de décès a eu tendance à diminuer depuis 1870, ce qui laisse présager une amélioration des structures d'alerte et d'urgence, une augmentation constante des zones inondées et des populations affectées est observée. De plus, les récentes inondations qui ont touché l'Europe centrale et occidentale en juillet 2021 ont causé la mort de plus de 200 individus. Il s'agit de l'inondation enregistrée la plus meurtrière d'Europe depuis plus de 50 ans (European Climate and Health Observatory, s.d.), ce qui alarme fortement quant aux prédictions concernant la possibilité d'une récurrence future d'une telle inondation, potentiellement plus extrême (De Meersman, 2022).

Au-delà de l'endommagement physique (humain et matériel) produit par les inondations, les aspects technique, politique et socioéconomique sont à considérer de pair en raison de l'interdépendance de ces secteurs. En effet, les dysfonctionnements d'un secteur ou d'un territoire donné « affectent ainsi par effet domino des territoires beaucoup plus larges que les seules zones inondables » (Fujiki, 2017). Ainsi, la gestion de la crise lors de l'occurrence de l'inondation n'est pas le seul aspect important qu'il faut prendre en compte. L'après-crise – définie comme la période qui suit la gestion de l'urgence et qui s'étend jusqu'à ce que l'activité routinière soit rétablie sur un territoire et une période donnée – est une étape redoutable sur le plan socio-politique. Cette après-crise peut engendrer une déstructuration démographique importante lorsque les phases de restauration et de reconstruction ne sont pas possibles ou trop longues à mettre en œuvre sur le territoire donné. De ce fait, même si l'objectif de l'après-crise

est de rétablir une activité socio-économique routinière, des changements inévitables dans le paysage institutionnel et social sont susceptibles de survenir. L'après-crise, causée par les inondations, induit donc de nombreux impacts multidimensionnels à différentes échelles qui sont interreliés par les interactions qui se forment entre eux (Fujiki, 2017).

C'est en particulier sur ces impacts que se concentrera l'analyse de ce mémoire, en raison de leur expansion provoquée par l'augmentation de la fréquence et de l'intensité du phénomène climatique qu'est l'inondation. Cette démarche vise également à approfondir la compréhension de l'après-crise et de la perception d'un tel événement auprès des populations exposées, afin de mieux répondre aux besoins spécifiques de la gestion post-crise des inondations.

2.2. Les impacts des inondations

Pour mener à bien cette recherche et dresser une revue de la littérature pertinente, il est d'abord nécessaire de se pencher sur les impacts globaux des inondations, afin de comprendre les interdépendances en jeu. Définir la notion d'impact est toutefois préalable.

Paulette (2022) définit l'impact comme les effets d'une action sur un système donné. L'action dans le cas de cette recherche concerne l'inondation, tandis que le système peut concerner à la fois l'individu ou la société, l'environnement ou tous types d'activités et services. L'impact en termes d'inondation peut être à la fois négatif ou positif. Dans le cas d'un impact négatif, le terme dommage, plus large, est également employé. Le dommage correspond à toute sorte de conséquence négative due aux inondations. L'impact peut également être à la source de différences de trajectoire, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation liées à ce dit impact.

Maintenant qu'une définition plus précise a été établie, dresser une liste exhaustive des impacts des inondations apparaît comme une approche délicate puisque chaque impact a tendance à induire des effets bien souvent systémiques. Cette dynamique crée des interrelations entre les différents impacts, les rendant difficiles à démêler et à définir de façon indépendante. Toutefois, pour contextualiser ce travail, sept catégories non exhaustives regroupant les différents types d'impacts qui ont tendance à se produire à la suite d'inondations ont été dressées. Pour cela, l'ouvrage de Hubert & Ledoux sur l'évaluation des impacts socio-économiques (1999) qui examine les effets des inondations « sur les biens mobiliers et immobiliers, sur les personnes,

sur l'économie locale et les activités et sur les infrastructures et réseaux » est mobilisé. Dans cet ouvrage, les impacts environnementaux et territoriaux ne sont toutefois pas développés. Ces catégories d'impacts, qui ont récemment fait l'objet d'études approfondies, ont donc été intégrées.

2.2.1. Les impacts matériels

Cette catégorie d'impacts est très étudiée puisqu'elle concerne le plus souvent les effets instantanés des inondations, englobant des effets négatifs aisément quantifiables en termes de données chiffrées, mais également en termes de monétisation. Les impacts matériels regroupent donc de nombreux éléments tels que les biens mobiliers et immobiliers, mais également les véhicules et les abords immédiats comme par exemple, les jardins, les potagers ou encore les clôtures (Paulette, 2022 ; Hubert & Ledoux, 1999). Ce type d'impact sur l'habitat a toujours un coût financier. En ce qui concerne les dommages directs aux logements, c'est-à-dire les dégâts matériels de l'immobilier et du mobilier, le coût des dommages est généralement calculé sur base du coût de remise en état ou du coût de remplacement du bien. Néanmoins, il existe également des dommages indirects au logement qui, eux, sont souvent omis des calculs d'évaluation des coûts engendrés par les inondations. Ces dommages indirects englobent principalement les frais associés au relogement des personnes sinistrées, aux dépenses liées au nettoyage et à la déshumidification des habitations, ainsi qu'aux coûts des opérations des services de secours. En parallèle à cela, il est important de considérer que ces pertes matérielles, qui peuvent également concerner des objets précieux et de valeur sentimentale, induisent également des effets psychologiques négatifs qui seront détaillés par la suite (cf : 2.2.7.1. Les impacts physiologiques et psychologiques, p14-16).

2.2.2. Les impacts sur les activités

Cette catégorie d'impact est vaste puisqu'elle concerne de nombreux types d'activités. Les activités économiques semblent toutefois être le plus souvent mises en avant puisque les effets des inondations alarment très rapidement dans ce secteur. Néanmoins, la baisse des activités économiques induite par les inondations est toujours à relier à d'autres activités essentielles pour le maintien du bon fonctionnement des populations touchées. Koungbanane et al. (2023) pointent notamment les activités agricoles, ainsi que l'élevage, la pêche et la chasse, des secteurs de l'alimentation qui sont directement touchés par les inondations et qui peuvent donc conduire à des effets négatifs sur l'économie locale d'une région.

C'est en particulier l'agriculture qui est le secteur de l'économie le plus sévèrement frappé par les crues et les inondations car elles noient les champs et récoltes. L'étude de Koungbanane et al. met en avant pour le cas du Togo, de la Côte d'Ivoire et du Bénin, que cette situation peut être critique car elle entraîne une baisse de la production agricole, qui elle-même induit une inflation en ce qui concerne le prix des denrées alimentaires disponibles. En parallèle, le secteur de l'élevage ne parvient pas toujours à compenser la situation puisqu'il est fréquent que de nombreuses bêtes se noient et/ou que leurs aires de pâturage se voient sérieusement réduites. Ces conséquences entraînent un effet boule de neige qui se répercute sur les populations les plus pauvres, causant parfois une insécurité alimentaire, de la malnutrition ou dans les cas extrêmes, des famines. Il s'agit donc là d'un cercle vicieux pour les personnes précaires constamment confrontées à des impasses (Koungbanane et al., 2023). Évidemment, cette conjoncture n'atteint pas de telles proportions dans toutes les parties du monde touchées par des inondations car cela dépend des structures et des fonctionnements propres à chaque population (ex : politiques d'import/export, étendue de la zone sinistrée, etc.), mais il est essentiel de considérer que ce type d'effets en cascades peut conduire à des pertes de vies humaines supplémentaires.

En général et plus particulièrement pour quantifier les dommages directs (matériel agricole, bâtiments, terres, stocks, etc.) et indirects (pertes d'exploitation, nettoyage, etc.) du secteur agricole, une approche spécifique à chaque zone étudiée est souvent nécessaire car l'évaluation des dommages des surfaces agricoles dépend de nombreux facteurs tels que la valeur agronomique des terres, leur variabilité spatiale, les tendances de production locale et les saisons (Hubert & Ledoux, 1999), ce qui, comme expliqué plus tôt, conduit à des conséquences dommageables totalement distinctes en fonction des régions.

De la même manière, le commerce, l'artisanat, l'industrie et le tourisme sont des secteurs d'activité également impactés par les inondations. D'un point de vue économique, les dommages recensés pour évaluer le coût des dégâts dans ces secteurs sont nombreux. Cela touche de façon directe les biens matériels tels que le mobilier et l'immobilier des entreprises, leurs stocks, leurs outils de production et leurs véhicules. Cependant, les dommages indirects, une nouvelle fois plus difficilement quantifiables, entraînent également des pertes économiques considérables en raison des coûts associés à l'interruption temporaire et parfois prolongée des activités économiques (Hubert & Ledoux, 1999). Il est nécessaire d'ajouter à cela la perte de

revenus des entreprises et des employé.es placé.es en chômage technique, la baisse de la clientèle et parfois même l'absentéisme des travailleurs et travailleuses qui peuvent être elleux-mêmes sinistré.es (Koungbanane et al., 2023). Cet endommagement direct et indirect touche à la fois les ménages, les collectivités et les entreprises et provoque un déséquilibre dans les dynamiques de flux constants des économies locales. L'accès à ces flux d'argent et de ressources est donc plus difficile et se traduit par une baisse de l'activité économique. De plus, en ce qui concerne les entreprises, leur fermeture temporaire peut aisément se transformer en fermeture définitive, en raison de leur incapacité à se relever face aux dégâts causés, faute de moyens financiers (Fujiki, 2017).

2.2.3. Les impacts sur les services

Hubert et Ledoux (1999) nous informent que l'impact sur les équipements suit la même logique que l'impact sur les activités en termes d'évaluation des dommages. Par « équipements »¹, ils désignent « l'ensemble des installations fournissant un service à la collectivité » (Hubert & Ledoux, 1999, p78).

Dans ce contexte, ils considèrent comme équipements les services hospitaliers, scolaires, sportifs, culturels et socioculturels, ainsi que les services publics. En plus des dégâts matériels et directs que ceux-ci peuvent subir, il y a tout un aspect de gestion qui est sévèrement impacté, particulièrement en ce qui concerne les services non-marchands généralement difficiles à suspendre sur une trop longue période. En effet, les services non-marchands englobent les installations qui fournissent des services non facturables directement aux citoyen.nes, c'est le cas des établissements scolaires publics, des administrations communales, des bases de loisirs, des églises, etc. Ils sont à différencier des services marchands comme les centres hospitaliers privés (cliniques et maisons de repos) ou le secteur culturel payant tels que les musées et cinémas par exemple (Hubert & Ledoux, 1999).

Cette différence met le point sur la valeur de préjudice associée à la fermeture temporaire de certains services à la suite d'inondations qui, en très peu de temps, peuvent entraîner des difficultés d'accès à de nombreuses infrastructures (ex : soins de santé, écoles, administrations publiques).

¹ Le terme service est utilisé comme synonyme d'équipement et est privilégié pour éviter toute ambiguïté.

2.2.4. Les impacts sur les réseaux

Les services publics qui se rapportent quant à eux à des réseaux tels que celui des transports et des infrastructures routières ou ferrées, ou encore aux réseaux d'assainissement, d'énergie, de télécommunication et de gestion des déchets sont également à prendre en compte en cas d'inondation. En effet, ces secteurs peuvent être sévèrement touchés et entraîner des dommages directs en termes d'accès à l'eau, de ressources énergétiques et d'évacuation des déchets, mais également en ce qui concerne les déplacements des individus situés dans des zones sinistrées et leur connexion avec le monde extérieur (Hubert & Ledoux, 1999 ; Teller, 2021). Ces types de dommages mettent en lumière l'interdépendance de ces réseaux sur le plan technique, socio-économique et politique, puisque des prises de décisions restrictives des libertés peuvent être mises en œuvre pour faire face aux dérégulations des réseaux urbains et techniques (Fujiki, 2017).

2.2.5. Les impacts environnementaux

Les impacts environnementaux liés aux inondations évoluent dans le temps et en fonction de la fréquence et de l'intensité de ces phénomènes météorologiques. À court terme, l'un des impacts environnemental direct est la production importante de déchets entraînés par l'eau des crues qui dégradent tout sur leur passage. Bonnemains (2009, p60) définit ce type de déchets post-inondation par « tous les matériaux, matières, objets et dépôts qui à la suite d'une [inondation] (...) sont impropres à la consommation, inutilisables en l'état, susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement, la santé humaine, la salubrité publique ou de porter atteinte à la biodiversité ». Leur quantité est donc bien souvent considérable et est produite sur un laps de temps très court. À noter que plus la durée ou l'intensité des inondations est importante, plus la quantité de déchets produite est élevée. D'autant plus que durant l'après-crise, leur quantité augmente généralement de nouveau car les personnes sinistrées, une fois de retour dans leur logement, doivent se débarrasser de tous leurs biens qui n'ont pas été emportés, mais qui sont tout de même endommagés par les eaux.

Au-delà de l'aspect laborieux pour les services de gestion des déchets qui doivent procéder à leur ramassage et à leur recyclage – ce qui demande des infrastructures opérationnelles difficiles à mettre en place rapidement à la suite de tels événements –, les déchets post-inondations peuvent s'avérer dangereux. En effet, en plus d'être parfois imposants, ils peuvent aussi être pollués par des substances toxiques, des pesticides ou des hydrocarbures. Par incidence, cela

entraîne d'un côté la pollution des eaux que l'on peut mettre en parallèle avec les problèmes liés à l'endommagement des infrastructures de traitement des eaux usées, et d'un autre côté, la pollution des sols et leur appauvrissement (Beraud, 2013).

Pour ce qui concerne la pollution des eaux et les problèmes d'assainissement, s'ils ne sont pas rapidement traités, ils peuvent engendrer des conséquences sanitaires néfastes avec le développement de maladies diarrhéiques et de paludisme, ce qui peut être accentué lors des périodes les plus humides de l'année (Koungbanane et al., 2023). De plus, la pollution des eaux, mais également le reste des déchets post-inondation qui ne sont pas traités assez rapidement, entraînent la pollution des sols. Cette situation contribue à l'érosion des sols et à leur appauvrissement, ce qui est amplifié par l'intensité des pluies. Des sols initialement imperméables en raison d'une mauvaise composition du sol ou à cause d'un haut taux d'urbanisation intensifient également les crues et la production de déchets (De Meersman, 2022 ; Zahran et al., 2008). Au-delà de la pollution de l'environnement, des pertes de biodiversités végétale et animale sont également observables à plus long terme (Koungbanane et al., 2023).

Ces impacts environnementaux ne sont pas à prendre à la légère car ils s'ajoutent aux conséquences climatiques anthropiques qui se développent depuis l'ère industrielle, et cela pose de réels problèmes en termes de réchauffement climatique.

Plus concrètement, les inondations et les changements climatiques sont des phénomènes qui font partie d'une boucle de rétroaction car l'évolution des précipitations dépend des changements climatiques et de la hausse des températures qui sont des facteurs aggravants (Cour des Comptes Européenne, 2018). Le troisième rapport du GIEC démontre d'ailleurs déjà bien que le cycle hydrologique se verrait affecté par les changements climatiques. Les prédictions affirment en effet que les précipitations vont augmenter en fréquence et en intensité à cause du réchauffement climatique, entraînant par la même occasion une hausse des inondations (IPCC, 2001). Cela signifie donc d'une certaine manière que la pollution induite par les inondations aggrave les risques d'inondations futures car elle contribue dans une moindre mesure aux changements climatiques.

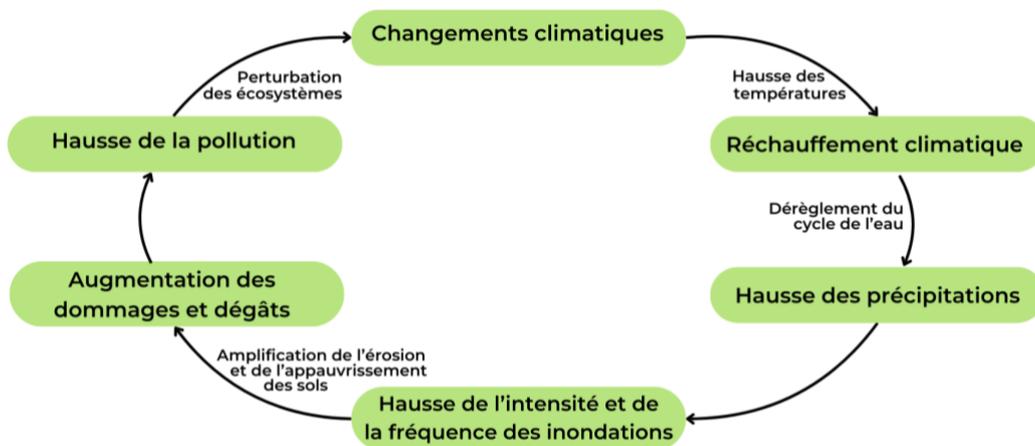


Figure 1: Schéma simplifié de la boucle de rétroaction des inondations

Il s'agit donc là d'un cercle vicieux lié au fait que les changements climatiques conduisent à l'accélération du cycle de l'eau et perturbent ainsi les écosystèmes. Cependant, ces perturbations en termes de cycles hydrométéorologiques sont inégalement réparties sur le globe, ce qui explique pourquoi certaines régions sont davantage touchées, mais également pourquoi certaines zones d'un même territoire ne subissent pas les mêmes conséquences (Hamelin, 2021).

2.2.6. Les impacts territoriaux

Plusieurs définitions de la notion de territoire se chevauchent. D'après Le Berre (1992, cité par Moine, 2006, p117), le territoire est perçu comme « la portion de surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa production et la satisfaction de ses besoins vitaux ». Cependant, aujourd'hui, le concept de territoire apparaît comme beaucoup plus imbriqué, marqué par de multiples interdépendances. Une autre définition, plus actualisée, pourrait être celle de Moine (2006, p126) : « Le territoire est un système complexe évolutif qui associe un ensemble d'acteurs d'une part, l'espace géographique que ces acteurs utilisent, aménagent et gèrent d'autre part ». Ainsi, il est plus aisé de comprendre que chaque territoire est spécifique, ce qui signifie que tout impact engendré sur un territoire donné entraînera des effets strictement différents.

Pour cette raison, le degré d'impact des inondations est étroitement lié au contexte territorial dans lequel elles surviennent, notamment en ce qui concerne les tendances d'urbanisation (Dos Santos & Tavares, 2015). La considération des disparités territoriales est donc très importante

dans l'analyse des impacts car un territoire donné ne sera pas affecté de la même manière qu'un autre en raison de divergences en termes de profil démographique des populations exposées (ex : âge, statut socioéconomique, concentration urbaine, etc.) (Dos Santos & Tavares, 2015 ; Fujiki, 2017).

Par conséquent, les inondations, lorsqu'elles détruisent une partie ou l'ensemble d'un territoire, peuvent conduire à des politiques de restauration et/ou de reconstruction. Pour ce faire, les questions de gestion et d'aménagement du territoire se placent au cœur des discussions. Pour certains territoires, les inondations peuvent alors avoir des effets positifs sur le long terme grâce à la mise en place rapide de politiques de réaménagement du territoire, accompagnées de plans d'adaptation et de résilience pour limiter les effets de potentielles futures inondations (Viganò et al., 2023 ; Fujiki, 2017). De plus, il arrive que certains territoires voient leur situation économique s'améliorer à la suite d'inondations, en raison de la mobilisation (inter)nationale et des flux de ressources et de capitaux vers le territoire sinistré, qui compensent largement les pertes initiales induites par l'inondation (Fujiki, 2017). En parallèle de cela, une bonne solidarité territoriale, qu'elle soit spontanée ou mise en place par les autorités ou des associations, peut être à l'origine du déploiement important de renforts rapides grâce à la mobilisation de réseaux plus larges. Hamelin (2021), dans son étude sur le travail social à l'ère des changements climatiques, démontre également un niveau d'entraide divergeant quant à la localisation des territoires. En effet, les territoires avec peu de concentration humaine, notamment en zones rurales, montrent une tendance à se soucier davantage de l'autre, ce qui crée des niveaux d'entraide communautaires plus importants, malgré l'intervention des services publics vers lesquels ces communautés se tournent peu.

À l'inverse, d'autres territoires ne sont quant à eux pas reconstruits et subissent une destruction des bâtiments endommagés. Ce choix de non-reconstruction est souvent inégal car il dépend généralement des structures démographique, socioéconomique ou raciale des territoires (Fujiki, 2017).

La reconstruction ou non d'un territoire engendre dans tous les cas une transformation du profil social et démographique des régions concernées, ainsi qu'une modification de leur organisation territoriale et de l'utilisation des sols (Fujiki, 2017 ; Dos Santos & Tavares, 2015). Les zones qui ne sont pas reconstruites perdent leurs habitant.es, tandis que celles qui le sont incitent de nouvelles.aux habitant.es à venir s'installer (Fujiki, 2017).

Ainsi, le concept de vulnérabilité territoriale peut être abordé. Il est la combinaison de la vulnérabilité sociale (cf : 2.2.7.2. Les impacts sur la condition socioéconomique des ménages, p16-17) et de la vulnérabilité biophysique². « L'ensemble donne le potentiel aléa (hazard potential), qui conditionne à la fois l'exposition des enjeux vis-à-vis de l'aléa (geographic context) et le substrat social (social fabric), qui comprend l'expérience de la société locale en matière de risque, sa capacité à répondre à l'occurrence de ce dernier, à se reconstruire, selon des variables économiques, démographiques, physiques. » (Fujiki, 2017, p38).

2.2.7. Les impacts sociaux

Enfin, il est primordial de se pencher sur les impacts sociaux qui touchent tous les individus concernés et exposés par les inondations, mais qui touchent également, de manière plus étendue, la société en général (Hubert & Ledoux, 1999). En effet, les impacts sociaux engendrés par les inondations englobent une multitude d'effets dans les secteurs économiques, politiques et culturels. A l'échelle des ménages, ces aspects socio-économiques restent inhérents, mais il faut également considérer les dimensions psychologique et démographique qui sont des domaines indéniablement concernés par les effets des inondations (Fujiki, 2017).

Plus concrètement, les impacts sociaux sont compris ici comme les effets de l'inondation sur les populations touchées, sur leurs conditions et sur leurs moyens d'existence. Cela implique une nouvelle fois une série d'interrelations et de connexions entre les différents systèmes et réseaux d'activités des populations concernées par les inondations. De plus, ils sont à identifier en parallèle de leur temporalité car ils tendent à évoluer différemment sur le court et le long terme (Fujiki, 2017).

Dans son étude prospective des impacts d'une inondation en Ile-de-France, Fujiki (2017) définit la temporalité des impacts sociaux à la suite d'une inondation comme suit. Le court terme se distingue du moyen terme car il s'évalue en jours, voire en semaines, écoulés avant et pendant l'occurrence de l'inondation. Le moyen terme se déploie quant à lui après plusieurs semaines et mois passés immédiatement après l'évacuation de l'eau. Enfin, le long terme peut se compter à partir de plusieurs mois ou plusieurs années après l'inondation.

² L'exposition induite par la localisation spatiale (Fujiki, 2017).

À court terme, les individus touchés par l'inondation font face à des impacts sociaux qui perturbent la vie quotidienne. Les effets comme la fermeture des services et l'interruption des réseaux sont immédiats. Dépendamment de l'intensité des inondations, une évacuation est parfois de mise, ce qui entraîne une rupture totale avec la vie quotidienne. En d'autres termes, les impacts sociaux des populations à court terme correspondent à toutes les perturbations qui ont trait aux réseaux, aux services publics et à leur logement. Quelques mois plus tard, à moyen terme, c'est le retour ou non au quotidien qui devient la problématique majeure grâce au redémarrage des réseaux et des services, ainsi qu'à la reconstruction progressive. À plus long terme, les impacts sociaux peuvent être mis en relation avec l'aspect territorial post-crise. Il est ainsi possible de mieux comprendre comment le profil démographique et social s'est transformé, ainsi que de mettre en avant les changements qui ont été induits par les perturbations relatives au fonctionnement territorial initial (Fujiki, 2017).

2.2.7.1. Les impacts physiologiques et psychologiques

Fujiki (2017) catégorise les impacts sociaux de trois manières. Dans un premier temps, on retrouve *les impacts physiologiques et psychologiques* relatifs à l'état de santé des individus. D'un point de vue physiologique, ce sont les décès et les blessures provoquées directement ou indirectement par les inondations qui sont à considérer. L'aspect indirect, contrairement aux noyades et accidents immédiats des inondations, concerne plutôt la dégradation de l'état de santé en raison de la pollution induite ou les accidents domestiques lors du retour dans un logement parfois vétuste par exemple. Néanmoins, au-delà de l'aspect direct ou indirect des conséquences physiologiques, les études empiriques ont déterminé que la catégorie de population la plus touchée par ces effets correspondait à celle des personnes âgées. Un statut socio-économique faible et l'appartenance à une minorité raciale semblent aussi souvent être corrélés à de plus hauts taux de décès et accidents (Zahran et al., 2008), une observation qui peut être mise en parallèle avec le concept de vulnérabilité sociale.

En ce qui concerne l'aspect psychologique, il concerne dans un premier temps les maladies et troubles développés à la suite de l'inondation. On retrouve les syndromes post-traumatiques et les symptômes liés à la dépression ou à la somatisation qui sont à l'origine d'une perte importante de ressources ou de proches, à l'isolement social et familial, ou encore au déracinement, souvent liés à une évacuation et à un relogement qui perdure. Ce type de conséquences psychologiques est souvent remédiable mais peut perdurer sur le long terme, notamment en ce qui concerne les personnes défavorisées qui ont moins accès aux services psycho-médicaux et qui sont davantage exposées aux risques de ces troubles à cause de leur

précarité, amplifiée par les inondations (ex : perte d'emploi, endettement, absence d'assurance ou assurance peu efficace) (Fujiki, 2017).

Qui plus est, la perte totale d'une habitation est parfois difficile à surmonter car l'habitat possède une fonction de socialisation pour les individus et leur permet de forger leur identité. La relocalisation des personnes sinistrées peut donc être perçue comme une crise majeure, impliquant un sentiment d'impuissance et de colère et/ou de longue nostalgie et de détresse, des ressentis qui ne sont pas toujours diagnostiqués chez les individus concernés, mais qui peuvent être dangereux pour leur santé physique et mentale (Maltais et al., 2000).

Face à cela, des cellules médico-psychologiques sont souvent mises en place par les gouvernements pour aider les individus en détresse à la suite d'une catastrophe naturelle. Néanmoins, les personnes sinistrées qui ont pu faire appel à cette assistance déplorent souvent l'aspect limité des interventions psychologiques car elles sont rarement proposées sur le long terme, ce qui ne répond alors que partiellement aux attentes des sinistrés (Teller, 2021). De ce fait, certains soignant.es mentionnent aussi le caractère socio-politique de leur service. « [Iels] évoquent souvent leurs incertitudes sur le caractère médical de leur intervention et critiquent parfois l'utilisation de leur présence pour diffuser, à travers les médias, un message politique qui affirme la prise en charge de la souffrance des victimes par la puissance publique, et qui relègue au second plan les causes de la catastrophe, susceptibles de cristalliser des contestations et des revendications » (Langumier & Revet, 2011, p83). Enfin, la "postvention", fréquemment accompagnée des aides psycho-médicales, suscite parfois des critiques en raison de son caractère tardif, car la prévention n'a jamais ou pas été suffisamment prise en compte avant l'occurrence de la catastrophe, ce qui crée des frustrations car son déploiement aurait pu mieux atténuer les conséquences de telles inondations (Hamelin, 2022).

Dans un second temps, Fujiki (2017) mentionne également les changements et évolutions des modes de représentation des individus induits par la catastrophe naturelle. En effet, la perception des individus, particulièrement en ce qui concerne la notion du risque, peut évoluer positivement ou négativement en fonction de l'information qui les entoure. D'un côté, les médias sont capables de propager un climat de peur au sein de la population qui ne voudrait pas (re)vivre un tel évènement, mais ils peuvent également engendrer la mobilisation des personnes qui ne sont pas concernées par ces inondations. Enfin, ils sont un moyen efficace pour permettre

aux sinistré.es de la catastrophe d'être tenu.es au courant sur l'avancée des interventions, et ainsi réduire leur anxiété (Fujiki, 2017).

2.2.7.2. Les impacts sur la condition socioéconomique des ménages

Ensuite, les *impacts sur la condition socioéconomique des ménages* se situent au cœur des impacts sociaux causés par les inondations. En effet, les inondations provoquent des dommages ravageurs sur les conditions de vie et sur les logements. Certains sont détruits et leur potentielle reconstruction peut prendre des années. Au-delà de l'aspect psychologique des individus, l'évacuation des ménages de ces zones sinistrées peut engendrer des modes de vie difficiles dus à l'éloignement. Les personnes initialement actives, qui ont perdu leur emploi à cause des inondations, peinent parfois à en retrouver un nouveau et la qualité et la stabilité du nouveau logement est souvent inférieure à leur ancien. Cette situation précaire s'accroît d'autant plus si la durée dans le logement de substitution est prolongée. Pour les ménages qui ont continué à vivre dans leur logement endommagé, ils font face à un environnement post-catastrophe délabré et à l'interruption des réseaux et des services. L'accès à l'emploi, aux écoles, aux infrastructures routières mais également à l'eau et à l'électricité sont stoppés, ce qui rend difficile la possibilité de vivre une vie décente durant une période qui peut être très variable. Comme dit plus tôt, l'emploi est en parallèle de cela fortement touché. Les personnes sinistrées qui n'ont pas dû être licenciées sont parfois soumises à des diminutions de salaires à cause de la baisse d'activité des entreprises. La consommation des ménages diminue donc souvent à cause de la baisse de revenus, ainsi que pour pallier les coûts et dépenses importantes liés à la réparation des dommages causés (Fujiki, 2017).

Face à ce contexte, la notion de vulnérabilité sociale peut être introduite pour mettre en avant les inégalités auxquelles les individus font face en cas d'inondations. Elle est définie comme « 'the characteristics of a person or group in terms of their capacity to anticipate, cope with, resist and recover from the impacts of a natural hazard. [Social vulnerability] involves a combination of factors that determine the degree to which someone's life and livelihood are put at risk'. In other words, SV [social vulnerability] is defined by the possession of social attributes that increase susceptibility to disasters » (Zahran et al, 2008, p539).

La vulnérabilité sociale est à mettre en parallèle avec le concept de capital humain car un capital humain faible induit par le manque d'éducation et de revenus engendre un risque d'exposition plus élevé aux inondations. Cette situation découle d'un faible accès aux ressources politiques

et sociales pour certaines catégories de population, ainsi que de leurs décisions résidentielles en termes d'emplacement territorial (Zahran et al., 2008). En effet, les populations les plus précarisées ont tendance à se rassembler dans des zones fragilisées ou fortement exposées aux aléas des catastrophes naturelles (Viganò et al., 2023) en raison d'une forte densité de population, de ségrégation ou de l'ancienneté du territoire (Zahran et al., 2008). Par incidence, ce sont les individus les plus pauvres qui sont souvent le plus sévèrement touchés par les inondations, ce qui accentue les inégalités car ces personnes déjà fragilisées doivent faire face à des coûts de réparation plus importants, contrairement aux populations aisées qui ont les moyens financiers de protéger leur habitation ou de se reloger plus facilement. De plus, les personnes dont le capital humain est faible n'ont généralement pas ou peu de réseau social pour les aider à se remettre d'une telle catastrophe en comparaison aux individus nantis, ce qui explique un temps de rétablissement plus long pour celles-ci (Hamelin, 2022).

2.2.7.3. L'émergence des conflits et les impacts politiques

Enfin, *l'émergence des conflits et les impacts politiques* sont aussi des conséquences indéniables des impacts sociaux. En effet, en raison du temps de reconstruction et de restauration des zones inondées qui peut s'avérer très lent, des conflits sociaux et politiques peuvent naître. Fujiki (2017) met en avant les différends entre voisinage qui émergent entre les anciens résidents et les nouvelles arrivantes qui s'installent à titre définitif ou non. Les différences en ce qui concerne l'aspect socio-économique et racial des nouvelles arrivantes ont tendance à accentuer les conflits, ce qui creuse les stigmates et les inégalités. Les désaccords entre les résidents et les autorités locales peuvent également surgir en raison de divergences d'opinion sur l'aménagement du territoire, qui est souvent axé sur la construction de nouvelles zones d'urbanisme au détriment de la reconstruction des anciens logements.

Ces trois sous-catégories d'impacts sociaux impliquent la dégradation de la qualité de vie des ménages et la détérioration des rapports sociaux. Elles sont cependant à mettre en relation avec les nombreux autres impacts mentionnés plus tôt et à considérer au travers du ressenti des personnes sinistrées après les inondations. C'est en effet en connectant les différents impacts qu'il est possible de mieux comprendre les perceptions des individus et des ménages en ce qui concerne leur condition après-crise.

2.3. Pertinence des impacts sociaux

Même si chaque impact des inondations revêt une pertinence propre et mérite une étude approfondie singulière, ce mémoire se focalise plus précisément sur la condition sociale des personnes sinistrées par les inondations et sur les impacts sociaux de ces événements. En effet, les multiples interdépendances engendrées par les impacts sociaux nécessitent une considération spécifique de l'aspect humain dans le contexte de ce phénomène climatique, une perspective qui s'inscrit inévitablement dans le cadre de mon domaine d'étude en population et développement.

De plus, se pencher sur les impacts sociaux semble inévitable pour mieux appréhender les inondations futures. En les déterminant ainsi qu'en identifiant les catégories de population les plus vulnérables, il est possible de mieux adapter l'intervention sociale des autorités en cas de nouvelle catastrophe naturelle. Cela permettrait surtout de mettre en lumière les disparités sociales et les potentielles inégalités subies pour être capable d'y faire face à l'avenir. Par conséquent, une étude sur l'analyse des impacts sociaux des inondations permettrait de concevoir des stratégies sur mesure dans le but d'atténuer à plus long terme ces inégalités et ce, dans le cadre d'une transition vers une justice climatique et sociale (Hamelin, 2021).

Même si beaucoup d'études analysent les risques d'inondations de façon prospective, plusieurs recherches se concentrent aujourd'hui sur les aspects sociaux consécutifs des catastrophes naturelles, dans le but de mettre en évidence les défis auxquels sont confrontées les populations et les autorités touchées. Néanmoins, les études comparatives révèlent que les résultats en termes d'évaluation des impacts et de réponse étatique varient considérablement selon les contextes historiques, politiques et socio-économiques spécifiques à chaque zone étudiée (Hubert & Ledoux, 1999). En effet, les inondations causent des dommages considérablement différents en fonction des régions, mais également en fonction des échelles, des indices et des méthodologies mobilisées pour leur analyse (Fujiki, 2017).

Les similitudes en termes d'analyse des inondations, quant à elles, semblent concerner davantage les populations dites vulnérables. Comme introduit plus tôt, les études antérieures démontrent en effet que les individus les plus défavorisés ou issus de minorités sont susceptibles d'être impactés de façon inégale par les catastrophes naturelles, du fait de leur propension à résider dans des zones à risques (Zahran et al, 2008). Toutefois, il est également important de

mettre en évidence que la notion de vulnérabilité n'est pas un ensemble homogène, c'est la raison pour laquelle elle diffère en fonction du statut démographique, socio-économique, culturel de chaque individu, mais également en fonction de la temporalité des événements. La vulnérabilité est donc une notion multidimensionnelle très difficile à conceptualiser (Fujiki, 2017). C'est pour cette raison que chaque analyse des impacts sociaux est intrinsèquement différente. Néanmoins, l'exploration d'une étude de cas qualitative supplémentaire sur les impacts sociaux des inondations comme celle-ci, au-delà de la documentation existante dans la littérature scientifique, s'avère pertinente pour enrichir les bases de données actuelles.

Bien que chaque étude de cas soit unique, la possibilité de transférer les données qualitatives recueillies dans le cadre de ce mémoire à d'autres situations similaires, en termes de statut des populations affectées et de leur niveau de vulnérabilité, pourrait permettre une généralisation de certains résultats.

Pour ces raisons, ce mémoire porte sur les impacts sociaux engendrés par les inondations et est examiné à travers le cadre proposé par Fujiki (2017) dans sa thèse. Ainsi, c'est particulièrement sur les impacts physiologiques et psychologiques des individus, sur les impacts sur la condition socioéconomique des ménages et la vulnérabilité qui s'y rattache, ainsi que sur l'émergence de conflits et les impacts politiques que ce mémoire se focalise. Afin de collecter des données exhaustives et pertinentes, le choix d'un terrain qui s'inscrit dans le long terme par rapport à l'occurrence d'une inondation est préférable pour une meilleure mise en évidence des impacts sociaux qui en résultent.

3. La vallée de la Vesdre : un contexte pertinent

3.1. Les chiffres clés des inondations de juillet 2021

Durant l'été 2021, d'intenses précipitations ont eu lieu en Europe occidentale et notamment en Belgique, touchant 209 des 262 communes wallonnes du pays. Ces fortes pluies qui se sont abattues du 14 au 16 juillet 2021 ont causé de grands dommages sur l'ensemble du territoire wallon. Parmi les provinces les plus touchées, on compte Namur, Liège et le Luxembourg dont aucune des communes n'a été épargnée. C'est néanmoins Liège, avec ses 84 communes, qui a le plus subi cet évènement climatique (Wallonie, 2021). 39 morts ont été décomptés en Belgique, particulièrement dans la vallée de la Vesdre et de l'Ourthe, désignant cette catastrophe naturelle comme la plus meurtrière du pays (Heureux & Poncelet, 2023).

Face à l'ampleur des dégâts, le Gouvernement wallon a publié un arrêté début août 2021 pour reconnaître comme calamité naturelle publique ces évènements climatiques, et ce pour 202 de ses communes. Une extension de cette reconnaissance à 7 nouvelles communes a été annoncée le mois suivant (Wallonie, 2021). Cela signifie donc que les personnes sinistrées par ces évènements pouvaient bénéficier d'une aide à la réparation du Gouvernement grâce au Fonds wallon des calamités naturelles, sous réserve de respecter les conditions du décret du 26 mai 2016 (Service public de Wallonie, 2016) et dépendant du montant des aides régionales attribué à chaque commune. Une catégorisation entre 1 et 3 avait donc été mise en place pour déterminer le montant de ces aides pour chaque zone, plaçant les 10 communes les plus touchées en catégorie 1 et 28 autres possédant une zone sinistrée peu étendue ou étendue avec des dégâts importants en catégorie 2 (Wallonie, 2021). Pour ces 38 communes, une enveloppe de 80 millions d'euros avait été débloquée par l'État belge pour prêter directement main-forte aux personnes sinistrées et pour rétablir l'organisation administrative de leurs communes (Di Rupo, 2022).

Plus largement, le Gouvernement Wallon avait aussi annoncé que toute personne assurée au moment des inondations recevrait une indemnisation équivalente à 100 % des dommages reconnus par leur assurance, grâce à leur intervention. Pour ce qui était des personnes non assurées, le Gouvernement interviendrait pour indemniser une partie des dégâts grâce au Fonds des Calamités (Wolwertz, 2021). Ce Fonds a pour objectif de fournir une aide financière aux personnes ayant subi des dégâts matériels, notamment lors de calamités naturelles publiques

telles que les inondations de 2021. Elle vise plus particulièrement les biens qui ne sont pas couverts par un contrat d'assurance (ex : véhicule, abris de jardin, terrasse, etc.), et est accordée sous réserve de certaines conditions. Durant la période des inondations, les demandes d'aide à la réparation ont dû être soumises via un formulaire spécifique (Wallonie, 2021).

Au total, 7858 demandes d'indemnisation ont donc été transmises au Fonds des Calamités par des personnes physiques ou morales dont certains biens n'étaient pas assurés. Les dossiers obtenus ont été catégorisés de cinq façons : les dossiers citoyens, les dossiers professionnels pour dédommager les biens professionnels des indépendant.es et des entreprises, les dossiers agricoles et forestiers, et les dossiers « domaines publics » pour tous les dommages des biens issus du domaine public à toute échelle confondue. Parmi toutes ces demandes, 4778 ont été acceptées, tandis que 2815 ont été refusées à ce jour. Plus précisément, en ce qui concerne les dossiers citoyens, ce sont 4138 des 6607 dossiers qui ont été acceptés. Pour ce qui est des 265 demandes restantes tous dossiers confondus, elles sont encore en cours de traitement en 2024. Cependant, la grande majorité concerne des dossiers professionnels et, dans une moindre mesure, des dossiers « domaines publics », qui par leur complexité, nécessitent des délais plus longs. Seuls 12 dossiers citoyens restent en attente, en raison de soumissions tardives ou incomplètes, de demandes introduites à la suite d'un litige avec la compagnie d'assurance du.de la demandeur.se, ou en raison du décès du.de la demandeur.se (S. Denis, communication personnelle, 27 juin 2024. – cf : Annexes : 9.1. Chiffres des dossiers introduits auprès du Fonds des Calamités, p101).

Pour en revenir aux personnes couvertes par une assurance habitation, Assuralia, l'Union professionnelle des entreprises d'assurances – et représentante de la grande majorité des entreprises d'assurances belges – affirme en 2023 que « 97 % des dossiers de sinistres *assurés* ont été traités dans leur quasi-intégralité au 31 décembre 2022 » et que « presque toutes les victimes de la catastrophe [de juillet 2021] ont été indemnisées » (Van Speybroeck & Wiels, 2023). Parmi ces 97% cependant, seuls 85% des dossiers ont été totalement indemnisés tandis que les dossiers restants n'ont été indemnisés qu'à hauteur de 80%. Au total, près de 2,4 milliards d'euros ont tout de même été déboursés en indemnités par les assurances, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande pour pallier les dégâts causés (Van Speybroeck & Wiels, 2023). Plus précisément, ce sont en très grande partie les assurances qui ont avancé ce montant, qui sera remboursé à un taux zéro au fil du temps par les autorités à la suite des accords convenus (Wolwerts, 2021). Néanmoins, il est primordial de rappeler que

ces chiffres ne concernent que les personnes sinistrées qui détenaient une assurance habitation (de type incendie étendue à d'autres dégâts) lors des événements.

Pour ce qui est des personnes qui n'étaient pas assurées, l'indemnisation a et est toujours beaucoup plus compliquée à mettre en œuvre. Puisque l'assurance habitation ou incendie qui porte sur le contenu des biens immobiliers n'est pas une obligation légale dans la majorité des cas en Belgique³, les chiffres estiment que près de 5 à 10% des ménages sinistrés n'étaient pas assurés lors des faits. Il est néanmoins difficile de déterminer le nombre exact de personnes non assurées ayant subi ces inondations, la question restant taboue puisque l'absence d'assurance habitation est souvent liée à un manque de moyens financiers ou à une certaine négligence. Parmi ces personnes, on compte une large majorité de locataires sans assurance habitation ou avec des assurances très restreintes, qui est encore parfois aujourd'hui démunie face à cette situation (Danjou, 2021). Ces personnes sinistrées ont tout de même pu alors se tourner vers le Fonds des Calamités pour leur venir en aide, néanmoins, les indemnisations offertes étaient plafonnées et ne couvraient qu'une partie très limitée du coût des dommages⁴ par rapport à ce que proposent les assurances (SPW, n. d.). De plus, les coûts totaux des dégâts de l'inondation de 2021 dépassaient largement les capacités financières de ce Fonds à l'époque (Wolwerts, 2021).

En ce qui concerne le bilan plus large de ces inondations, on comptait environ 100 000 personnes sinistrées au moment des faits. Près de 48 000 bâtiments, dont 45 000 habitations, ont été endommagés par les précipitations et la montée des cours d'eau et des milliers de foyers ont été privés de gaz, d'électricité et/ou d'eau au lendemain des inondations. 340 000 tonnes de déchets occasionnés par ces inondations ont également dû être traités et évacués par la Région wallonne. Au total, en 2022, le coût des inondations de juillet 2021 s'élevait à 2,8 milliards d'euros pour la Région Wallonne et les assurances (Di Rupo, 2022 ; Parlement wallon, 2022), un coût conséquent qui, comme dit plus tôt, n'a pas pu être totalement endossé par le Fonds des Calamités. D'autant plus qu'en octobre 2023, le coût corrigé des réparations dues aux inondations a augmenté de 2,4 milliards d'euros selon les estimations, soit un coût de 5,2 milliards d'euros au total pour les inondations de juillet 2021 (Wallonie, 2023).

³ Excepté en cas de crédit hypothécaire en cours.

⁴ À l'exception des personnes détentrices d'un revenu d'intégration sociale qui ne leur permettait pas au moment des faits d'assurer leurs biens en raison de leur état de fortune, pour qui une aide à la réparation pour le contenu ou le bâtiment a été accordé.

Face à cette situation de crise, l'attention de ce mémoire est portée sur l'après de cet événement qui a marqué la Wallonie comme jamais auparavant. Plus particulièrement, il a semblé primordial de s'intéresser à la province de Liège et de cibler le terrain de cette recherche sur la Vallée de la Vesdre, une zone où les communes qui s'y rattachent ont subi des dégâts particulièrement importants.

En effet, comme mentionné plus tôt, pour faire face à la crise et au relogement des individus sinistrés, le Gouvernement a accordé en 2021 un montant de 80 millions d'euros à partager selon le niveau de dommages entre les 38 communes les plus touchées par ce phénomène. Parmi ce montant, 51 millions d'euros étaient alloués aux 10 communes de catégorie 1 les plus impactées par les événements. Ces communes sont les suivantes : *Chaufontaine*, Esneux, *Eupen*, Liège, *Limbourg*, *Pepinster*, Rochefort, Theux, *Trooz* et *Verviers* (Di Rupo, 2022). Parmi elles, 6 des 10 communes de catégorie 1⁵ longent la rivière principale de la Vesdre, tandis que deux autres (Liège et Theux) se situent dans le bassin versant de la Vesdre. La Vallée de la Vesdre dans son entièreté quant à elle, s'étend sur 27 communes de la province de Liège comme l'illustre cette carte (Contrat de rivière Vesdre, s.d.).

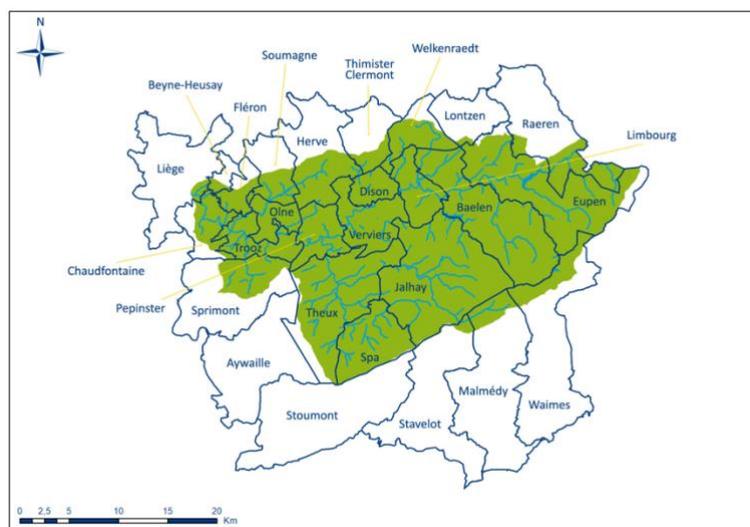


Figure 2: Contrat de rivière Vesdre. Carte du bassin versant de la Vesdre.

Plus précisément, la Vallée de la Vesdre s'étale sur l'ensemble du territoire du bassin versant de la Vesdre. Ce bassin se déploie sur 700km² et concerne près de 200 affluents et sous-affluents (CRV, s. d.). Face à une telle étendue d'eau, il est plus aisé de comprendre pourquoi cet endroit

⁵ Les 6 communes en italique.

a été placé en alerte rouge d'inondations en premier lieu le 14 juillet, ainsi que les raisons pour lesquelles les crues et les débordements sont apparus (Carton, 2022).

3.2. Le schéma stratégique du bassin versant de la Vesdre

Afin de saisir les enjeux territoriaux et architecturaux du bassin versant de la Vesdre et dans l'objectif de mettre en place un plan de résilience pour faire face aux potentielles inondations à venir dans cette région, un Schéma Stratégique et multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre (2023) a été réalisé pour la Région wallonne par plusieurs acteurs spécialisés : l'ULiège, Yellow Window et le Studio022 Paola Viganò.

Ce Schéma stratégique nous affirme d'abord à nouveau que les probabilités qu'un tel phénomène se reproduise d'ici 2050 sont fortes. Au-delà de cette période, le réchauffement climatique impose la nécessité de prendre en compte non seulement les inondations, mais également les périodes de sécheresse qui pourraient s'abattre sur la région de manière simultanée. Pour cette raison, il est crucial de traiter ces deux phénomènes climatiques ensemble pour qu'une transition écologique de ce territoire soit possible (Viganò et al., 2023, p29).

Par ailleurs, il est également essentiel d'envisager la mise en place d'aménagements appropriés en tenant compte du contexte géographique et social fragile de cette région. Avant les inondations de 2021, certaines zones de la Vallée de la Vesdre, en particulier les fonds de vallée – pour qui les risques d'inondations sont plus grands –, étaient déjà économiquement défavorisées, une situation socio-économique qui n'a fait qu'empirer après les événements. De plus, il faut se rendre à l'évidence qu'un plan stratégique vers une résilience totale n'est pas possible au vu du territoire étudié. Le caractère systémique du bassin versant nous montre que le moindre plateau touché par un phénomène météorologique aura une incidence sur l'ensemble du bassin. Ainsi, la solidarité territoriale et sociale, de même que l'aspect systémique du bassin – c'est-à-dire la prise en compte de tous les acteurs (naturels, institutionnels et individuels) – sont de mise pour faire face aux changements climatiques, à la précarisation des fonds de vallée et pour espérer une transition juste et résiliente (Viganò et al., 2023, p11).

En parallèle à cette solidarité, c'est aussi et surtout un partage des risques plus équitable qui est voulu par l'équipe du Schéma Stratégique. Jacques Teller, directeur de la team Vesdre pour

l'ULiège, explique d'ailleurs que « *Depuis 1950, on a surtout construit sur les plateaux en captant, drainant et renvoyant les eaux dans les fonds de vallée, déjà vulnérables. Il faut un partage de la charge entre ceux qui collectent et renvoient les eaux dans la vallée et ceux qui sont soumis aux effets de ces écoulements* » (Noirfalisce, 2023).

Même si la gestion des barrages de la Gileppe et d'Eupen a parfois été accusée comme étant à l'origine de l'intensité des événements de juillet 2021, aucun responsable précis ne peut être identifié, selon les expert.es, comme ayant engendré les conséquences dévastatrices de ces inondations. Il s'agit d'un ensemble, d'un tout systémique qu'il a fallu connecter. D'après le Schéma Stratégique, c'est en grande partie l'appauvrissement des sols – causé par l'urbanisation et les nouvelles infrastructures qui se sont développées depuis 1850 – qu'il faut dénoncer.

D'un côté, dans l'est du bassin versant, on retrouve les Hautes Fagnes, un territoire perçu comme naturel, mais qui est en réalité façonné par l'Homme. En effet, il s'agit d'une région initialement caractérisée par son abondance de feuillus et de tourbières, un type d'écosystème reconnu pour son accumulation de matière organique, sa capacité significative d'absorption d'eau et son rôle majeur dans le stockage du carbone. Or, au fil du temps, le feuillu a été remplacé par le résineux. Cette monoculture de l'épicéa a malheureusement drainé les sols, ce qui en plus de les avoir appauvris, a réduit leur capacité de stockage en eau, causant l'écoulement de celle-ci vers les ruisseaux et rivières en aval. D'un autre côté, il y a le Pays de Herve connu pour son territoire vallonné, ses prairies, ses haies et ses nombreux arbres. Néanmoins, les infrastructures modernes qui s'y sont développées ont également causé la raréfaction de ses ressources naturelles, au bénéfice de nouvelles habitations, de zonings industriels et de l'autoroute E40 notamment, qui traverse le plateau. Finalement, c'est donc la transformation des milieux naturels et productifs, déconnectés de leur rôle de gestion des eaux, qui a conduit à un dérèglement des services écosystémiques capables d'atténuer les risques et les événements tels que les inondations (Noirfalisce, 2023 ; Viganò et al., 2023).

D'un point de vue plus socio-économique, les inondations de 2021 ont impacté négativement et de manière directe l'emploi et les flux de revenus des habitants de la région. Connues pour être socio-économiquement très contrastées entre elles, les communes de la Vallée de la Vesdre n'ont pas pu se remettre des événements de la même façon en raison de niveaux de vie très différents. Le schéma stratégique confirme que les sinistré.es des fonds de vallée, souvent plus

défavorisé.es, ont davantage subi de dégâts que les personnes plus aisées qui se situent en grande majorité sur les plateaux et coteaux. Cette vulnérabilité sociale ainsi que l'exposition au risque qu'elle engendre n'a donc en réalité fait qu'intensifier la précarité de populations initialement fragiles, renforçant les disparités territoriales et socio-économiques entre les habitants de la région. C'est notamment fortement le cas pour Verviers, Pepinster et Limbourg (Viganò et al., 2023).

3.3. Pertinence du terrain

Face à tout ce contexte qui semble propice à l'analyse des impacts sociaux des inondations, cette recherche porte sur le cas des inondations de 2021 qui ont touché la région de la Vallée de la Vesdre, un des territoires ayant subi les dégâts les plus importants en Belgique entre le 14 et le 16 juillet 2021. Ce terrain a notamment été choisi en raison de son adéquation en termes de temporalité, puisqu'il s'inscrit actuellement en 2024 dans la phase de long terme de la crise, selon l'échelle temporelle des inondations de Fujiki (2017). Ainsi, les impacts sociaux qui touchent la Vallée de la Vesdre aujourd'hui devraient avoir évolué et différé des impacts étudiés au lendemain et quelques mois après l'occurrence de l'évènement.

De plus, d'un point de vue théorique, très peu d'études sociales ont été menées sur le cas de la Vallée de la Vesdre, encore moins dans une perspective temporelle longue. Des statistiques et recensements ont cependant été établis et une littérature sur l'aménagement du territoire et son aspect architectural s'est fortement développée. Le Schéma Stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre (2023) a également été conçu pour faire face aux potentielles futures inondations et pour appréhender cette zone de manière plus résiliente. Néanmoins, l'aspect humain et les impacts sociaux ne sont pas suffisamment abordés. La dimension sociale de ces inondations est évidemment introduite dans la littérature, mais il n'y a que peu de recherches qui creusent la question des impacts sociaux et qui s'intéressent concrètement à la perception et au ressenti des personnes sinistrées via des entretiens, contrairement à plusieurs autres études qui se basent davantage sur les données chiffrées des agences d'État. De plus, les enquêtes de terrain qui ont été publiées ne remontent qu'à quelques mois après la catastrophe, ce qui signifie qu'elles répondent à certaines interrogations seulement à court et moyen termes (Teller, 2021 ; Djanaraliev, 2022).

Il est aussi primordial de noter que la Vallée de la Vesdre offre un terrain riche et varié pour cette recherche. En effet, la région, composée de 27 communes (Contrat de Rivière Vesdre, s.d.), est marquée par son hétérogénéité socio-économique et spatiale, ce qui rend ce terrain particulièrement approprié pour l'analyse des impacts sociaux. Les densités de population sont en effet très élevées dans les centres de certaines communes et dans les fonds de vallée, lieux où le taux de chômage est plus important et où la population est globalement plus précaire (Viganò et al., 2023 ; Devillet, 2016). Ainsi, faire face à des individus sinistrés dont la vulnérabilité sociale est très différente permettrait de récolter des données pertinentes afin de déterminer les différents impacts sociaux et s'ils sont partagés par toute la population de la Vallée de la Vesdre ou non.

Enfin, il est également intéressant de se pencher sur cette étude de cas car la rivière de la Vesdre revêt un imaginaire collectif et culturel très ancré pour les habitant.es qui vivent autour d'elle. La rivière est en effet perçue comme une entité socio-économique à part entière qui possède sa propre histoire. Qui plus est, la symbolique associée à la Vesdre dans la mémoire collective est liée à des éléments tels que la nature, les paysages, les souvenirs et le tourisme, qui intègrent une connexion culturelle et historique en raison de la forte industrialisation qu'a connue la région (Viganò et al., 2023). Cet aspect symbolique propre à la Vallée de la Vesdre apparaît également intéressant à creuser en termes d'impacts psychologiques.

Pour toutes ces raisons, une étude de terrain qui étudie la perception des personnes sinistrées de la région de la Vesdre face à leur situation démographique et socio-économique d'après-crise semble pertinente pour mieux comprendre les impacts sociaux des inondations engendrés à long terme.

3.4. Objectifs de la recherche

Les objectifs de cette recherche s'intéressent à l'importance des impacts sociaux engendrés par les inondations. Puisque les impacts sociaux d'un tel phénomène sont inévitables, déterminer et décrire ces impacts semble nécessaire pour prévenir les conséquences futures des inondations à venir. De plus, cette démarche est essentielle pour améliorer la gestion de l'intervention sociale auprès des personnes sinistrées et pour élaborer des plans de résilience plus efficaces à long terme.

Ensuite, concentrer la recherche sur la Vallée de la Vesdre vise à identifier spécifiquement les impacts sociaux sur une population affectée par les inondations et qui se situe dans un contexte favorable à l'analyse de ces dits impacts. Malgré son caractère hétérogène et les opportunités qu'offre son cadre temporel, la Vallée de la Vesdre n'a pas encore fait l'objet d'une étude académique approfondie en ce qui concerne ses impacts sociaux. Ainsi, ce mémoire cherche à fournir des données pertinentes et utiles pour cette région encore fortement touchée par la crise de 2021, afin de contribuer à une transition sociale plus équitable dans la Vallée de la Vesdre.

C'est donc sur cet aspect purement social que cette recherche a pour but de se diriger en abordant le vécu des personnes les plus touchées par ce phénomène et en recueillant des témoignages quant à leur perception sur les impacts sociaux subis, trois ans après l'occurrence de l'inondation. L'objectif est donc de comprendre l'apparition et le développement des impacts sociaux, ainsi que leur ampleur sur les individus et les différentes catégories de population touchées.

Entre différences de couverture d'assurance, de traitement, mais surtout de dégâts, les sinistré.es ont beaucoup souffert de ces inondations, ce qui a engendré un certain sentiment d'injustice ou d'impuissance. Comme Teller le mentionne dans la consultation citoyenne des inondations de juillet 2021 publiée à peine trois mois après les faits, malgré l'aide et le soutien de nombreux acteurs gouvernementaux, associatifs et individuels lors des événements, cela n'a pas empêché la sensation de solitude et d'abandon, ainsi que des répercussions psychologiques dans le temps pour certain.es sinistré.es (Teller, 2021).

Il semble donc impératif de se pencher, à plus long terme, sur ce ressenti qui s'est rapidement manifesté au sein de la population sinistrée du bassin versant, dans le but de mieux appréhender les impacts sociaux qui, rappelons-le, sont étroitement liés aux autres impacts des inondations.

Par conséquent, la problématique de cette recherche est de *décrire, comprendre et analyser les impacts sociaux induits par les inondations de juillet 2021 dans la Vallée de la Vesdre à travers la perception des individus sinistrés trois ans après les faits.*

Plus concrètement, la description des impacts sociaux a d'abord pour but d'identifier ces impacts, puis de les décrire. La phase de compréhension détermine comment ces impacts sont apparus ou se sont formés. Enfin, l'analyse de ces impacts sociaux clôture ce mémoire et a pour

objectif de mettre en évidence leur répartition et leurs répercussions auprès des différentes catégories de population étudiées.

Pour mener ce travail de recherche, comme précédemment indiqué, la thèse de Fujiki (2017) sur les impacts sociaux d'une inondation est mobilisée pour élaborer un cadre de recherche pertinent afin de déterminer les différents impacts sociaux qui touchent la Vallée de la Vesdre. Cependant, comme bon nombre d'autres recherches sur le sujet, la thèse de Fujiki est une étude sur l'analyse d'une situation de crise exclusivement prospective et basée sur une méthodologie statistique, géomatique et qualitative de type secondaire. Or, l'objectif de ce mémoire est d'adopter une approche qualitative et de recueillir des données primaires afin d'en apprendre davantage sur la perception des individus touchés. C'est la raison pour laquelle ce mémoire se focalise sur cette thèse prévisionnelle, afin de mieux comprendre et analyser, ainsi que pour vérifier si ses résultats sont applicables ou non au cas d'une analyse de situation a posteriori, à savoir celle de la Vallée de la Vesdre et ses impacts sociaux.

Même si de nombreuses analyses quantitatives sur les inondations fournissent des données essentielles et particulièrement utiles pour les administrations et les agences d'État, permettant ainsi de mettre en évidence les différents indicateurs de vulnérabilité et des données chiffrées sur les dommages et les coûts associés aux inondations, l'approche quantitative de ces études ne permet pas toujours de confronter adéquatement les résultats face à la réalité observée sur le terrain, malgré leur capacité à fournir des données qui peuvent être plus facilement généralisables à grande échelle. En revanche, les approches qualitatives rétrospectives dans ce domaine visent précisément cet objectif, car elles permettent une analyse approfondie des processus et des trajectoires des phénomènes climatiques, ainsi que des comportements humains, tout en tenant compte de la complexité des territoires et des contextes (Rufat, 2017). Elles peuvent ainsi mettre en lumière les multiples interactions et l'aspect systémique des inondations, c'est-à-dire tout le contre-champs de ce phénomène qui n'est pas directement perçu dans le bilan des dégâts annoncé à court-terme par les recensements quantitatifs (Langumier & Revet, 2011). Cela justifie donc la préférence de ce mémoire pour une approche qualitative dans l'étude de la Vallée de la Vesdre.

4. Méthodologie

Avant toute chose, il est nécessaire de préciser que la méthodologie de cette recherche se base sur une approche socio-anthropologique. Ce genre d'approche favorise généralement l'enquête de terrain et l'observation participante pour récolter des données primaires. Toutefois, étant donné l'éloignement temporel trop important de l'occurrence des inondations et de l'après-crise, une immersion au sein de la population étudiée n'était pas possible. Pour cela, c'est une enquête par entretien semi-directif qui a été privilégiée, afin d'obtenir les discours et les perceptions des individus de l'échantillon, une source d'information permettant de comprendre les processus vécus en termes d'impacts sociaux pour ces personnes.

Il est également important de préciser qu'en ayant recours à cette méthode, cette recherche n'a pas pour objectif d'être représentative de la population, ni de fournir des données exhaustives, puisqu'une démarche qualitative ne permet pas cette précision. Ainsi, les données récoltées ne seront pas généralisables à l'ensemble de la population, mais auront pour but de fournir une synthèse des processus sociaux observés dans le contexte étudié (Kaufmann, 1996). Afin d'assurer la pertinence de cette approche qualitative, l'ouvrage de Jean-Claude Kaufmann (1996) sur l'entretien compréhensif a été utilisé comme référence méthodologique.

En effet, l'entretien compréhensif est l'approche méthodologique qui a semblé être la plus favorable pour la réalisation de cette recherche. Il s'agit d'« une démarche qui consiste à considérer les interviewés comme des informateurs et à découvrir leurs catégories de pensée, tant pour conduire les entretiens de façon efficace que pour produire des hypothèses. La compréhension intime de la manière dont la personne pense et agit est ainsi utilisée pour mettre en évidence des processus sociaux et développer l'explication sociologique » (Kaufmann, 1996, résumé). L'intérêt méthodologique de ce mémoire est donc de mettre en avant les processus de pensée, afin de se focaliser sur la perception des individus et non simplement sur le caractère effectif des événements, dans le but de comprendre les processus de développement des impacts sociaux.

4.1. Description de la population

La population-cible de cette recherche qualitative est constituée de toutes les personnes sinistrées par les inondations de juillet 2021 dans la Vallée de la Vesdre, couvrant les 27 communes du bassin versant, y compris les 8 communes classées en catégorie 1 par le

gouvernement après les événements. Toutefois, la commune d'Esneux – bien qu'elle soit bordée par la rivière de l'Ourthe et qu'elle ne fasse pas partie du bassin versant de la Vesdre –, sera également prise en compte dans cette recherche, ce qui signifie que la population peut également être étendue à cette dite-commune. En effet, en tant que commune limitrophe de la vallée étudiée, Esneux a également été placée en catégorie 1 en raison de dommages comparables à ceux subis par les communes de la Vallée de la Vesdre. Sa proximité géographique et les similitudes des dégâts ont donc justifié son inclusion et sa pertinence dans l'étude. La commune de Rochefort, également placée en catégorie 1, ne sera cependant pas incluse en raison de sa distance géographique significative par rapport à la zone étudiée.

4.2. Description de l'échantillon

Pour pouvoir former un échantillon de population pertinent, deux critères d'éligibilité ont été fixés afin d'obtenir des informateurs et des informatrices dont le discours et l'expérience pouvaient répondre aux interrogations de cette recherche, ainsi que fournir des données diversifiées et cohérentes avec les objectifs du mémoire :

- Avoir au minimum eu le rez-de-chaussée (ou cave aménagée et habitable) du logement ou de l'entreprise submergé par les eaux.
- Être au courant des démarches administratives mises en place dans le foyer ou l'entreprise pour faire face aux dégâts causés par les inondations.

De ce fait, les personnes moins sévèrement touchées par les inondations ont été écartées de la recherche car elles ne pouvaient généralement pas fournir de données appropriées pour un contexte d'étude des inondations à long terme, puisque leur rétablissement s'est avéré court et sans phase de reconstruction.

4.2.1. Constitution de l'échantillon

La constitution de l'échantillon a débuté en avril 2024 et s'est précisée au fil des mois. Afin d'accéder à ces informateurs et ces informatrices, un entretien préalable avec une personne en charge de la question des inondations et du (re)développement durable des quartiers dans sa commune a été réalisé. Cet entretien (ENT-1) avait pour but d'en apprendre davantage sur le contexte actuel des zones touchées en 2021 par les inondations, ainsi que de fournir des pistes

utiles pour former l'échantillon. Toutefois, cette rencontre, bien qu'elle soit mobilisée dans la suite de cette recherche, ne fait pas partie de cet échantillon.

À la suite de ce rendez-vous, des lieux stratégiques où résident des personnes répondant aux critères de l'échantillon ont été identifiés, mais aucun contact direct n'a pu être établi. Par conséquent, la seconde étape de la constitution de l'échantillon a consisté à réaliser du porte-à-porte dans ces lieux stratégiques, ainsi que sur les routes aux abords de la Vesdre, pour distribuer des tracts invitant à participer à un entretien pour ce mémoire (cf : Annexes : 9.2. Tract distribué pour la composition de l'échantillon, p102).

Des ajustements ont dû être apportés au cours de la recherche afin de remédier au manque de participant.es et pour répondre aux retours des premier.es enquêté.es. De ce fait, les dernier.es répondant.es ont été recruté.es grâce à la mobilisation de contacts personnels et par l'intermédiaire des informateurs et des informatrices déjà rencontré.es.

Ainsi, c'est une stratégie d'échantillonnage non-probabiliste par boule de neige qui a été adoptée pour cette recherche, à l'aide de ces trois moyens : la méthode du porte-à-porte, la mobilisation de contacts personnels et la mobilisation de contacts par l'intermédiaire des informateur.ices. Cette approche a permis de toucher une population difficilement accessible, notamment en ce qui concerne les sinistré.es sans assurance, et de constituer un échantillon pertinent et varié pour l'enquête.

4.2.2. Description de l'échantillon effectif

L'objectif initial était de mener entre 10 et 15 entretiens avec des informateur.ices répondant aux critères de recherche. Face à cela, 12 entretiens ont pu être réalisés, dont 11 ont été retenus pour l'échantillon.

Parmi les personnes éligibles aux critères de recherche, six ont répondu positivement à l'enquête grâce à la méthode du porte-à-porte. Trois autres personnes ont accepté de participer à l'enquête grâce à l'aide et au contact fournis par certain.es informateur.ices, tandis que les deux dernier.es participant.es ont été recruté.es via des contacts personnels.

Afin d'analyser les données recueillies lors des entretiens, chaque discours a été anonymisé. Pour ce faire, un code unique a été attribué à chaque participant.e, composé des trois premières

lettres de leur commune ou section⁶ au moment des inondations, suivies d'un numéro correspondant à l'ordre de rencontre. De plus, toutes les informations personnelles susceptibles de permettre l'identification des participant.es ont été supprimées des verbatims qui sont mobilisées dans la suite de ce mémoire.

Pepinster	PEP
Verviers	VER
Trooz	TRO
Chaufontaine	CHA
Esneux	ESN
Angleur (Liège)	ANG

Tableau 1 : Code des communes des participant.es à l'enquête au moment des inondations.

La répartition des personnes sinistrées par commune est présentée ci-après. Bien qu'il n'ait pas été possible, ni envisagé, de couvrir l'intégralité des communes de la zone étudiée, les participant.es rencontré.es proviennent de 6 des 10 communes de catégorie 1, ce qui permet d'obtenir un aperçu des personnes les plus touchées par les inondations, même si cet échantillon n'a pas de visée représentative.

⁶ La section se réfère à la commune avant fusion.

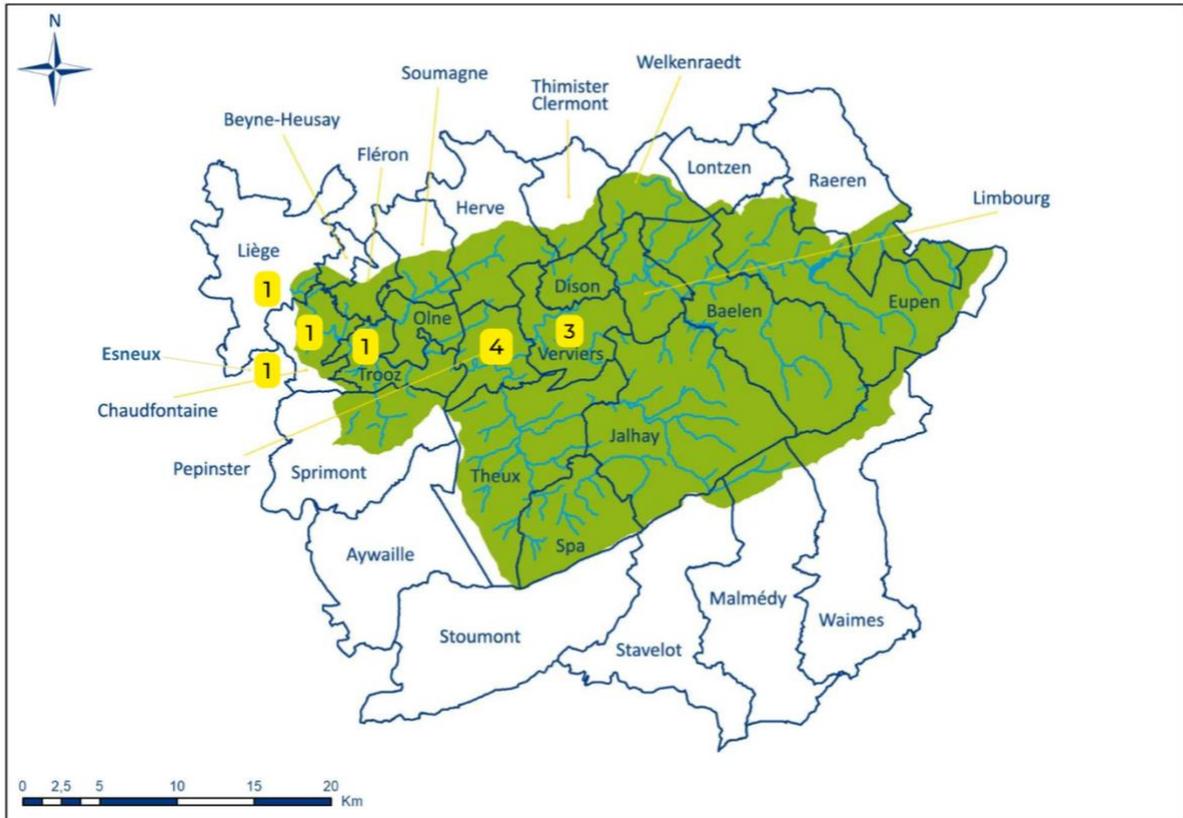


Figure 3: Contrat de rivière Vesdre. Carte du bassin versant de la Vesdre modifié sur base de la répartition des participant.es de l'enquête.

La répartition selon le sexe, la situation professionnelle, la présence ou non d'une couverture d'assurance et le statut de propriétaire ou de locataire, sont des éléments également présentés ci-dessous pour fournir des informations plus détaillées sur l'échantillon de la recherche. Ces données seront également utiles pour permettre une meilleure contextualisation durant la phase d'analyse du mémoire.

Figure 4: Répartition des enquêté.es par sexe.

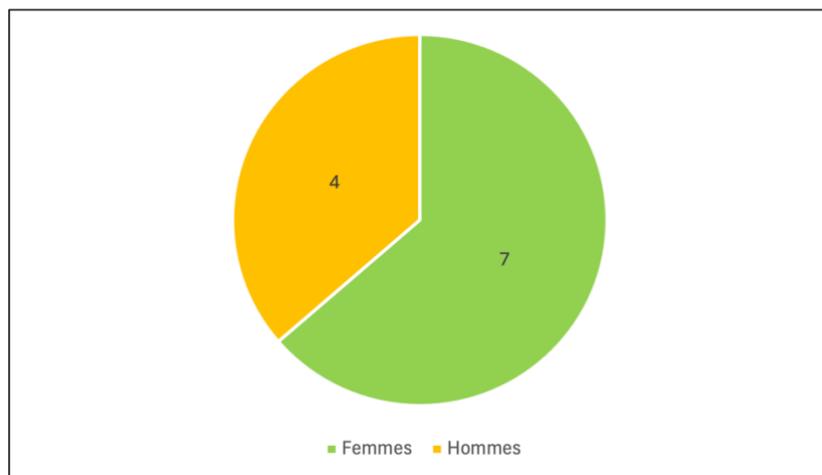


Figure 5: Répartition des enquêté.es propriétaires et locataires au moment des inondations.

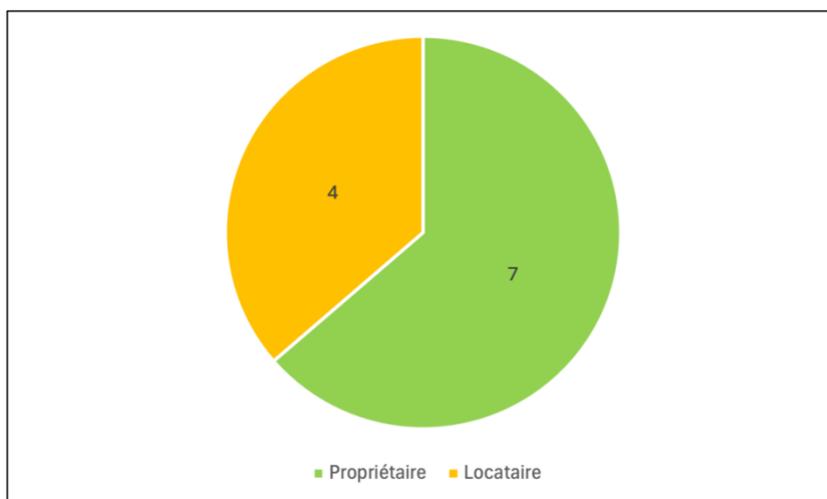


Figure 6: Répartition des enquêté.es assurés et non assurés au moment des inondations.

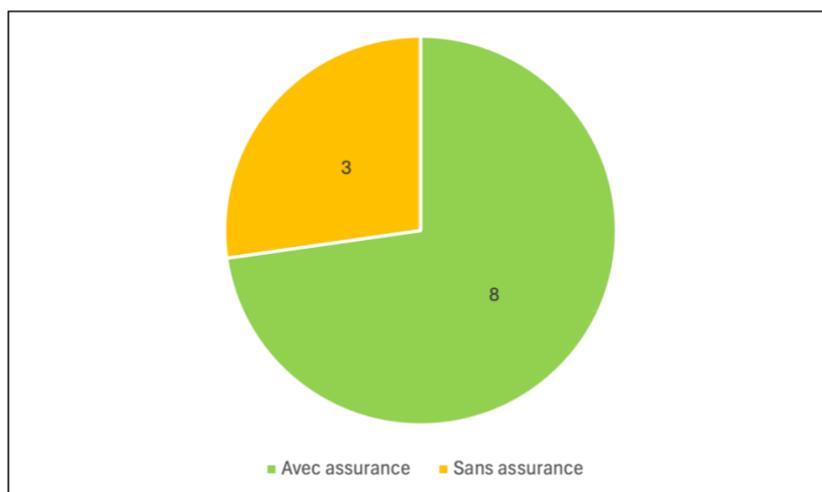
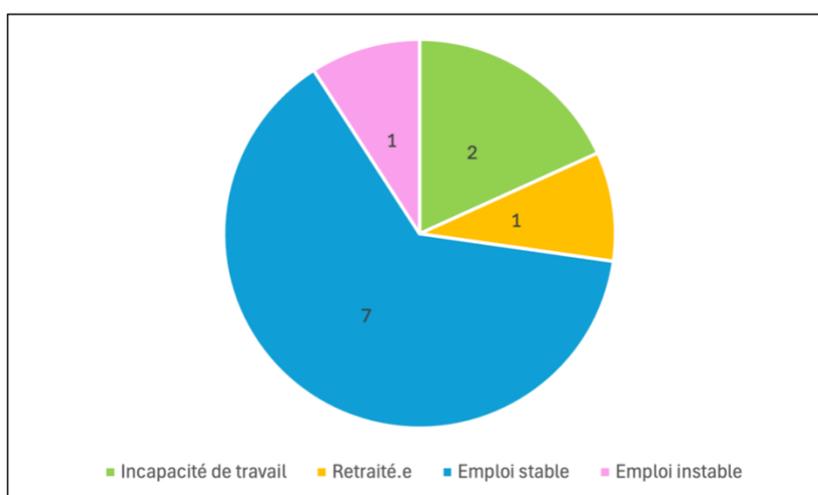


Figure 7: Répartition des enquêté.es par situation professionnelle au moment des inondations.



4.3. Méthode d'investigation principale : l'entretien semi-directif

L'entretien semi-directif, comme introduit plus haut, a été choisi comme moyen d'investigation pour récolter l'information auprès des enquêté.es. Cette méthode est apparue la plus pertinente en raison de l'objectif qualitatif de la recherche. De ce fait, la semi-directivité de l'entretien avait pour but d'orienter la discussion, sans pour autant la diriger, et ainsi permettre aux répondant.es de partager leur opinion et leurs sentiments librement, un moyen qui s'est avéré efficace pour développer leur engagement dans l'enquête (Kaufmann, 1996).

Parmi les 11 entretiens réalisés, tous les répondant.es ont contribué à faire progresser la recherche grâce aux informations fournies. En tant que chercheuse, je pense que ma venue a parfois pu être enrichissante pour les deux parties. En effet, en plus de la volonté d'aider que j'ai perçue chez ces personnes rencontrées, j'ai également ressenti un besoin chez beaucoup d'entre elles de se confier sur ces événements, et parfois d'extérioriser leur mécontentement face à la situation, même si cela n'a pas été le cas pour tout le monde. Tous les entretiens se sont globalement déroulés comme je l'espérais, et j'ai toujours été accueillie chaleureusement par mes informateurs et mes informatrices qui se sont ouvert.es à moi et m'ont dévoilé beaucoup de leur histoire personnelle. Malgré les similitudes observées et analysées dans les différents discours, chaque rencontre a été unique et singulière, ce qui a permis d'enrichir la recherche de perspectives variées.

4.3.1. La grille d'entretien

La grille d'entretien a été conçue de manière à retracer de façon cohérente les trois années qui ont suivi les inondations, afin de mieux comprendre l'expérience et le vécu des sinistré.es et l'évolution de leur situation en termes de rétablissement. La grille était composée de six thématiques centrales permettant de récolter les discours utiles à l'analyse future. Ces thématiques sont brièvement présentées ci-dessous, mais sont également directement visibles dans le guide d'entretien en annexe (cf : Annexes : 9.3. Guide d'entretien semi-directif utilisé pour la recherche, p102-104).

La première thématique avait pour but de contextualiser la rencontre avec le.la répondant.e et d'en apprendre davantage sur lui.elle et les dommages subis au moment des inondations. Il s'agissait donc de réaliser un bilan des événements à court-terme.

Questions principales : *Comment se sont déroulées les inondations de juillet 2021 pour vous et votre famille ? Quels ont été les dégâts de ces inondations sur vous/votre ménage et vos conditions de vie ?*

La seconde thématique, qui portait sur la condition socio-économique des répondant.es, accordait une place centrale à l'évolution des événements vécue par les sinistré.es, afin de déterminer si une amélioration ou une détérioration de la qualité de vie avait eu lieu.

Questions principales : *Pouvez-vous décrire comment vous percevez l'évolution de votre situation depuis les inondations ? En quoi pensez-vous que votre situation s'est améliorée ou détériorée depuis/à cause de cet événement ?*

La troisième thématique se focalisait sur l'aspect psychologique. L'objectif était d'obtenir des informations détaillées sur la manière dont les événements ont été vécus et les émotions ressenties tout au long du processus de rétablissement. Il s'agissait également de déterminer si les enquêté.es avaient sollicité ou non des aides extérieures pour améliorer leur bien-être.

Questions principales : *D'un point de vue psychologique, quelles répercussions avez-vous subies ? Quels-sont les sentiments qui vous submergent le plus encore aujourd'hui ?*

La quatrième thématique abordait les conflits vécus et les conséquences des différents impacts politiques. Elle visait à recueillir des données sur les relations des participant.es avec leur voisinage et leurs possibles interactions avec les autorités, afin d'identifier d'éventuels différends ou désaccords.

Question centrale : *Comment décririez-vous vos relations avec votre voisinage et les autorités locales, que ce soit avant les inondations, immédiatement après ou jusqu'à aujourd'hui ?*

La cinquième thématique cherchait à conclure la discussion en explorant l'impact des inondations sur la qualité de vie actuelle des participant.es.

Question principale : *Comment décririez-vous votre qualité de vie actuelle ?*

Enfin, la phase de relance faisait office de dernière thématique, offrant aux participant.es l'occasion d'approfondir ou de revenir sur des sujets déjà abordés, ainsi que la possibilité d'ajouter toute information sur des aspects qui n'avaient pas été discutés.

Question de relance : *Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?*

Des questions de relance étaient prévues pour chaque thématique lorsqu'un sujet n'était pas mentionné ou suffisamment approfondi. À l'issue de l'entretien, une fiche de profil a également été réalisée pour recueillir des données sur les caractéristiques des individus rencontrés, notamment en ce qui concerne leur emploi, leur couverture d'assurance et leur statut en termes de logement (locataire ou propriétaire).

4.4. Traitement et analyse de l'information

Afin d'organiser les nombreuses informations obtenues lors des entretiens, leur retranscription a été nécessaire. Ces retranscriptions, ordonnées sur base des différents sujets abordés, ont permis une analyse plus efficace des données puisqu'elles ont mis en évidence les discours communs entre les différents entretiens, rendant plus évidente l'identification des aspects importants à analyser. La catégorisation des éléments similaires issus des retranscriptions a également permis de prendre conscience d'une certaine saturation des données récoltées en ce qui concerne les entretiens des personnes sinistrées ayant été correctement indemnisées. Toutefois, pour les personnes qui n'étaient pas couvertes, la saturation n'a pu être obtenue pour aucun thème en raison du nombre d'entretiens trop limité. Bien que des similitudes ont tout de même pu être discernées dans le discours de ces personnes non-couvertes, des ressources primaires externes aux entretiens et à la recherche ont été mobilisées pour combler ce manquement, même si cela n'a pas pu le résoudre. De cette façon, le podcast *Montée des eaux, montée d'angoisse*, qui relate l'histoire d'une sinistrée dont l'assurance n'est pas intervenue pour faire face aux dommages subis, a été exploité pour parler de l'expérience des personnes non ou mal indemnisées lors des événements (Transfert, 2024). De plus, le récent documentaire de Quentin Noirfalisse et Jérémy Parotte, *Après la Pluie*, a également été consulté pour obtenir des informations supplémentaires et utiles pour l'analyse de la recherche. Il s'agit d'un reportage qui retrace sur trois ans le parcours des sinistré.es (Noirfalisse & Parotte, 2024), constituant une source d'information particulièrement pertinente pour examiner l'aspect à long terme des inondations.

Sur base de la centralisation de tous ces éléments, le traitement des données a pu être effectué en s'appuyant sur les trois catégories d'impacts sociaux définies dans la thèse prospective de Fujiki (2017) : les impacts physiologiques et psychologiques, les impacts sur la condition socio-économique des ménages et l'émergence de conflits et les impacts politiques.

Une fois ce traitement de données largement avancé, la phase de rédaction des résultats a pu commencer. Pour garantir la fluidité et la cohérence de ces résultats, l'analyse a été menée parallèlement à la rédaction. Ainsi, l'objectif de cette partie était donc d'analyser les impacts sociaux des inondations de juillet 2021. Pour ce faire, des sources secondaires supplémentaires ont été sollicitées lorsque les informations primaires collectées se sont avérées insuffisantes, afin de vérifier la fiabilité de certains discours ou pour simplement apporter des éléments de recherche pertinents permettant une meilleure compréhension de l'analyse. Par ailleurs, les divergences ou contradictions observées parmi les données obtenues ont également été examinées dans cette partie.

Enfin, la phase de discussion a été réalisée dans l'optique de mettre en lumière les conclusions de l'analyse et de déterminer si les impacts identifiés par Fujiki sont pertinents pour le cas de la Vallée de la Vesdre, mais également s'ils sont applicables à une étude de cas rétrospective telle que celle-ci.

5. Résultats et analyse

5.1. Les impacts physiologiques et psychologiques

5.1.1. Bilan sur le plan physiologique

Outre les blessures strictement physiques, qu'elles aient été directes ou indirectes, et qui seront discutées par la suite, il est important de rappeler les 39 décès recensés pendant l'inondation. Ce chiffre n'inclut toutefois pas les décès survenus indirectement après l'événement.

Dans une étude dirigée par la Professeure Debarati Guha-Sapir, la répartition démographique des victimes des inondations de juillet 2021 a été analysée. Parmi les 39 victimes, une n'a pas été comptabilisée dans ce rapport, étant décédée avant la date officielle des inondations (Heureux & Poncelet, 2023). D'après les résultats, il a été observé une surreprésentation significative de personnes âgées de plus de 65 ans parmi les décès, représentant 60 % des victimes alors qu'elles ne constituaient que 19 % de la population (Heureux & Poncelet, 2023). Cela correspond en effet à la catégorie de population la plus souvent touchée par les inondations dans les études empiriques (Zahran et al., 2008). Concernant la répartition des décès par sexe, les chiffres montrent une parité, avec un nombre égal de décès chez les femmes et les hommes. Toutefois, les circonstances des décès varient considérablement selon le sexe : les hommes sont majoritairement décédés à l'extérieur, tandis que la plupart des femmes, principalement âgées, ont été piégées par les eaux à l'intérieur de leur domicile. De plus, un faible profil socio-économique apparaît comme être un facteur de vulnérabilité important. En effet, 95% des accidents mortels se sont produits dans des zones inondables, elles-mêmes situées dans des quartiers défavorisés (Deffet, 2023). Cela souligne une fois de plus la corrélation entre condition socio-économique et exposition aux risques d'inondation, puisque les personnes défavorisées sont davantage concentrées dans les quartiers se situant en zone inondable (UCLouvain, 2023 ; Dupont, 2023).

Cette analyse démographique remet en question les stratégies d'évacuation et la communication de crise de juillet 2021, incitant à les repenser et à les adapter pour le futur (UCLouvain, 2023). Cette étude permet également de rappeler que la vulnérabilité sociale et la vulnérabilité territoriale sont interreliées et se placent au cœur des enjeux climatiques.

5.1.2. Les dégâts physiologiques directs

Au niveau des impacts physiologiques, il n'y a pas de chiffre officiel qui a été dévoilé en ce qui concerne les blessé.es des inondations de juillet 2021. Aucune des personnes rencontrées n'a d'ailleurs été grièvement blessée de manière directe par les inondations. Cependant, des blessures mineures ont été mentionnées, lesquelles auraient pu avoir des conséquences bien plus graves. Ces blessures sont notamment survenues alors que certain.es sinistré.es tentaient de sauver leur maison et/ou leurs biens de l'eau montante. « (Les voitures) *venaient dans nos façades, donc on était allés dans l'eau pour les pousser, sauf que dans l'eau, y'avait pas que de l'eau. Y'avait beaucoup de ferrailles, plein de choses qui nous blessaient. Pendant je crois bien trois semaines, on a eu les jambes bleues presque. Puis à un moment donné, on avait l'eau un petit peu plus haut que la taille, on s'est dit, c'est fini, ça fait trop mal.* » (PEP-2). De plus, pour certaines personnes habitant dans des zones isolées ou rendues totalement inaccessibles aux secours en raison des fortes crues, le risque de blessures était particulièrement dangereux, car les équipes de secours n'étaient pas en mesure d'intervenir rapidement en cas d'accident. « *Puis, forcément, les objets eux-mêmes commencent à flotter (...), donc ça devient même un peu dangereux puisque j'ai une étagère qui me tombe dans le dos, qui me blesse à la jambe et donc là, je me sens seule au monde et je me rends compte aussi (...) que personne ne m'entend crier. S'il m'arrive la moindre chose, (...) il y aura personne.* » (Transfert, 2024).

5.1.3. Les dégâts physiologiques indirects

Il est également important de mentionner les dégâts physiologiques indirects des inondations. En effet, de nombreuses personnes qui n'ont pas quitté leur logement après les inondations ont parfois dû vivre dans un environnement post-catastrophe délabré et fortement humide. Celles et ceux dont le logement a été remis en état tardivement, voire qui n'a pas encore été restauré, ont vécu ou vivent dans des conditions néfastes pour la santé, particulièrement lorsque celle-ci était déjà fragilisée. « *Au niveau de mes problèmes pulmonaires, ça s'est empiré parce que ça fait trois ans qu'on n'a rien fait chez moi. J'ai encore vu le psychologue il y a quelques mois, il m'a dit que moi je suis touchée plus du fait d'être restée vivre chez moi dans l'humidité* » (PEP-2). De plus, il convient également de considérer toutes les personnes décédées à cause des conséquences des inondations (ex : suicides, maladies, épuisement, accidents domestiques, etc.) (Noirfalisce & Parotte, 2024).

5.1.4. Les syndromes post-traumatiques

En ce qui concerne les impacts psychologiques, il est possible d'établir certains liens entre les comportements et les sentiments vécus par les individus fortement touchés par les inondations. Fujiki mentionne d'abord dans sa thèse les syndromes post-traumatiques pouvant apparaître à la suite de tels événements. Ces syndromes peuvent survenir de différentes manières et avec des intensités variées. Souvent, ceux-ci se manifestent par un haut degré d'anxiété chez les personnes ayant vécu un événement traumatisant. Cette anxiété se caractérise la plupart du temps par un sentiment de peur intense, mais les syndromes post-traumatiques peuvent également causer une variété d'autres troubles de stress post-traumatiques comme une reviviscence des événements vécus, des troubles de l'humeur, un évitement accru de ce qui pourrait rappeler l'évènement traumatisant ou encore le développement de fonctions involontaires telles qu'une hypervigilance ou des troubles du sommeil par exemple (Inserm, 2020). Généralement, ces troubles de stress post-traumatiques ont tendance à disparaître après trois mois pour la plupart des individus touchés. Toutefois, 20% des personnes atteintes d'un syndrome post-traumatique peuvent ne jamais guérir de leurs troubles et développer un syndrome post-traumatique chronique (Inserm, 2020).

Dans le cadre des entretiens réalisés, une majorité des individus rencontrés semblent encore marqués ou affectés psychologiquement dans une moindre mesure, près de trois ans après les inondations. Une des personnes interrogées, ayant vécu au cœur des inondations sans assistance ni moyen de se mettre à l'abri jusqu'à ce que l'eau ne redescende, rapporte que sa peur de la pluie est devenue constante en raison de cette expérience. *« J'ai quand même manqué de mourir, je me vois des fois me noyer mais ce qu'il y a aussi, (...) c'est plus la peur, quand il pleut et tout ça, sur le velux, on stresse. »* (PEP-1). Une autre personne, coincée dans son logement de plain-pied et ayant dû l'évacuer par ses propres moyens en détruisant sa porte, rapporte l'hypervigilance et le stress dont elle souffre en permanence depuis les inondations. *« Puis, voilà, on peut être aussi dur qu'on veut, aussi solide qu'on veut, y'a quand même le traumatisme du moment même. Moi, quand je coupe la lumière ici et que je me couche, faut pas longtemps avant que je m'imagine dans l'eau, tous les soirs. Le moindre réverbère qui s'éteint, tu as l'impression que c'est encore un truc bizarre. Y'a une panne de courant, tu t'imagines déjà que ça va repartir. »* (VER-3).

Quant aux autres personnes interrogées, elles ont toutes réussi à évacuer leur domicile à temps pour se mettre en sécurité ailleurs ou à se réfugier à l'étage de leur habitation, afin d'être hors d'atteinte de l'eau. Pour ces personnes, le sentiment de peur de la pluie est beaucoup plus modéré, mais parfois toujours existant. « *Inévitablement, on a des séquelles, moi par exemple dès qu'il pleut je me réveille la nuit, dès qu'il y a un orage, je regarde par la fenêtre. Je suis abonné à tous les systèmes de météo possibles et inimaginables.* » (PEP-4). « *Maintenant c'est vrai que les 2-3 premières semaines, dès qu'il pleuvait, j'étais pas très très bien. Encore maintenant, c'est vrai que la pluie, le réflexe, c'est la cave, aller voir si la cave est inondée. Et puis, je remonte, ça va.* » (ANG-1). Ce sentiment d'angoisse ou de stress toujours récurrent pour certain.es semble toutefois s'être dissipé avec le temps pour d'autres. Néanmoins, les inondations ont laissé des marques pour les personnes qui les ont vécues de plein fouet. « *Y'a tout qui m'a marqué. Les morts que j'ai vu passer m'ont marqués, ça, ça me reste. Personne n'est conçu pour voir ça.* » (PEP-2). Alors que celles qui n'étaient pas présentes sur le terrain lors des deux jours de fortes inondations ou qui étaient à l'abri et n'avaient pas de vue directe sur l'intensité des dégâts semblent avoir été moins affectées à plus long terme. « *Je dois même dire que quand il pleut fort, je n'ai aucune crainte. Je ne commence pas à penser 'est-ce que la Vesdre va monter ?' ou quoi, non pas du tout.* » (VER-2). « *Moi je n'ai pas vu énormément, je suis restée trois jours ici à l'étage, protégée dans une bulle en fait. Je crois que ceux qui ont été évacués, qui ont vu beaucoup de choses, sont beaucoup plus traumatisés que moi.* » (TRO-1).

5.1.5. Le déni comme outil de protection

Dans la plupart des cas, ce manque de sensibilité n'est pas lié à un détachement face aux inondations. Au contraire, près de la moitié des personnes rencontrées, mentionnent une certaine forme de déni ou une absence de conscience des inondations. « *Je réalise pas en fait. J'avais jamais vécu de catastrophe comme ça. (...) Je réalisais pas vraiment ce qui arrivait sur le moment même.* » (VER-1) Ce déni est apparu pour beaucoup au moment des faits en raison du choc auquel ces personnes étaient confrontées, « *Au début on se dit, mais non, c'est pas possible. On est un peu dans le déni en se disant bah mince. (...) Je pense que c'est le fait de voir les photos à la télé et de se dire, enfin je comprends pas quoi, ça allait bien le jour avant.* » (ANG-1), mais pour d'autres, cette réaction s'est développée à plus long terme afin de faire face à cette crise et aux pertes occasionnées. « *Je crois que j'ai énormément occulté moi tout*

ce qui s'est passé. En fait je me forçais à ne pas y penser comme tous les éléments un petit peu négatifs de la vie, c'est pour ça que j'arrive à passer à autre chose. » (TRO-1).

Dans d'autres cas, le déni a été exacerbé par la pression causée par les inondations, ce qui a conduit certaines personnes à adopter un comportement mécanique. Elles exécutaient leurs tâches de manière automatique, sans pouvoir considérer d'autres aspects émotionnels ou psychologiques, se concentrant uniquement sur la préservation de leur domicile ou de leur vie dans certains cas. *« Je n'ai pas été impressionnée. A mon avis je ne me suis pas rendue compte de l'ampleur des choses tout de suite parce que je n'ai pas eu peur une fraction de seconde. Je n'ai pas eu le temps d'avoir peur. » (PEP-2).* L'adrénaline est également citée comme un élément favorisant cet état de fonctionnement automatique qui ne permet pas de prendre conscience de l'ampleur des événements. Ce déni et ces comportements mécaniques peuvent être perçus comme des facteurs de protection pour faire face aux dégâts causés (L'invité de Déclic, 2022).

5.1.6. La désorientation

Certain.es sinistré.es évoquent également une perte de repères au moment des inondations, liée à la précipitation engendrée par la montée très rapide de l'eau. *« D'abord, voilà, tu ne sais plus comment tu t'appelles. Tu pares au plus pressé, tu ne te poses pas de question. » (ESN-1) « J'ai fait une valise avec un contenu assez bizarre parce que dans la précipitation, (...) on fait des choses un peu bizarres, comme aller décrocher une prise dans l'eau... » (ANG-1). « C'est là que j'ai commencé à ranger. Puis bizarrement, j'ai remonté un vélo, j'ai pas de vélo. Mais vous voyez, c'est des bêtises. » (PEP-2).* Toutefois, l'incohérence de ces comportements n'a généralement duré que le temps de la fuite ou de la mise à l'abri pendant l'inondation. Dans la majorité des cas, cette désorientation s'est rapidement estompée lorsqu'il a fallu affronter les dégâts et les nombreuses démarches administratives nécessaires à la remise en état ou au relogement des sinistré.es.

5.1.7. De la charge de travail à la charge mentale

Les inondations ont par incidence entraîné une augmentation considérable de la charge de travail des personnes sinistrées. La gestion des assurances, le relogement, le tri des affaires, ainsi que le nettoyage et le séchage des murs, combinés à la fermeture de nombreuses

infrastructures publiques (à court terme) et à une forte demande de services surchargés (à court et long terme), ont imposé un rythme de vie conséquent pour les sinistré.es.

Par ailleurs, aucune des personnes interrogées qui avait un emploi en 2021 n'a été contrainte de cesser son activité professionnelle ou de réduire son temps de travail. Une chance qui a permis de maintenir un revenu stable au sein des foyers, mais également un poids supplémentaire car les tâches liées aux inondations ont dû être accomplies en parallèle de leurs obligations professionnelles. Même si certain.es sinistré.es ont pu bénéficier de l'indulgence de leur employeur, que ce soit à travers une réduction partielle du temps de travail, l'octroi de quelques jours de battement ou par le biais du télétravail, cette faveur n'a pas toujours été suffisante et n'a pas pu être étendue à tous.tes, notamment en ce qui concerne les travailleur.ses indépendant.es ou les personnes en emploi précaire. Pour de nombreux.ses sinistré.es, la charge de travail est donc devenue une véritable charge mentale, dont la durée et l'impact ont varié en fonction des individus et de leur contexte personnel. *« En fait, c'était de tenir le coup. (...) Et puis, de pas avoir le choix, de pas baisser les bras. De un, financièrement parce que moi j'ai un petit bout, j'ai mon épouse. J'ai pas envie de perdre ma maison non plus. Donc, j'avais cette pression financière derrière qui était énorme. »* (PEP-4).

La pression engendrée par les inondations a donc été vécue très différemment en fonction des contraintes individuelles des personnes sinistrées. En outre, certaine.s répondant.es affirment que leur bien-être psychologique a dû être relégué au second plan, même quand il était affecté par les inondations. *« En fait, je pense qu'on n'a pas eu le temps de penser au côté psychologique. C'est ça qui est fou. D'ailleurs, je pense que c'est la première fois que j'en reparle réellement de ces inondations. »* (PEP-4). De nombreuses autres victimes ont rencontré des difficultés, voire en ont toujours, pour gérer efficacement cette charge mentale et vivent avec une tension qui peut parfois perdurer à long terme pour certaines de ces personnes. *« Et puis à un moment donné, tu finis par douter de toi. (...) Ton capital énergie diminue et t'as des moments où t'as plus du tout envie de te battre. Pour qui ? Pour quoi ? Tu satures. »* (ESN-1).

5.1.8. Les troubles dépressifs

Pour les personnes les plus affectées émotionnellement ou matériellement, cette charge mentale a pu entraîner une dégradation du bien-être psychologique, conséquence d'une saturation due au stress, ainsi qu'à la complexité, l'étendue et la lenteur des démarches. Ce trop-plein a eu

pour effet d'entraîner auprès de ces personnes des symptômes proches de la dépression ou de la somatisation, des troubles récurrents pour les individus fortement affectés par le stress, l'isolement ou par des pertes significatives. « *Moi je suis toujours sous-anti-dépresseurs, on m'a doublé mes doses.* » (PEP-3). « *Mais quand t'es en plein le nez dans le guidon, dans toutes tes démarches administratives, que t'as aussi des problèmes de sommeil, d'angoisse parce que t'as mille et une choses à gérer. (...) Mon médecin voulait me mettre en arrêt, vraiment parce que j'étais à régime de 3h par nuit de sommeil. Alors, j'ai jamais eu un sommeil super génial, mais là c'était plus possible. Problèmes de concentration, à certains moments des crises d'angoisse quoi, c'était vraiment au moment où je savais pas où j'allais.* » (ESN-1).

Dans le cadre des entretiens de cette recherche, ces troubles dépressifs étaient principalement dus à une pression excessive et prolongée, parfois encore présente en 2024. D'autres facteurs, tels que les pertes matérielles et affectives, ainsi que l'accumulation de petits problèmes continus, sont également à considérer. En effet, les pertes irrémédiables, de proches ou de biens de valeur sentimentale, ont représenté des dommages émotionnels difficiles à surmonter en raison de leur caractère irréparable. « *C'était un peu compliqué émotionnellement. Et puis, prendre sur toi parce que tout ce que t'avais n'existe plus en fait.* » (ESN-1). « *D'un point de vue psychologique, c'est dur à encaisser. Mais voilà, personnellement moi j'ai rien perdu de sentimental. Mais par contre, on a perdu des amis. (...) Ça, ça a été un choc.* » (PEP-3). Le sentiment d'être submergé par les événements constitue également une cause significative de ces états dépressifs. « *En fait, tous les aspects de ma vie sont touchés par les inondations. (...) C'est un peu un enchaînement de petits soucis qui ne sont pas graves pris indépendamment mais qui tous ensemble vraiment vont me submerger et vont vraiment faire en sorte que je vais passer dans un désespoir comme je n'ai jamais vécu.* » (Transfert, 2024).

En revanche, pour un.e des enquêté.e ayant déjà subi des pertes significatives avant la catastrophe, les inondations ne représentaient pas une mauvaise nouvelle supplémentaire susceptible d'intensifier son sentiment de désespoir. Ces événements n'ont donc pas toujours été perçus comme particulièrement difficiles à surmonter. En effet, parmi deux personnes ayant traversé des événements douloureux peu de temps avant juillet 2021, les réactions observées lors des entretiens ont été très différentes. Dans un cas, l'accumulation de ces événements a amplifié la détresse de la victime comme expliqué plus tôt. Dans l'autre cas, les inondations semblaient incapables d'affecter davantage l'état émotionnel de la victime au moment des faits. « *En fait, ce qu'il s'est passé, c'est que deux mois avant, j'avais perdu ma mère et un an avant,*

j'avais perdu ma grand-mère. (...) Ça m'a cassé en quatre. Je me suis dit, en fait, les inondations à mon avis m'ont pas choqué parce que peut-être à cause de ça. » (VER-1). Le contexte social des individus et leur histoire personnelle ont donc une très forte incidence sur leurs actions et leurs perceptions des événements vécus.

5.1.9. Colère, sentiment d'abandon et injustice

Lorsque des efforts considérables ont été déployés par les sinistré.es pour régulariser leur situation après les inondations et que ces efforts restent infructueux ou que la charge mentale qui en résulte n'est pas reconnue, de nouveaux sentiments peuvent émerger chez ses personnes. Outre la tristesse liée aux pertes et le désespoir causé par une situation précaire, la frustration et la colère peuvent apparaître lorsque le.la sinistré.e n'est pas suffisamment soutenu par les aides officielles, mais également lorsqu'iel ne se sent ni respecté.e, ni reconnu.e dans sa détresse et ses démarches. *« On est censé pouvoir reconnaître la charge mentale d'une personne, mais tout en ayant la possibilité de ne pas la lui reconnaître. (...) Tu dois reconnaître mon état, tu dois le respecter, c'est des étapes importantes. Et la considération en fait, elle n'existe pas. Y'a pas à un moment donné quelqu'un qui va véritablement prendre en compte ce que tu lui dis dans ton état et qui va le respecter. On en prend note, on jette le mémo et on actionne. C'est ce que j'ai eu quasiment à chaque fois. » (VER-3).*

Lorsque les procédures administratives, qui consomment une énergie significative, n'aboutissent pas, cela peut également engendrer un sentiment d'inutilité et de perte de temps pour les concerné.es. L'injustice et le sentiment d'abandon sont donc particulièrement marqués dans le discours de celles et ceux qui, aujourd'hui encore, peinent à faire face aux conséquences des inondations. *« Aucun intérêt ce qu'on fait. C'est aucun intérêt de faire un dossier. Ça sert à rien. Il n'y pas la contrepartie à l'effort. (...) C'est juste injuste. (...) J'ai perdu un an et demi à faire les dossiers, à essayer de continuer à poursuivre, renvoyer des documents, (...). Tu bosses tous les jours, t'es dans ton appartement en train de casser tes murs, on te redemande d'aller chercher... Je crois que j'ai fait un annuaire complet de documents. Pas de réponse si toi, tu fouines pas. (...) Tu vois, tous ces rouages administratifs qui font qu'en réalité, ça te sabote, mais c'est comme ça dans tout. Donc t'es obligé d'être à fond dessus, donc ton temps de cerveau, il peut pas à un moment donné essayer de se libérer d'une charge. » (VER-3).*

5.1.10. La rupture avec l'environnement

De surcroît, la perte du foyer peut provoquer un profond désarroi chez les personnes concernées, surtout lorsqu'elles se retrouvent privées d'une grande partie, voire de la totalité, de leur lieu de vie habituel. Ce bouleversement soudain peut engendrer une véritable rupture dans le quotidien, altérant leur sentiment de sécurité et de confort, et les laissant désemparées face à une telle perte de repères, d'autant plus lorsque la possibilité de retrouver son logement est incertaine. « *Savoir si je pouvais revenir, si j'avais encore une maison ou pas. Donc là, c'est assez dur. (...) Te dire 'quand est-ce que je rentrerai chez moi ? Est-ce que j'ai envie de rentrer chez moi ? Est-ce que je fais tout ça pour finalement être bien chez moi ?', mais ça tu ne le sais vraiment que quand tu y es. (...) C'est encore trop tôt, je sais pas. Je me réapproprie ma maison.* » (ESN-1).

Ainsi, malgré la remise en état de leur habitation, parfois après plusieurs années, les personnes sinistrées peuvent éprouver des difficultés à accepter le changement, car leur ancien logement représentait un refuge avec des souvenirs précieux. La perte de repères peut donc perdurer, voire demeurer, lorsque ces personnes ne parviennent pas à s'acclimater à leur nouveau logement. « *J'avais besoin d'être dans Mon jardin. J'avais l'impression que c'était le seul endroit où c'était vraiment chez moi, qui restait. Parce que bon, lui il a un peu souffert, mais après la nature reprend ses droits, donc c'était comme avant.* » (ESN-1).

De plus, les personnes qui ont été forcées de quitter leur domicile et qui peinent à trouver une nouvelle habitation aussi confortable que leur précédent logement, peuvent rencontrer les mêmes difficultés d'adaptation. « *Je ne m'y sens pas bien. Forcément, c'est pas la maison que j'avais avant. Même ma mémoire musculaire est toujours là-bas puisque constamment je rate des marches dans l'escaliers pensant être de nouveau dans mon ancienne maison. (...) Mais en plus de ça, il y a beaucoup de choses qui font que je ne me sens pas à l'aise et c'est une période de ma vie qui va être vraiment très compliquée. (...) Le soir, je n'ai pas envie de rentrer du boulot, j'ai envie de retourner dans cette ancienne maison où j'étais si bien.* » (Transfert, 2024). Cette nostalgie peut entraîner le ressassement d'un passé perdu tout en suscitant le développement de sentiments d'impuissance, de détresse ou de colère liés aux problèmes de relogement ou de reconstruction, ce qui peut également être la cause de symptômes ou de troubles dépressifs.

Il est également nécessaire de souligner l'attachement plus large des sinistré.es non pas seulement à leur domicile, mais aussi à leur emplacement géographique, aux relations qu'ils y ont créées et à la proximité des proches, à leur quartier ou à leur ville, parfois celle dans laquelle ils ont grandi et vécu toute leur vie. « *Pour moi, ça reviendra un jour. Je crois que je ne suis pas le seul à le dire. (...) Mais je suis de Pepinster. Ça va être difficile de quitter Pepinster.* » (PEP-1). « *Ça m'emmerde parce que j'aime bien où je suis, fin j'aime bien. La maison en elle-même, elle est pas magnifique, mais on en a fait quelque chose de bien quand même. (...) Puis, pour ma maman.* » (PEP-2) « *J'aime bien ma maison, j'aime bien le voisinage, je me sens bien ici. J'ai tellement peur que ça revienne.* » (TRO-1).

En outre, les changements occasionnés par les inondations, en matière de destruction ou de reconstruction sont également sources de tristesse ou de nostalgie dans certains cas. « *Pepinster n'est plus la même chose. Y'a plus rien, on détruit tout. Surtout tous les endroits qu'on a connus et tout ça, les maisons que j'ai connues, tout est parti. On rase, c'est plus le même Pepinster.* » (PEP-1). Pour les personnes qui ont eu la possibilité de décider entre rester/retourner dans leur logement d'origine ou déménager, et qui ont choisi la première option, cette décision a souvent été prise en pleine conscience des risques liés à la vie dans une zone inondable et des inconvénients d'un environnement endommagé par les eaux. Ce choix délibéré est fréquemment motivé par un attachement profond au domicile et à son emplacement. « *Eux c'est derrière eux, mais maintenant ils doivent gérer la peur de l'eau, quand il pleut de trop, qu'elle monte. Mais bon, d'un autre côté, on le sait, et puis on a fait le choix de rester.* » (ESN-1).

5.1.11. Les aides psychologiques

Face à la détresse et à la souffrance des sinistré.es, l'État belge a rapidement élaboré des dispositifs de soutiens psychologiques pour venir en aide aux victimes. En effet, des lignes d'assistance téléphonique ont été mises en place et une équipe mobile de psychologues a été déployée pour intervenir directement dans les zones les plus affectées et dans le but d'orienter les personnes en détresse, et ce, jusque fin septembre 2021 (Centre de crise nationale, 2021). D'autre part, le soutien psychologique offert permettait à tous les citoyen.nes touché.es par les inondations d'obtenir jusqu'à 8 séances de soins psychologiques gratuites ou remboursées par an (INAMI, 2021). Toutefois, sur les 11 entretiens réalisés, la majorité de l'échantillon a expliqué ne pas avoir entendu parler de ces aides psychologiques offertes alors même que certaines personnes estiment avoir eu du mal à encaisser les dégâts des inondations.

Pour beaucoup, ces aides psychologiques n'étaient cependant pas nécessaires car l'entourage familial et les bonnes relations de voisinage ont permis à une majorité de répondant.es de tenir le coup. « *J'ai la chance d'avoir une famille très présente dans le bon sens du terme et ils m'ont beaucoup soutenue.* » (ESN-1). D'autres expriment cependant ne simplement pas avoir eu le temps de se faire aider en raison de la surcharge de travail que les inondations ont engendré. « *Non, soutien psychologique, aucun. Aucun et de toute façon, malheureusement pour notre part, on n'avait pas le temps.* » (PEP-4). Tandis qu'une des personnes sinistrées rencontrée a partagé un avis très négatif à l'égard de ces aides qui semblent à ces yeux, incapables de fournir une assistance adéquate. « *J'ai beaucoup de mal avec le fait d'aider quelqu'un sur quelque chose qu'on n'a pas vécu. (...) Si la personne ne l'a pas vécu, comment voulez-vous qu'elle vous aide ? Moi j'ai beaucoup de mal avec eux. Je préfère parler avec quelqu'un qui l'a vécu.* » (PEP-2). Enfin, en ce qui concerne la seule personne interrogée qui a bénéficié des aides psychologiques offertes, elle témoigne de leur efficacité à court-terme, « *J'ai discuté avec une dame dans le coin à Pepinster. Ça faisait du bien sur le coup même de parler quand même. J'ai été 2-3 fois la voir mais pas plus que ça. (...) Le suivi, je le fais moi-même.* » (PEP-1), un constat corroboré par d'autres études (Teller, 2021).

Après avoir vécu un évènement traumatisant tel que les inondations, les aides psychologiques n'apparaissent pour la majorité des répondant.es pas indispensables à long terme, ce qui renforce l'idée que l'importance du soutien repose davantage sur le suivi personnel ou le soutien des proches plutôt que sur une aide professionnelle. Cette situation questionne néanmoins la promotion faite par l'État en ce qui concerne ces aides, ainsi que le rapport qu'ont les personnes victimes d'évènements traumatiques (ou non) avec les services d'aide psycho-médicales.

Enfin, il est crucial de considérer les personnes isolées, souvent moins bien informées des aides disponibles. De fait, tous.tes les sinistré.es n'ont pas pu bénéficier du soutien de proches pour leur apporter un appui moral et pratique immédiat. De plus, lorsque l'isolement est aggravé par la précarité, il est fréquent que les personnes concernées soient accaparées par des démarches administratives considérées comme plus urgentes que l'aide psychologique. À long terme, lorsque les problèmes causés par les inondations ne sont pas résolus, la détresse et l'isolement de ces personnes peuvent s'intensifier. Cela peut donc conduire ces personnes à percevoir le suivi psychologique comme peu efficace, voire inefficace, pour améliorer leur situation, car l'accumulation de leurs problèmes rend ces interventions médicales insuffisantes. « *C'est aussi*

par rapport au fait que quand tu es à la mutuelle et que tu es dans mon état, on ne te croit pas. On en a rien à branler que tu te sentes pas bien, que tu te sentes dépressif et que tu as envie de tuer la terre entière et toi compris. On s'en fout en fait. À la limite, on te reconnaît que t'es un petit peu fatigué, que tu déprimes et que t'es en 'burn-out', un mois, deux mois et après on te dit 'mon grand, ça fait 20 ans que tu bosses et il te reste encore 20 ans à aller bosser'. Quand on est dans ma situation, on n'a pas le confort de pouvoir se permettre de se prendre une année où on va reposer son mental. (...) Parce que tu vas toujours avoir un dossier à régler, tu vas toujours avoir quelque chose qui va t'accaparer ton temps de cerveau, qui va te demander de réfléchir, de faire des dossiers, de répondre à des questions (...) Toujours. » (VER-3). Cette réalité souligne la nécessité d'une meilleure communication et d'un accès plus aisé à des aides efficaces pour tous.tes, indépendamment de leur situation personnelle.

5.1.12. Les changements et évolution de perceptions

Dans sa description des impacts psychologiques, Fujiki mentionne l'évolution et les changements majeurs de perceptions des individus en ce qui concerne la question du risque, mais aussi plus largement les changements de perception induits par les inondations. En juillet 2021, les informations fournies par les médias sociaux et traditionnels concernant les dégâts causés par les inondations ont été essentielles. Elles ont en effet joué un rôle important dans la mobilisation de l'ensemble de la population. De ce fait, des vagues de solidarité ont vu le jour pour venir en aide aux personnes sinistrées, ce qui a créé ou renforcé des liens communautaires très forts entre des personnes de milieux sociaux et de zones géographiques différentes. « *Et alors, vous savez bien les Wallons, les Flamands, on se taquine tout le temps, c'est vieux. Je pourrai plus jamais rien dire sur eux. J'ai même pas de mots. Dès le lendemain ils étaient là, mais des gens qui venaient tous les jours d'Anvers, donc c'est pas la porte à côté, y'a déjà leur essence, c'est cher quand même. Ils venaient, ils avaient des camionnettes pleines avec des vêtements, avec des vivres. La Croix-Rouge flamande était là. (...) Ils venaient pendant une semaine, une semaine !* » (PEP-2). Cette solidarité, marquée par son intensité et profondément enracinée dans les zones touchées, s'est naturellement estompée une fois que les sinistré.es n'ont plus eu besoin d'aide, parfois plusieurs mois, voire années, après les inondations. Elle reste toutefois ancrée dans la mémoire collective de cet évènement. « *C'est là qu'on voit l'élan humain. Le nombre de néerlandophones qui sont venus aider, il n'y avait quasi que des néerlandophones, c'était incroyable. Et c'est là qu'on voit que les gens parfois se tirent dans les pattes, mais au final dans la douleur, ils sont unis. Et parfois on oublie ça, parce que l'être*

humain à la mémoire courte et c'est dommage. Mais c'est un élan de générosité juste phénoménal, c'était fou quoi. » (PEP-4).

Au-delà de l'entraide significative à court et à moyen terme qui a marqué les esprits, cette catastrophe naturelle a, à plus long terme, conduit de nombreuses victimes à relativiser leur situation et les impacts négatifs subis, notamment en comparant leur cas à celui d'autres personnes plus sévèrement touchées. *« Sur le moment même on s'est dit 'on a tout perdu, qu'est-ce qu'on va devenir ?', puis après on relativise en se disant, au final, on est en vie. On a notre chat, on a encore nos souvenirs entre guillemets. Le reste c'est que matériel, même si voilà, c'est embêtant, et on se dit que c'est encore à racheter après mais, on se dit juste que c'est matériel et on relativise. Il y a eu plus grave que nous. » (ANG-1).*

Ce relativisme, bien qu'ayant permis à beaucoup de victimes d'avancer, a parfois engendré un sentiment de malaise parmi les sinistré.es. Face à la misère à laquelle ces personnes ont pu faire face, beaucoup ont pris conscience de leur privilège lorsqu'ils avaient suffisamment de ressources pour faire face aux inondations. Ces individus, malgré les difficultés significatives rencontrées, reconnaissent donc que leur situation n'était pas la plus critique. *« J'estimais quelque part aussi que j'étais dans les privilégiés et qu'il y avait sans doute des gens qui avaient plus besoin de ça que moi, et donc je voulais pas prendre la place de quelqu'un d'autre. Et surtout que je sais aussi qu'il y a des personnes qui sont dans cette situation-là et qui n'osent pas pousser les portes. Donc il faut laisser le temps au personnel communal d'aller trouver ces gens qui en ont réellement besoin et qui nécessairement ne viendront pas le faire par eux-mêmes. » (ESN-1).* Ce sentiment a occasionné une gêne pour ces personnes, les poussant à se sentir moins légitimes pour bénéficier des aides gratuites et de la solidarité. Elles préféraient dès lors céder leur place à des personnes plus démunies, négligeant parfois leurs propres besoins, avec pour conséquence, dans certains cas, de rallonger leur propre temps de rétablissement. *« Moi je suis pas quelqu'un qui a envie de gratter l'amitié ou qui a envie de gratter la société, je suis pas un profiteur. Si je sais me permettre de continuer à me faire à manger moi-même, de continuer à me loger moi-même, je vais pas commencer à aller gratter un appartement social alors que quelqu'un peut en profiter. » (VER-3).* De plus, le fait de se retrouver en situation de besoin et de dévoiler sa vulnérabilité face aux événements a parfois été difficile à accepter et à assumer. *« Il y avait plein de choses organisées, oui. Mais c'est vrai que moi honnêtement, pas eu besoin, puis peut-être pas osé y aller du tout. C'est quand même... oui c'est frustrant un peu de se dire qu'on a besoin des autres en fait. Matériellement surtout.*

Voilà, c'est vrai qu'il y avait une organisation où on pouvait aller chercher des choses qui manquaient, et c'est vrai qu'à un moment donné, ça manquait, il y a rien à faire. Tout ce qui était produits d'entretien et tout ça, mais j'ai été une fois, mais plus jamais. Plus jamais parce que je ne me sentais pas à ma place. Puis, un sentiment de profiter alors que finalement, que oui... que j'étais mieux placée que d'autres. J'ai pas aimé ça du tout.» (TRO-1). Cette attitude a contribué au refoulement de la situation réelle de certains individus. Pourtant, quels que soient leurs privilèges ou leur condition socio-économique, tous.les les sinistré.es méritaient de recevoir une aide appropriée lorsqu'ils en avaient besoin, puisqu'ils n'étaient pas responsables des inondations qui les ont touché.es. (Témoignage du film *Après la pluie*, 2024).

Par la suite, avec une prise de recul possible maintenant que la situation s'est (presque) rétablie pour beaucoup, les inondations ont parfois entraîné des changements de mentalité quant à la manière d'appréhender la vie. *« Je pense que c'est une autre manière de vivre en fait. On se prenait déjà pas la tête avant, mais encore moins maintenant. En se disant, voilà, si on a envie de partir en vacances et qu'on a les moyens pour, on le fait. Ne plus se dire 'mais s'il vient à arriver quelque chose', non, on le fait. Parce qu'on se dit peut-être que demain on sera plus là. (...) C'est moins de prises de tête. (...) Le recul, le lâcher prise et de profiter à fond, c'est vraiment ça. » (ANG-1).*

Pour certaines personnes, les inondations ont également permis de prendre conscience de l'impact potentiel direct des catastrophes naturelles sur leur propre vie. Ces événements ne sont plus perçus comme des phénomènes lointains et isolés, mais comme des réalités potentiellement présentes dans leur propre environnement. *« Avant je m'étais dit que ça ne pouvait pas arriver ici. Mais maintenant je me dis que tout pourrait arriver. Déjà, il y a de plus en plus de catastrophes dans le monde, mais des inondations comme ça, ça m'a fait peut-être réfléchir un peu quand même. » (VER-1).* En outre, les personnes touchées semblent désormais plus informées et attentives aux risques d'inondations, bien que les discours obtenus aient parfois été contradictoires quant aux idées reçues qui concernent les risques réels de futures inondations similaires. *« Je n'ai pas de crainte, à part que ça pourrait revenir. (...) Ils disent peut-être dans 20 ans, mais moi non, je n'ai pas peur parce que je me dis qu'on n'aura plus la même chose. » (VER-2).* *« On me dit 'non non non, ça n'arrive qu'une fois tous les 100 ans', mais non. Moi je n'y crois pas, je pense qu'il y en aura encore. » (TRO-1).* Ainsi, ces discours soulignent la profusion d'informations contradictoires, et parfois erronées, au travers des médias, des réseaux sociaux et des discussions informelles entre citoyen.nes, en ce qui concerne les probabilités de

nouvelles inondations. Les prévisions réalisées par des experts de l'ULiège suggèrent cependant que des précipitations extrêmes similaires à juillet 2021 pourraient se reproduire deux fois d'ici 2050 et causer de nouveaux épisodes d'inondation (Viganò, Noirfalisce & Parotte, 2024).

Enfin, les inondations ont eu pour conséquence de permettre aux individus touchés qui ont pu s'en sortir de se rendre compte de leur résilience et de leur capacité à affronter des problèmes d'une aussi grande envergure. Plusieurs victimes témoignent être aujourd'hui plus armées en cas de nouvelle crise, mais soulignent tout de même l'aspect communautaire et l'entraide qui ont été cruciaux dans cette épreuve. *« Moralement et question caractère, je crois qu'on a vécu une épreuve qui nous rend quand même bien fort débrouillard. »* (TRO-1). *« C'est aussi quand tu es en plein milieu de la catastrophe que tu peux vraiment te rendre compte de ce que tu es capable de déployer comme énergie et de donner pour toi et pour les autres. C'est aussi une leçon de vie par rapport à toi-même et aussi par rapport aux gens qui t'entourent, et ça je pense qu'indépendamment de l'aspect matériel, (...) ça reste. Donc, moi, c'est ce que je veux garder de positif par rapport à ça. »* (ESN-1). Ces inondations ont également été perçues comme des enseignements de vie, des étapes à surmonter ou une fatalité à laquelle il fallait faire face, ce qui a incité ou soutenu de nombreuses victimes dans leur processus de résilience et de rétablissement. *« Mon mari vous dira que ça devait nous arriver, que c'est les choses de la vie. Que si ça doit nous arriver, ça nous arrivera. »* (ANG-1). *« À un moment donné, je sais pas il y a eu un déclic, je me suis dit 'mets les choses en perspectives'. (...) C'est un accident de vie, prends-le comme un accident de vie. Si quelque part il est écrit que tu rentreras dans ta maison, ben tu rentreras dans ta maison. Si t'es bien dans ta maison, tu resteras dans ta maison. Si t'es pas bien, ben tu la revendras. Voilà, tu tourneras la page mais prends-le comme une étape, pas comme une cassure. À partir de ce moment-là, ça a été plus facile. »* (ESN-1).

Toutefois, pour celles et ceux qui ne sont toujours pas parvenus à surmonter cette situation, les perceptions des inondations sont généralement beaucoup plus négatives. Les systèmes d'aide et le rôle des autorités sont souvent remis en question et celles et ceux qui n'ont jamais eu accès aux aides se sentent abandonnés et bloqués dans un système qui ne les reconnaît pas, ce qui renforce continuellement les sentiments d'injustice et d'abandon causés par les inondations. *« Parce qu'on va pas se mentir, y'a rien qui est fait pour aider les gens, y'a des effets d'annonce, le Fonds des calamités qui a annoncé plein de trucs complètement faux. La Croix-Rouge qui a pas arrêté de baratiner sur les aides qu'ils allaient donner. En fait tout ce qui était*

*organismes prévus pour apporter une aide, ils l'ont fait de manière un peu toursiveuse*⁷. *C'est-à-dire qu'ils annoncent un truc, en sachant très bien qu'ils ne pourront pas l'honorer et en n'acceptant pas la critique. (...) C'est toujours en fait le même schéma qui se répète et tu te dis mais à quoi bon.* » (VER-3). Cette vision négative concerne cependant des aspects spécifiques qui vont au-delà des inondations en général ; elle sera donc explorée plus en détail dans le chapitre sur l'émergence des conflits et les impacts politiques (cf : 5.3. L'émergence de conflits et les impacts politiques, p79-87).

5.1.13. Un phénomène gravé dans les esprits

Malgré plusieurs messages positifs et remplis d'espoir concernant ces trois années de reconstruction, qui témoignent à la fois d'une forte entraide et d'une reprise progressive de la vie normale, il est crucial de reconnaître que pour beaucoup, les inondations laisseront une empreinte indélébile. *« C'est un livre ouvert en fait, une case dans ma tête qui ne se refermera jamais. Impossible. Peut-être dans 15-20 ans, mais non, on saura jamais refermer ça. Humainement, ça fait partie dans une vie des 2-3 gros évènements dont on se souvient. »* (PEP-4). La majorité des personnes rencontrées continuent de percevoir ces événements avec émotion ou difficulté. *« Maintenant c'est vrai que j'ai regardé tantôt les photos, et ça m'a rappelé quand même... là c'est vrai que ça chamboule un peu. »* (TRO-1). Les inondations de juillet 2021 demeurent effectivement une source de stress ou d'angoisse pour certain.es, car leurs impacts traumatisants se font encore ressentir aujourd'hui. Parmi les onze personnes interviewées, quatre sinistré.es expriment leur incapacité mentale et/ou financière à revivre de tels événements si ceux-ci venaient à se reproduire.

- *« Moi je dois bien avouer que si ça se reproduit, je revends mon bâtiment dans l'état qu'il est et c'est fini. D'abord le covid, un décès, et puis les inondations, oui non, là à un moment donné. En plus toutes les taxes qu'on nous pond à tire-larigot, non, c'est bon. Se lever tous les matins pour faire des heures pas possibles, pourquoi ? Pour avoir de toute façon une pension à presque rien parce que je suis indépendante. Oublie. (...) Je sais bien qu'il faut avoir l'air solide, mais le moral, à un moment donné, il tient plus. »* (PEP-3).
- *« Revivre ça, je ne pourrai plus le revivre une deuxième fois. Humainement, c'est... Pour l'avoir connu, en fait, je ne m'attendais pas à une telle catastrophe. (...) Non, je*

⁷ Mot wallon qui signifie farceur, sournois, qui joue des tours.

ne saurai jamais être soulagé de cette histoire. Je la hais tellement. Elle représente tellement l'enfer pour moi. Si l'enfer avait un mot, ce serait les inondations. » (PEP-4).

- *« D'un point de vue émotionnel, une fois, pas deux. Elle revient demain, non. Je ne supporterai pas ça une deuxième fois. Je ne me réinvestirai pas et ce sera compliqué de tourner la page. Non. (...) Moi c'est même pas envisageable de recommencer une deuxième fois ça. C'est pas possible. Moi ici, j'ai investi, j'ai 60 ans, je devrais être normalement, je touche du bois, tranquille pour 30 ans si l'Ourthe ne revient pas, c'est-à-dire jusqu'au bout de ma vie, après moi les mouches quoi. Moi c'est à ça que j'aspire. Voilà. » (ESN-1).*
- *« Maintenant, ce que j'ai peur c'est que ça arrive encore. Parce que là je sais que voilà, ce sera fini, les assurances n'interviendront plus. Et puis en fait, on est un peu coincés ici avec des maisons, on a des prêts donc revendre la maison à une valeur un peu diminuée parce qu'elle est en zone inondable, voilà quoi. On est coincés. C'est impossible de partir en ayant toujours un prêt maison qui avait été fait à neuf quoi. (...) La seule crainte, c'est que ça recommence. » (TRO-1).*

Deux sinistré.es interrogé.es ressentent de l'angoisse ou du stress à l'idée de nouvelles inondations. Pour ces personnes, cette situation semble être étroitement liée à leurs traumatismes, car seuls des arguments de peur ou d'hypervigilance sont mentionnés, ce qui rappelle certains syndromes des troubles de stress post-traumatique (cf : Voir PEP-1 & ANG-1 dans 5.1.4. Les syndromes post-traumatiques, p42-43).

Ensuite, deux autres participant.es évoquent ne pas être inquièt.es, ou seulement légèrement, par de futures inondations. Toutefois, iels mentionnent également avoir peu à perdre en cas de nouvelle inondation, d'autant plus que vivre à nouveau des évènements d'une ampleur similaire à juillet 2021 semble peu probable dans leurs deux discours.

- *« Je n'ai pas de crainte, à part que ça pourrait revenir, mais vous savez moi j'ai 70 ans. Ils disent peut-être dans 20 ans, mais moi non, je n'ai pas peur. Parce que je me dis on n'aura plus la même chose. » (VER-2).*
- *« Je ne saurais pas perdre une deuxième fois ce que j'ai déjà perdu. Donc maintenant, je veux dire en bas, il n'y a plus rien qui est vraiment propre à moi. Tout l'aspect personnel, je l'ai perdu la première fois. » (CHA-1).*

Enfin, tandis que deux personnes interrogées ne se prononcent pas, la dernière personne rencontrée est convaincue que des inondations telles que celles vécues n'auront plus jamais lieu, pour autant que la gestion des barrages soit assurée.

- « *Le souci, c'est que s'il pleut beaucoup et que c'est bien géré, il y a jamais de souci dans la région et y'en n'aura jamais. À Verviers, y'a jamais eu d'inondation de ce type. Il y a eu d'autres formes d'inondation dans la région, dans les petits coins, dans les petits patelins etc. mais c'est dû au fait que les habitations sont beaucoup plus bas.* » (VER-4).

Au-delà des perceptions et des expériences spécifiques à chaque personne touchée, il est indéniable que les inondations ont marqué à jamais les esprits des personnes qui les ont subies. « *J'oublierai jamais, j'oublierai jamais, c'est gravé. Ce sont les vagues.* » (Noirfalisce & Parotte, 2024). Bien que les médias et les politiques aient parfois présenté un récit positif du rétablissement des victimes de juillet 2021, une analyse plus approfondie révèle une réalité plus nuancée. Cette réalité souligne l'importance de considérer une multitude de facteurs susceptibles d'influencer le bien-être psychologique des victimes afin de parvenir à des conclusions quant à leur processus de rétablissement. Effectivement, même si de nombreuses personnes sinistrées témoignent d'une amélioration de leur état psychologique et émotionnel et affirment avoir tourné la page, notamment maintenant que les démarches administratives et les tracasseries engendrées sont derrière elles, cette évolution positive n'est pas généralisée. Certains traumatismes persistent, et les fortes pluies, comme celles survenues en Wallonie le 18 mai 2024, ravivent les souvenirs (RTL Info, 2024). De plus, certains médias avancent que peu de cas de stress post-traumatiques ont perduré, en raison notamment de la nature de la catastrophe car il est impossible de désigner un unique responsable. Ce phénomène serait également attribué à l'utilisation de facteurs de protection par les sinistrés.es (cf. 5.1.5. Le déni comme outil de protection, p43-44), ainsi qu'à l'importante solidarité observée et à la facilité de dialogue entre des personnes ayant vécu le même drame (L'Invité de Déclic, 2022). Cependant, il est important de noter que les cas de stress post-traumatiques ne peuvent être recensés que si la victime décide de consulter un.e professionnel.le qualifié.e, une démarche qui n'a été entreprise que par deux des onze personnes interrogées. Ceci est d'autant plus significatif quand on considère que les personnes qui ont choisi de ne pas faire appel aux aides psychologiques témoignaient tout de même dans certains cas d'une profonde détresse au moment des événements. Il est donc difficile

d'estimer l'ampleur réelle des répercussions psychologiques et des syndromes de stress post-traumatiques liés aux inondations des personnes sinistrées.

Il est également nécessaire de mentionner la temporalité des événements vécus par les sinistrés. En effet, les victimes sont nombreuses à ressentir une fatigue accumulée au fil des mois et des années, suite aux démarches entreprises pour retrouver une situation stable. Cette fatigue tend à s'alléger considérablement une fois que la situation est rétablie. *« La seule chose que je ressens maintenant, c'est la tension nerveuse que tu ne sentais pas nécessairement et qui est accumulée pendant tous ces longs mois et ces années, qui du fait que tu reprends un rythme et que tu vas vers l'avant, tu as un peu le contre-coup si tu veux. Donc j'ai une certaine fatigue parce que ça s'en va. Quand tu le sais et que tu comprends le mécanisme, tu te dis que c'est que positif donc 'laisse faire', de toute façon tu sais rien faire contre et donc les choses se remettent en place petit à petit. »* (ESN-1). Toutefois, lorsque l'incertitude persiste, cette fatigue demeure présente. Cette incertitude concerne principalement les personnes qui n'ont pas encore pu regagner leur domicile en raison de travaux en cours ou de problèmes persistants sur leur route. Elle peut également être liée à d'autres préoccupations qui concernent l'absence de perspectives claires et qui ne permettent pas à ces personnes de reconstruire leur avenir comme ils le souhaiteraient. *« Après, savoir si je pouvais revenir, si j'avais encore une maison ou pas. Donc là, c'est assez dur. Puis à chaque fois, trouver un autre problème puisque à chaque fois qu'on cassait, je trouvais un truc et puis encore un truc qui m'avait été caché quand j'ai acheté la maison. (...) C'est sûr que j'aurais pu aller à la Croix-Rouge, chercher des petits électroménagers, etc., mais moi ma maison, j'habitais plus ici. Au fur et à mesure où on cassait, je savais même pas si j'avais encore une maison quoi. (...) Tu vois, ceux qui sont restés dans leur maison (...) qui eux, avaient la perspective de vraiment réhabiter leur maison, elle était proche. Moi à ce moment-là, je savais pas. J'étais en décalage si tu veux, moi ça a toujours été en décalage. »* (ESN-1).

Cela met en lumière un décalage temporel significatif entre les victimes des inondations, car chacune a dû avancer à son propre rythme, en fonction des contraintes et des dégâts personnels, ainsi que des différentes étapes de restauration spécifiques à chacun.e. Le processus de reconstruction a donc considérablement varié d'une personne à l'autre, ce qui a également eu une incidence sur les processus de guérison. Toutefois, les similitudes observées et présentées plus tôt permettent de mettre en évidence que les processus de guérison des victimes des inondations, quant à eux, semblent comporter des étapes analogues, comparables aux phases du deuil. Ce processus ne semble toutefois pas être linéaire, ce qui signifie que ces étapes n'ont

pas toutes été traversées par les sinistré.es, qu'elles ont pu se produire dans un ordre différent, ou encore se chevaucher.

5.2. Les impacts sur la condition socio-économique des ménages

Dans cette partie, les changements causés par les inondations en termes de conditions et de qualité de vie sont abordés dans le but de mettre en lumière les impacts socio-économiques des inondations sur les sinistré.es et leur ménage. Pour cela, il est d'abord important de distinguer les victimes ayant été relocalisées en raison de l'insalubrité ou de la dangerosité de leur habitation, de celles qui ont pu rester dans leur logement, celui-ci étant encore habitable malgré les dégâts causés parfois significatifs.

Parmi les onze entretiens réalisés, plusieurs cas de figure se sont produits en ce qui concerne les sinistré.es après les inondations. Six personnes interrogées, ainsi que leur famille vivant sous le même toit, ont été contraints de trouver un logement de substitution, étant dans l'impossibilité de rester dans leur foyer. Deux répondant.es ont continué à vivre dans leur habitation en aménageant leur étage, qui n'avait pas été touché par les eaux. Un foyer s'est divisé en deux, une partie des membres ayant trouvé un logement de substitution tandis qu'une autre est restée vivre à l'étage du foyer pour des raisons qui seront détaillées ultérieurement. Enfin, deux répondant.es n'ont pas eu de problème de logement, les inondations ayant touché un bien immobilier dans lequel ils ne vivaient pas (commerce ou bureau).

Sur base de ces différents scénarios, les données collectées ont montré certaines divergences marquées à court terme, ce qui explique la distinction établie entre les sinistré.es resté.es sur place et ceux ayant déménagé. Pour la suite, les données seront regroupées car les observations ont révélé des similitudes à plus long terme dans les discours, et ce indépendamment de la relocalisation ou non des personnes sinistrées après les inondations. Cependant, les autres différences observées parmi les entretiens, notamment en ce qui concerne les divergences de couverture d'assurance, ne feront pas l'objet d'une distinction marquée car elles ne sont pas suffisamment probantes. Elles seront donc présentées au fil de l'analyse.

5.2.1. Les sinistré.es resté.es sur place

Concernant les sinistré.es rencontrés qui n'ont pas quitté leur logement, iels y sont resté.es pendant et après les inondations, sans jamais chercher d'hébergement de substitution et ce, peu

importe s'ils étaient locataires ou propriétaires. Cette décision a en partie été motivée par le fait que l'étage des habitations restait habitable, malgré les dégâts importants au rez-de-chaussée et aux alentours de leur maison. De plus, les deux répondant.es concerné.es ont exprimé posséder un animal de compagnie, ce qui a constitué un incitant significatif pour rester sur place. Iels ne voulaient pas abandonner leur chat, d'autant plus que lors des évacuations par les secours, les animaux de compagnie n'étaient pas systématiquement pris en charge. « *J'étais chez moi, oui. Je n'ai jamais jamais quitté. J'avais juste mon chat et c'est en grande partie à cause du chat que je ne suis pas partie, j'avais trop peur qu'elle ne s'enfuisse un petit peu partout et que je ne sache pas la transporter.* » (TRO-1).

Dans le cas du foyer qui s'est scindé en deux, la décision de rester dans le logement a été plus largement motivée par la peur des pillages. « *Mon mari n'a pas voulu quitter la maison, donc il a vécu à l'étage. (...) Parce qu'il ne voulait pas laisser la maison seule, y'a eu des vols dans les maisons. (...) Lui n'a pas voulu quitter, mais moi j'ai loué une maison. (...) Avec cette humidité-là, le problème aussi des déshumidificateurs électriques dans la cave et dans le rez-de-chaussée qui faisaient un boucan fou. Moi je dis désolée, je reste pas dans cette humidité. J'ai eu l'opportunité d'avoir cette maison, donc voilà.* » (VER-2).

Pour vivre dans des conditions acceptables, les sinistré.es ont souvent dû aménager une cuisine de fortune à l'étage de leur maison durant les premières semaines. Par ailleurs, les chambres et les salles de bain, le plus souvent situées à l'étage des habitations et donc épargnées par les inondations, offraient un confort suffisant en tant que mobilier de base. La principale difficulté à court terme résidait toutefois dans l'interruption, parfois prolongée, des services d'eau, d'électricité et de gaz. « *Je vivais à l'étage. Ce qui a été le plus dur, c'est au tout début parce qu'on n'avait pas du tout d'électricité, on n'avait plus d'eau. L'électricité ça a duré vraiment un bon mois. (...) C'est mon voisin qui est électricien justement qui m'a fait un système, on passait avec un genre de rallonge au-dessus du mur et je profitais un peu de son électricité. Sinon pas de lumière non plus et donc voilà, on chipotait avec des lampes de poche, des machins à remonter. Pour cuisiner, c'était les petits réchauds comme en camping. C'était la débrouille, franchement la débrouille.* » (TRO-1). Ainsi, nombreux.ses sont les sinistré.es qui expliquent avoir dû s'en sortir avec les moyens du bord, en attendant le retour des aménagements de premières nécessités dans leur maison. « *Le rez-de-chaussée, les travaux avaient commencé en partie, mais on ne pouvait pas y vivre, mais alors on s'est organisés à vivre à l'étage. Donc la plaque de cuisson électrique, voilà, je cuisinais dans la chambre à coucher. Près de la salle de*

bain, j'avais une petite table à roulettes avec une bassine pour la vaisselle, je jetais l'eau dans le WC. On avait l'eau à prendre à côté. On a campé comme ça sans trop de grandes difficultés, après on a pu récupérer le rez-de-chaussée. » (VER-2).

La plupart du temps, les services d'eau et d'électricité ont été rétablis dans un délai de 48 à 72 heures (ENT-1). Cependant, cette réactivité a varié en fonction des communes, des quartiers et parfois même des rues, compte tenu des dégâts spécifiques à chaque zone sinistrée. Certains témoignages rapportent que l'électricité a été coupée pendant plusieurs semaines, tandis que le rétablissement du gaz a souvent pris plusieurs mois. Néanmoins, la privation de gaz s'est avérée moindre puisque les inondations ont eu lieu en juillet. Les mois qui ont suivi sont donc restés relativement doux au niveau de la température.

Face à ces coupures, plusieurs communes ont procédé à la distribution de bouteilles d'eau, parfois jusqu'au rétablissement de l'eau potable. Elles ont également installé des générateurs dans certaines rues pour fournir les personnes affectées en électricité. Cependant, ces aides n'ont pas été uniformément accessibles : seul un.e des trois répondant.es touché.es par les coupures d'électricité a pu bénéficier de générateurs, tandis qu'un.e répondant.e a signalé avoir reçu des bouteilles par sa commune, mais en quantité insuffisante pour permettre de subvenir à ses besoins jusqu'au rétablissement de l'eau courante.

Cette expérience de privation, bien que peu confortable, ne s'est toutefois pas révélée être la plus contraignante parmi les entretiens. Comme mentionné précédemment, un phénomène de pillage s'est intensément développé pendant et après les inondations. Cela s'explique notamment par l'absence d'éclairage public, la défaillance des dispositifs d'alarme, ainsi que par l'évacuation précipitée de nombreuses habitations, laissant des logements abandonnés et vulnérables à l'affût des voleurs. En conséquence, un sentiment de peur et d'insécurité s'est fortement développé à court terme parmi les personnes restées à leur domicile. *« C'est vraiment le noir et le manque de lumière et la peur que quelqu'un vienne qui m'a plus perturbée en fait. (...) Mais honnêtement je me barricadais. Je barricadais la porte qui tenait plus vraiment beaucoup, là aussi, je mettais des choses devant pour que ça fasse du bruit. (...) On dormait pas l'esprit tranquille, les voisins à côté non plus. On était un peu paranos, mais on surveillait quoi. » (TRO-1).*

Pour contrer ce phénomène, de nombreuses patrouilles de police ont été déployées et des couvre-feux ont été instaurés dans les quartiers à risque. L'entraide entre voisins s'est également considérablement renforcée pour dissuader les voleurs et protéger les habitations des résident.es absent.es. Toutefois, malgré les dispositifs en place, de nombreux bâtiments ont été touchés par des pillages. *« Je reviens un jour et y'avait les voleurs dans mon jardin, alors on avait acheté des sifflets chacun. Et quand on en voyait, on sifflait. Et on entendait tous les soirs des sifflets, des ci et des ça. Tout le temps. (...) On voyait souvent des lampes de poches et ça courait. C'était tous les jours. Tout ce qui était volable et revendable dans les maisons a été volé et revendu. Y'a même une pauvre jeune qui s'est fait voler jusqu'à sa robe de mariée. Tout a été volé. »* (PEP-2).

Au-delà de l'arrêt des services d'eau et d'énergie, ainsi que des nombreux pillages qui ont suivi, c'est surtout l'humidité des logements qui a été le plus problématique à court, moyen et dans certains cas, long terme. *« Tout a commencé à moisir, c'était vraiment humide (...) J'ai aéré et j'ai chauffé non-stop. Ça a marché plus ou moins bien pour certains endroits mais le reste, il a fallu casser. Après 1 mois, c'était moisi de chez moisi. »* (TRO-1). À nouveau, certaines communes ont pu fournir des déshumidificateurs aux personnes les plus impactées, mais cette aide n'a pas été offerte à tout le monde. La location de déshumidificateurs était donc à la charge de beaucoup de sinistré.es, un coût jugé onéreux par les personnes interrogées. Cette contrainte financière a conduit de nombreuses victimes à maximiser l'aération et le chauffage de leur habitation afin de réduire pour elleux les coûts et l'humidité des murs. Toutefois, pour beaucoup, les problèmes d'humidité ont été résorbés au fur et à mesure de l'avancement des travaux, lorsqu'ils étaient correctement exécutés.

Il est également important de rappeler que la demande auprès des entrepreneurs et des professionnels du métier a explosé après les inondations, ce qui a entraîné des délais importants pour beaucoup de sinistré.es avant de pouvoir débiter les réparations. Cependant, cette problématique s'adressait principalement aux sinistré.es propriétaires de leur bien. En effet, pour l'une des personnes interrogées qui a continué de louer le même logement après les inondations, elle n'a toujours pas pu bénéficier de travaux à son domicile. *« Je suis dans la rue entre guillemets, si pas la moins impactée, mais je suis la seule à ne pas encore avoir eu de travaux chez moi. Ça, c'est aberrant parce que mon propriétaire est un radin. (...) Depuis trois ans presque, c'est les tuyauteries, c'est les fils, l'humidité qui vient. (...) Ça a été trois ans presque sans avoir rien fait, hormis moi qui ai mis les déshumidificateurs. Je dis toujours c'est*

aberrant parce que je suis celle qui a eu le moins, mais c'est moi qui ai pas de travaux. » (PEP-2). Ainsi, pour les locataires qui ont décidé de rester dans leur logement ou qui n'avaient pas d'autre choix après les inondations, les travaux dépendaient non seulement de la disponibilité des professionnels, mais surtout de la volonté de leur propriétaire, un intermédiaire parfois très problématique en cas de désaccord sur les travaux à entreprendre.

Enfin, les infrastructures routières bloquées ou détruites par les inondations ont souvent rendu l'accès à l'extérieur difficile pour les personnes sinistrées. Cependant, à court terme, vivre dans un environnement endommagé n'a pas été considéré comme un problème majeur, car l'attention des sinistré.es était principalement concentrée sur leurs pertes et dégâts personnels. À plus long terme, une fois que le paysage initial a été rétabli et que les travaux de réparation des infrastructures principales ont été achevés, les défaillances restantes sont devenues plus contraignantes, notamment en ce qui concerne le manque d'éclairage public et les difficultés de circulation causées par les nombreuses déviations et embouteillages. *« Les problèmes de circulation le matin, les ponts fermés pendant plus d'un an, des choses comme ça. Le manque de lumière encore toujours. Ça, ça a duré aussi, c'était quand même des angoisses à ma fille voilà, elle partait toute seule à la gare. Les lampadaires, c'était noir mais de chez noir. (...) Je n'aimais pas qu'elle aille toute seule là. Donc ça, je trouve que l'après n'a pas été à ce niveau-là géré niveau sécurité. (...) Moi je vous dis, c'est vraiment la plus grosse angoisse, c'est la lumière et le manque de luminosité et de sécurité qu'il y a eu. »* (TRO-1).

5.2.2. Les sinistré.es relocalisé.es

Pour les sept cas de relocalisation recensés parmi les entretiens, quatre cas concernaient des déménagements temporaires, tandis que trois autres ont été permanents. Cette différence peut être expliquée non seulement par l'ampleur des dégâts causés mais également par le statut des occupant.es. En effet, les personnes propriétaires de leur logement ont toutes fini par retourner vivre dans leur habitation après ou pendant les travaux effectués, tandis que les locataires ont tous et toutes décidé de déménager de manière définitive lorsqu'ils ne pouvaient pas rester dans leur logement. Cela n'est toutefois pas représentatif de tous les sinistré.es car de nombreux.ses propriétaires n'ont malheureusement jamais pu regagner leur domicile lorsque celui-ci ne répondait plus aux normes de sécurité ou était destiné à être démoli. Par ailleurs, bien que la possibilité de revenir dans le logement après les travaux ait parfois été envisagée par les locataires, ces dernier.es ont souvent trouvé de meilleures options de logement stable et conforme à leurs attentes entre-temps, les incitant ainsi à quitter le logement sinistré de manière

définitive. « *J'attendais de voir comment l'appartement allait être remis. Il a refait tout nouveau mais voilà, j'ai dit que j'allais pas rester. (...) J'avais trouvé un autre appartement du coup, mieux et plus grand et tout ça. Donc c'était meilleur pour moi.* » (VER-1). D'autres cependant n'ont pas souhaité retourner vivre dans un quartier en zone inondable à cause de souvenirs trop douloureux engendrés par les inondations. « *On s'est dit finalement, je sais pas si on aurait la force d'être là, d'être dans ce quartier-là. (...) D'ailleurs quand on repasse là-bas, on a des frissons en se disant, mince. On sent que quelque chose a changé, même dans le quartier. Je sais pas comment expliquer.* » (ANG-1).

Il est à noter, qu'avant de trouver un nouveau logement convenable et stable, toutes les personnes interrogées ont dû traverser une phase transitoire plus ou moins longue, durant laquelle elles résidaient temporairement chez des proches, des membres de leur famille ou dans des logements prêtés ou loués via des connaissances. « *C'est une connaissance à nous qui m'a dit qu'il connaissait une maison dont le propriétaire était décédé et les parents ne l'avaient pas louée encore. Alors il a expliqué aux parents ce qui m'est arrivé et ils ont accepté tout de suite.* » (VER-2). C'est grâce à l'aide de leur entourage et à leurs réseaux de contacts que ces individus ont majoritairement pu se reloger.

Les communes ont également permis à des centaines de ménages de se reloger de toute urgence dans divers bâtiments réaménagés en logements sociaux, tels que des internats et des kots étudiants. Cependant, cela concernait principalement des ménages très précarisés, sans relais ni famille pour obtenir de l'aide (ENT-1). Cette mesure ne représentait donc qu'une petite fraction des milliers de ménages sinistrés par les événements. Parmi les personnes interrogées, seule une a pu bénéficier d'un logement social fourni par sa commune, mais cette obtention a été facilitée par des connaissances qui lui ont apporté l'aide et les documents nécessaires pour accéder à ce logement. Il est donc crucial de souligner que, pour les personnes dépourvues de contacts ou de proches capables de les héberger ou de leur fournir une habitation, le relogement s'est révélé être une tâche beaucoup plus ardue lorsqu'ils ne pouvaient pas bénéficier d'un logement social d'urgence.

En outre, bien que l'accès à des logements temporaires ait été relativement facilitée face à l'urgence des événements, l'obtention de contrats pour des logements de longue durée, plus confortables et avec moins de contraintes, s'est avérée particulièrement difficile pour les

personnes avec un petit réseau. « *On va passer plusieurs semaines dans une chambre de 10m². Après quelques jours, je dois recommencer à travailler et en même temps déjà essayer de trouver un nouveau logement et évidemment, ça va pas être simple puisque qu'il y a environ 30 000 foyers qui sont touchés dans la province de Liège et qui comme nous, cherchent une nouvelle maison. Et bien sûr, c'est l'offre et la demande, donc les propriétaires vont augmenter les loyers en précisant que ce sont des habitats non-inondables et donc en général, ils vont donner priorité à des familles avec des enfants. Et nous on va systématiquement passer après ces familles. On comprend évidemment l'urgence de placer ces familles avec enfants, c'est bien normal, mais on attend notre chance et on se dit, mais c'est quand notre tour ?* » (Transfert, 2024). En effet, la demande élevée de logements causée par le grand nombre de sinistré.es a rendu le marché immobilier extrêmement compétitif. Trouver un logement stable et permanent était donc beaucoup plus complexe en raison de l'augmentation des prix des loyers et de la forte concurrence. Ainsi, de nombreuses personnes ont dû effectuer plusieurs déménagements avant de pouvoir s'installer de manière stable et définitive dans un logement. Pour beaucoup d'ailleurs, l'élargissement de leur zone de recherche initiale est ou a été nécessaire afin de trouver un logement adéquat et correspondant à leurs critères et leur budget. « *Pour ce prix-là, y'a même plus un appartement pour 625€. (...) On veut partir depuis longtemps, on cherche, mais c'est compliqué. C'est tout le temps minimum 200-250€ plus cher. J'aimerais rester dans la région pour ma maman (...) mais on se rend compte qu'il va falloir qu'on écarte un petit peu de la région.* » (PEP-2). Pour d'autres cependant, l'élargissement de la zone de recherche était davantage lié à la volonté de ne plus vivre en zone inondable. « *Au début, quand on s'est dit on va refaire une recherche d'une maison parce qu'on sait que c'est définitivement fini avec l'autre, on veut tourner la page. On a un peu changé notre coin, je veux dire. (...) On s'est dit que sur les hauteurs, c'est sympa aussi.* » (ANG-1).

En ce qui concerne les propriétaires qui sont retourné.es vivre dans leur logement, tous et toutes exprimaient le désir de retrouver leur maison et leurs habitudes. Cependant, les conditions et les motifs de ce retour variaient considérablement entre les foyers. Certaines personnes ont été contraintes de revenir alors que leur maison était en pleine rénovation ou encore sinistrée.

Pour l'un.e des enquêté.es, parent d'une famille nombreuse, le retour au logement a été forcé pour des raisons familiales et logistiques. « *On n'avait pas le choix. (...) Les enfants ont dû revenir parce qu'il y avait quatre écoles différentes (...) Et eux ils étaient à Verviers, impossible pour les trajets. Donc le 29 août, ils sont revenus ici et y'avait rien. (...) Il nous restait les*

murs.» (CHA-1). En conséquence, certain.es particulier.es ont dû gérer elleux-mêmes les travaux afin d'éviter de vivre trop longtemps dans un environnement détruit et dépourvu d'équipements. Cela s'est avéré nécessaire lorsque les possibilités de relogement apportaient trop de contraintes, ou afin de gagner du temps en raison des délais prolongés des professionnels fortement sollicités. « On a dû aller très vite parce que les enfants avaient commandé la nouvelle cuisine qui arrivait le 25 novembre. Mais si tu mets pas le carrelage, si t'as pas les murs, ta cuisine, on sait pas l'installer. Et si on n'installait pas le 25 novembre, on était reportés de six mois. C'est normal, les cuisinistes étaient débordés. Donc on oublie les entrepreneurs, ils sont plus là et leurs devis explosent. Après, faut dire que certains en ont bien profité. Donc ça a été nous-mêmes en faisant appel aux amis des amis. Et tous les murs que tu vois ici, refaits au niveau plafonnage, peinture, tout, on a fait nous-mêmes. Il y avait pas le choix, fallait avancer. » (CHA-1).

D'autres personnes, malgré les aides fournies par leurs assurances pour financer le relogement temporaire, ont dû se résoudre à revenir avant la fin de leurs travaux pour des raisons financières. « Après 9 mois on a quand même voulu revenir parce qu'on ne pouvait pas, c'était quand même 850€ de loyer et les charges à payer aussi. Donc finalement, on est revenus, mais c'était toujours... Le rez-de-chaussée, les travaux avaient commencé en partie, mais on ne pouvait pas y vivre. Mais alors on s'est organisés à vivre à l'étage. » (VER-2). De plus, pour les personnes propriétaires non assurées ou dont l'assurance ne couvrait pas les frais de relogement, il a parfois été nécessaire de cumuler le loyer du logement de remplacement avec le remboursement de leur prêt immobilier lorsque celui-ci n'était pas entièrement remboursé, ce qui représentait une charge financière double souvent insoutenable à long terme. « J'ai vraiment eu la chance que mon oncle me recueille. (...) Et j'ai pu, de ce fait, continuer à pouvoir payer mon prêt hypothécaire, mais si j'avais dû payer un loyer en plus, j'aurais pas pu. Si j'ai encore ma maison aujourd'hui, c'est aussi grâce à ça. Sinon, il aurait bien fallu que je me résolve à la vendre en l'état, solder mon prêt et puis c'était fini. Fin si, j'aurais plus eu de dette, mais j'aurais plus eu de maison non plus. » (ESN-1).

Parmi celles et ceux qui avaient donc la chance de ne pas payer de loyer dans le logement de substitution, souvent grâce à l'hébergement par des proches, l'une des personnes interrogées a néanmoins déclaré avoir été contrainte de revenir dans son logement d'origine alors qu'il n'était pas encore habitable, faute de moyens financiers pour couvrir le coûts de ses travaux, car cette personne n'était pas assurée. « J'ai été me mettre en théorie provisoirement dans une des

maisons de mon frère (...), y'en a une qui était à moitié habitée donc on a pu trouver un petit terrain d'entente. Ça devait être quelques jours, quelques semaines, au final ça a duré quasi trois ans. (...) (Lorsqu'elle a dû quitter le logement) J'y ai été un petit peu forcé parce qu'il y a un moment donné où ce n'est plus véritablement acceptable de rester comme ça. (...) Voilà, au final du jour au lendemain, j'ai pris tout ce que j'avais comme affaires là-bas et on est revenus ici. (...) Y'avait juste de quoi prendre sa douche, y'avait de quoi se préparer à manger. (...) Et au final, on est quand même revenus ici, tant pis parce qu'à un moment donné, t'as quand même un minimum de dignité, t'as pas envie d'être dans des endroits où tu sens que tu gênes. » (VER-3).

Ainsi, en termes de confort, le retour au logement n'a pas toujours été évident pour tous et toutes. La différence est d'ailleurs très marquée entre les personnes assurées et celles qui ne l'étaient pas. Pour les enquêté.es couvert.es, leurs assurances sont, dans la majorité des cas, bien ou suffisamment intervenues ; elles leur ont permis de financer leurs travaux et de rembourser une partie de leurs pertes afin de retrouver des conditions de vie similaires à celles d'avant les inondations. Néanmoins, le traitement de certains dossiers, parfois beaucoup plus lent que d'autres, a bloqué pendant de longues périodes les personnes qui n'avaient pas les moyens d'avancer certaines sommes préalables pour le lancement des travaux ; Cette situation a ainsi retardé le retour de ces sinistré.es dans leur logement ou les a contraint.es à rester dans des conditions de vie peu confortables. « *Le problème, c'est que les gens qui n'ont rien derrière, eux, ils attendent vraiment de l'assurance une avance pour les aider parce que les entrepreneurs ont besoin d'un acompte.* » (PEP-4). La durée de l'inconfort a donc été très variable en fonction des sinistré.es, de leur facilité ou non à trouver les personnes capables de les aider dans leur reconstruction, mais surtout en fonction de leurs assurances et leur temps d'intervention pour les indemniser.

Pour les propriétaires non assuré.es, le problème ne réside pas tant dans la durée de l'inconfort, mais dans l'absence de soutien financier pour en sortir. En effet, les aides telles que le Fonds des Calamités, lorsqu'elles sont accordées, sont plus qu'insuffisantes pour réparer entièrement un logement saccagé par les eaux. Ainsi, les personnes qui n'avaient pas d'assurance couvrant les dégâts des inondations, souvent en raison de leur précarité financière, peinent encore aujourd'hui à retrouver des conditions de vie confortables, leur situation s'étant généralement aggravée à cause du manque de moyens. « *Ici, il manque des sous parce que fatalement, vu que les travaux ne vont pas suffisamment vite, tu te retrouves avec des infiltrations d'eau, tu te*

retrouves avec de l'humidité, tu te retrouves avec de la moisissure qui se réinstalle alors que tu fais tout pour que ça n'arrive pas, et voilà. Tout le confort n'est pas optimal, la douche n'est pas encore terminée. J'ai terminé avant-hier le circuit de machine à laver, je me suis repayé 10 petites inondations avec ces conneries là donc. Chaque fois que je vois de l'eau par terre, moi je suis en panique. » (VER-3).

Toutefois, l'entraide informelle et la solidarité entre citoyen.nes ont parfois permis de soutenir significativement les personnes sans assurance, lorsque cette aide était acceptée. Cet aspect concerne cependant davantage les locataires que les propriétaires pour qui les coûts de réparation étaient beaucoup plus élevés. *« J'ai eu une aide de la Croix-Rouge et une aide d'une personne que je ne connais pas. J'ai vu la dame, je ne connaissais pas, elle m'a fait une liste : frigo, (...), machine à lessiver, aspirateur, et tout ça bah j'ai eu tout nouveau, mais après un an je veux dire, parce que faut le temps. Et là, elle m'a mis une somme de 1000€, mais je ne connaissais pas la dame. » (PEP-1).*

5.2.3. Emploi et revenus

En termes d'emploi, comme cela a été mentionné précédemment, aucune des personnes rencontrées lors des entretiens n'a été contrainte de cesser complètement son activité en raison des inondations, leur permettant de maintenir ainsi un revenu stable. Cependant, cela n'a pas été le cas pour tous et toutes, car de nombreux individus, fortement touchés par les dégâts, n'avaient plus la possibilité d'accéder à leur lieu de travail ou n'ont simplement plus été en mesure de travailler.

Cette situation a conduit à la mise en place par le gouvernement d'un chômage temporaire en cas de force majeure, une mesure déjà utilisée pendant la pandémie de COVID-19 pour soutenir les citoyen.nes pendant le confinement, mais élargie dans le contexte des inondations. Ce type de chômage temporaire impliquait l'impossibilité provisoire des personnes sinistrées à exécuter leur travail pour diverses raisons : incapacité de se rendre sur le lieu de travail à cause des routes fermées ou de l'absence de moyens de transport, lieu de travail inondé ou détruit, impossibilité d'adapter (ex : télétravail) ou de remplacer le travail, etc. (ONEM, 2022). Toutefois, des dérogations à ces critères ont été accordées lorsque le travail n'était pas directement irréalisable, mais que la personne sinistrée avait subi des pertes tellement importantes que la remise en état ou la recherche d'un nouveau logement l'empêchait de prioriser son emploi (ONEM, 2022).

Il est difficile d'estimer précisément le nombre de bénéficiaires du chômage temporaire spécifique aux inondations car les données de 2021 incluent également les personnes ayant utilisé ce dispositif durant la pandémie. Ce manque de distinction rend donc les chiffres exacts inaccessibles en ce qui concerne la crise de juillet. Néanmoins, l'ONEM estime qu'environ 7 millions d'euros ont été alloués pour financer le chômage temporaire lié aux inondations, un montant considéré comme négligeable en comparaison aux 1,8 milliard d'euros alloués au régime de chômage temporaire en 2021 (ONEM, 2022).

Enfin, pour la grande majorité des répondant.es ayant un emploi stable⁸ au moment des inondations, des aménagements favorables en termes d'horaires ou de conditions de travail ont pu être mis en place, ce qui démontre la compréhension de nombreux employeurs face à l'ampleur de la catastrophe. « *Ils ont été vraiment très compréhensifs. Ils m'ont laissée le temps de me retourner, si tu veux, et ils m'ont permis de travailler en télétravail à 100% alors que normalement, j'aurais dû reprendre à Bruxelles.* » (ESN-1). De plus, les personnes sans emploi, en invalidité ou retraitées ont continué à percevoir leurs revenus, sans interruption ni retard de la part des services de l'État.

5.2.3.1. Chômage temporaire

Pour en revenir à la pandémie de Covid-19 (2020-2021), elle a été suivie de près par les inondations, représentant une épreuve supplémentaire difficile pour les personnes contraintes de réduire ou cesser leur activité professionnelle en raison de ces deux évènements. En effet, le chômage temporaire en cas de force majeure ne couvre que 65 % du salaire initial, tandis que les autres formes de chômage temporaire (notamment pour raisons économiques) n'en couvrent que 60 %. D'une part, les critères d'accessibilité à ces formes de chômage, bien qu'assouplis en cas de force majeure, demeurent stricts et ne sont pas applicables à tous les travailleur.ses, notamment pour les personnes sans contrat de travail ou les indépendant.es (CGSLB, s. d.). D'autre part, les individus occupant des emplois souvent précaires n'ont pas toujours perçu l'intégralité des sommes espérées lorsque toutes leurs heures prestées n'étaient pas déclarées. Ainsi, les personnes ayant dû recourir au chômage temporaire pendant la période de Covid-19, et après les inondations, ont vu leur revenu considérablement diminuer, tandis que leurs dépenses sont restées constantes, voire ont augmenté après les inondations.

⁸ Excepté les travailleurs et travailleuses indépendant.es.

De plus, de nombreux secteurs comme celui de l'Horeca ont été impactés par ces deux crises consécutives. Pour l'un.e des répondant.es issu.e de ce milieu, le cumul de ces évènements a eu un impact conséquent sur le profit de son entreprise. « *C'est pas avec ce que le gouvernement nous donnait qu'on savait s'en sortir, même déjà pendant le covid. (...) On venait à peine de rouvrir, puis les inondations, on a réouvert au mois de mai et au mois de juillet, on était inondés quoi. (...) Il y a beaucoup de personnes qui ne sont plus sur Pepinster, et en plus toutes les maisons qu'on a abattues, c'est des logements en moins. Donc fatalement, c'est de la population en moins. (...) Donc ces gens-là, ils ne viennent plus. (...) Fatalement, il y a moins de clientèle. Aller au café, ça devient un luxe.* » (PEP-3). Ces impacts ont eu pour conséquence d'agir négativement sur les revenus, et par incidence, sur les conditions de vie aggravées par les inondations. « *En fait l'inondation, elle est arrivée juste après les confinements et ça c'est important aussi. Et je suppose que plein d'autres personnes ont eu aussi le contre-coup du cumulatif, tu vois. Donc ce qui fait qu'on sortait de quasiment deux ans de non-salaire déclaré vu qu'on était en chômage éco, puis on retravaillait, puis on était en chômage éco. Donc à peu près tout ce qui est organisme financier te dit 'vous êtes dans un emploi précaire', et qui dit emploi précaire, dit tu peux t'asseoir sur ton crédit. Et comme tu peux pas faire de crédit, bah tu peux pas faire de rénovation. Et comme tu peux pas faire de rénovation, bah ton bien il reste dans l'état pendant un an, deux ans, trois ans.* » (VER-3).

5.2.4. Assurances et aides financières

Au-delà de ces circonstances, il est pertinent d'examiner la situation des personnes non assurées, pour qui être en emploi n'a pas toujours été avantageux après les inondations. En effet, ces individus, souvent dotés de ressources limitées et d'un emploi leur permettant uniquement de couvrir leurs dépenses courantes, ont rencontré de grandes difficultés à faire face à l'imprévu des inondations en l'absence d'indemnités d'assurance. Par ailleurs, les aides de l'État destinées aux non-assuré.es ont souvent été peu ou inaccessibles à celles et ceux ayant un emploi, car ces aides étaient majoritairement réservées aux personnes les plus précarisées. « *Toutes les aides possibles, (...) je crois que j'ai dû faire au moins 20 dossiers différents. Je les ai toutes faites. Toutes ont été une perte de temps. Ou ce qu'on te dit, c'est que oui ça existe mais c'est destiné à des gens qui sont plus précaires que vous. En fait à chaque fois, on a articulé la réponse sur le fait que je bossais. Et en tant qu'homme qui travaille, on peut se débrouiller.* » (VER-3).

Les propriétaires non assurés.es se trouvent dans une situation davantage problématique que les locataires sans assurance. En effet, la valeur de leur bien immobilier ayant considérablement diminué à cause des dégâts des inondations et leurs dépenses ayant augmenté en raison des travaux de réparation et des coûts de relogement, iels se retrouvent financièrement incapables de remettre leur bien en état. Cela crée un cercle vicieux pour cette catégorie de population en emploi, car iels sont contraint.es de continuer à travailler pour subvenir à leurs besoins et financer les rénovations de leur maison, alors que leurs obligations professionnelles les empêchent de pouvoir s'y consacrer pleinement. *« Si je reste pour pouvoir travailler ici, bah je n'ai pas de moyen. Si je veux des moyens, il faut que je parte d'ici pour essayer de générer des sous. Donc je n'ai pas le temps de rester ici pour travailler. Cercle vicieux continu. (...) Moi j'ai bossé pendant un an après, le souci c'est que tu bosses, tu bosses, ok, tu touches un salaire. Mais le problème, c'est que tu n'as que des trucs à payer ici. (...) Donc, tu peux pas payer double ou triple avec la même enveloppe, avec le même salaire. »* (VER-3). Sans ressources suffisantes pour couvrir à la fois les dépenses courantes et les coûts supplémentaires causés par les inondations, cette situation prolonge considérablement les délais de restauration et maintient une qualité de vie dégradée pour ces personnes. De plus, la valeur de revente de leur bien, souvent vétuste, est généralement insuffisante pour leur permettre d'acquérir un logement plus convenable, les laissant sans issue.

Cette situation interroge dès lors les critères employés par les systèmes d'aides existants pour déterminer si une personne est en situation de précarité et son éligibilité face aux aides, puisqu'il apparaît ici clairement que le fait d'être en emploi ne constitue pas un indicateur fiable de la sécurité économique d'un individu.

Pour les personnes assurées rencontrées, qu'elles soient en emploi ou non au moment des faits, l'indemnisation des assurances leur a, dans la majorité des cas, permis de rebondir face aux pertes. Parmi les entretiens, sept des huit personnes assurées déclarent être satisfaites des sommes perçues grâce aux assurances. Toutefois, certaines personnes ont reconnu ne pas avoir sollicité une compensation suffisante auprès de leur assurance en raison d'une mauvaise évaluation de leurs pertes, attribuée à une méconnaissance du coût de la vie en 2021. *« On a été trop gentils. On a vite compris après quand l'assurance nous a donné un petit peu plus, tout en sachant que même en ayant plus, on a eu bien la moitié trop bas. On a été trop honnêtes. On n'avait plus les factures d'outils, on aurait dû aller dans les magasins voir les prix parce que c'était vraiment, quand je dis la moitié, on a demandé peut-être le tier de ce qu'on avait, de*

notre faute. On n'a pas mesuré que c'était énormément d'argent (...) C'était pas l'assurance, c'est nous-même parce que même eux ils nous ont donné 2-3 mille euros de plus ». (PEP-2).

Cependant, bien que les chiffres des assurances indiquent que 97 % des personnes assurées ont été indemnisées (Assuralia, 2023), les 3 % restants, qui semblent être surreprésentés dans la presse et dans les discours des entretiens réalisés, n'ont pas pu bénéficier d'une indemnisation. De plus, parmi les assuré.es indemnisé.es, 15 % n'ont reçu qu'une compensation à hauteur de 80 % de leurs pertes reconnues. Ainsi, l'une des personnes interrogées, déçue par son assurance, a dû puiser dans ses réserves financières pour remettre en état son bâtiment et déplore désormais ne plus en avoir. *« Refaire un établissement quand on a 50 ou 60cm d'eau, ils comptent jusqu'à 1m, mais on ne sait pas refaire 1m. Si je repeins 1m, le reste doit être repeint aussi. Si je casse 1m de plafonnage, le reste doit être replafonné aussi. (...) Donc du coup, j'ai refait tout le café, mais donc j'ai dû puiser dans mes réserves. Maintenant, j'en n'ai plus. »* (PEP-3).

Il est également nécessaire d'ajouter que les démarches nécessaires pour obtenir les indemnisations des assurances ou des aides de l'État étaient souvent longues et complexes. Bien que la majorité des témoignages indiquent que les procédures ont progressé rapidement après le dépôt des dossiers, leur remplissage représentait une tâche ardue en raison des informations très précises requises. *« Ça aussi, c'était compliqué de dire aux gens, 'va falloir me dresser une liste de tout ce que vous avez perdu'. Qui sait dresser une liste de ce qu'il a chez lui ? Personne. Le vieux service à thé de la grand-mère qu'on a dans l'armoire, qui a une valeur, par contre on l'oublie. »* (PEP-4)

Pour les assuré.es qui estimaient ne pas avoir reçu une compensation suffisante après l'évaluation de leurs pertes par un expert issu de leur compagnie d'assurance, le recours à un contre-expert était parfois nécessaire, ajoutant ainsi une étape administrative et un délai supplémentaires. *« Donc, grâce à des connaissances etc., j'ai pu trouver un contre-expert. Parce que ça aussi, t'es tout seul face à quelqu'un qui connaît son job. Toi, c'est la première fois que t'as un sinistre, tu sais pas comment ça marche et puis on te dit 'il faut tels types de documents', ton dossier n'est pas encore complet, faut un autre. On te donne les informations au compte-goutte, ou c'est même pas par l'assurance que tu l'apprends, c'est par d'autres sinistrés. Tout ça, voilà, tu te sens un peu, pas vraiment seule mais, et je trouve qu'au niveau de l'assurance, elles aident pas les gens. »* (ESN-1). De nombreux témoignages soulignent en effet un manque d'assistance et d'informations adéquates pour compléter correctement les

dossiers ou pour valoriser tout ce qui pouvait l'être. « *Y'avait des trucs, je devais faire les démarches parce que, des fois, ils ne viennent pas vers toi. Il faut savoir* ». (VER-1).

De plus, les informations étaient parfois fournies de manière fragmentée, seulement lorsqu'elles étaient demandées, ou bien acquises par bouche-à-oreille ou par le biais de connaissances personnelles, plutôt que par les assurances elles-mêmes. De ce fait, de nombreuses victimes n'étaient simplement pas suffisamment informées ou outillées pour gérer adéquatement l'aspect administratif des demandes d'indemnisation. « *Puis il y a des choses que moi je ne savais même pas que je pouvais valoriser, comme par exemple, la perte locative de la maison, sa valeur pour pouvoir l'habiter. Donc ça, j'avais pas fait. Le calcul aussi des heures de nettoyage, moi j'avais pas, voilà c'est ma famille qui avait nettoyé. J'avais pas de facture, donc moi pas de facture, tu vois ? Des choses comme ça.* » (ESN-1). Cela indique donc les défaillances des compagnies d'assurance en termes de soutien et d'aide face à la crise des inondations, ainsi que le sentiment de solitude auquel certain.es sinistré.es ont dû faire face.

5.2.5. Conditions de vie et consommation des ménages

À court terme, les inondations ont gravement affecté les conditions de vie des personnes sinistrées, principalement en raison des perturbations importantes et de l'inconfort causés par les dégâts matériels. La perte de biens personnels, la destruction des bâtiments et infrastructures et les défis liés au relogement et à la reconstruction ont été autant de problèmes capables d'aggraver la qualité de vie des sinistré.es. Toutefois, sur le plan financier, peu des personnes rencontrées lors des entretiens estiment avoir fait face à des difficultés pour maintenir un niveau de consommation équivalent à celui avant les inondations. Cela s'explique en grande partie car aucune des personnes rencontrées n'a dû faire face à une perte de revenus causée par les inondations.

Ainsi, malgré des temporalités parfois très différentes, la situation des sinistré.es après les inondations s'est souvent améliorée lorsqu'ils ont pu regagner leur logement ou trouver de nouvelles habitations répondant à leurs critères. Cette amélioration progressive a largement été favorisée grâce aux aides financières allouées aux victimes des inondations. Les personnes correctement assurées rapportent d'ailleurs avoir pu obtenir, dans la majorité des cas, des sommes suffisantes, et parfois largement suffisantes, pour compenser les pertes matérielles et financer les réparations nécessaires. « *Moi justement, je n'ai pas à me plaindre. C'est peut-être*

un peu bête de dire qu'entre guillemets c'est grâce aux inondations. (...) Et je ne suis pas la seule, les personnes bien assurées vivent ça. (...) Même au niveau, l'assurance doit vous donner une avance, et moi j'ai eu de très bonnes avances. Non, je dois dire, c'est bien. (...) À partir du moment où on était bien assuré, qu'on a bien su faire les choses comme il fallait et taper à la bonne porte, voilà ». (VER-2).

En outre, les entretiens montrent qu'après avoir surmonté toutes les étapes de reconstruction, les sinistré.es bien indemnisé.es ont vu leur qualité de vie s'améliorer d'un point de vue matériel. En effet, les propriétaires rapportent que leurs logements, reconstruits ou rénovés, sont aujourd'hui souvent plus modernes et mieux équipés qu'avant les inondations. *« Elle s'est améliorée dans le sens où déjà, tout ce que j'avais ici, franchement c'était très très vieux. Donc moi j'ai pu remettre tout à neuf. Donc voilà, je vais pas dire que les inondations m'ont permis de refaire tout ça, mais réellement, un peu. »* (TRO-1). Pour ces personnes, les inondations ont donc paradoxalement eu pour conséquence une amélioration de leurs conditions de vie sur le plan matériel.

Il est toutefois crucial de souligner que ces bénéfices ne concernent généralement que les sinistré.es ayant été bien indemnisé.es par leurs assurances. Les personnes sans assurance ou insuffisamment couvertes continuent parfois de subir les effets négatifs des inondations, sans bénéficier des mêmes opportunités de reconstruction. Un.e des participant.es non assuré.es ayant pu percevoir des aides de l'État rapporte toutefois que sa situation ne s'est pas fortement dégradée et s'en estime satisfait.e aujourd'hui. *« Je suis plus ou moins en ordre maintenant, il me faut encore un salon, mais le problème c'est que c'est tellement petit. (...) Mais j'ai ma salle à manger, j'ai tout. Maintenant, c'est vrai qu'un petit salon... »* (PEP-1). Pour une autre personne qui n'a pas pu en bénéficier, elle constate une détérioration significative de sa qualité de vie, une situation qui semble s'aggraver à long terme en raison du manque de confort et des fortes dépenses qui engendrent des difficultés socio-économiques continues. De plus, elle estime que de nombreuses personnes vivent une situation similaire à la sienne. *« Médiocre. D'un point de vue social, y'a plus de vie parce que t'as été obligé à un moment donné de te concentrer que sur ce qui était primordial, c'est-à-dire les problèmes. T'as énormément de gens qui ont pas envie de te voir quand t'en as des problèmes, donc ton cercle social devient petit. (...) Moi je suis très content pour les gens qui ont bien retouché, qui ont pu réaménager chez eux, qui sont contents de comment ça s'est passé malgré la catastrophe, tant mieux, mais ça fait pas la majorité, loin de là, vraiment loin de là. Entre les personnes qui ont été mal*

dédommagées, entre les personnes qui étaient pas bien couvertes, entre les personnes qui ont été complètement laissées à l'abandon. On est quand même sur une majorité de gens qui sont toujours dans la contrainte. Y'a très peu de gens qui sont contents de comment ça s'est déroulé. » (VER-3). En raison de la complexité des paramètres impliqués, les chiffres officiels manquent pour évaluer le nombre exact de personnes qui n'ont pas pu bénéficier d'aides adéquates pour leur reconstruction après les inondations. Cependant, une des personnes interviewées, sur base de sa profession et de ce qu'elle a observé sur le terrain, a permis d'obtenir une estimation approximative du nombre de personnes non assurées pour leur logement au moment des événements. Selon cette personne, elle estime de mémoire que 30 à 50% des sinistré.es de sa commune ne disposaient pas d'assurance habitation à ce moment-là (ENT-1). Bien que cette estimation soit approximative et qu'elle ne soit pas basée sur des données statistiques vérifiées, elle met en lumière la prévalence significative de personnes non assurées. Même si l'absence d'assurance ne signifie pas nécessairement que ces individus n'ont pas reçu d'indemnisation, cela souligne la précarité élevée de la population affectée et les risques impliqués en termes de dégradation de la qualité de vie.

Toutefois, l'évolution de la situation individuelle de chaque sinistré varie énormément, ce qui rend toute conclusion binaire impossible. Ainsi, certain.es sinistré.es non assuré.es vivent désormais dans de meilleures conditions qu'auparavant, tandis que certain.es sinistré.es assuré.es ont vu leur situation se détériorer. *« Moi j'avais pas d'assurance pour mes affaires. (...) En termes d'affaires que j'avais à la maison, j'en avais peut-être pour 1500€. Après c'est très large ce que je vais te dire, mais en termes de primes, j'ai pu récupérer plus que ce que j'avais perdu. On va dire que les inondations, malheureusement, c'est arrivé, mais dans le sens heureusement, j'ai récupéré beaucoup plus de choses tu vois. C'est un peu bizarre mais... ».* (VER-1)

De plus, sur le plan psychologique et moral, beaucoup de personnes déplorent largement ces inondations, puisque les souvenirs et les biens précieux détruits ou emportés par les eaux n'ont pas pu être remplacés. *« Si je veux être le plus objective possible, d'un point de vue matériel par rapport à mon bâtiment et la plus-value qu'il a pris, j'ai envie de dire 'merci l'Ourthe'. D'un point de vue plus émotionnel, une fois, pas deux. Elle revient demain, non. Je ne supporterai pas ça une deuxième fois. »* (ESN-1).

Malgré les impacts immédiats sévères sur les conditions de vie entraînés par les inondations, il semblerait qu'une majorité des personnes couvertes n'ont pas vu leur consommation ni leurs conditions de vie se détériorer à long terme. Cette résilience socio-économique s'explique principalement par les aides de l'État et les indemnisations des assurances, mais également par la situation socio-économique initiale des sinistré.es, ainsi que l'entraide et les dons dont iels ont bénéficié. Cependant, il est crucial de porter une attention particulière aux personnes précaires et vulnérables, qui, lorsqu'elles n'avaient pas d'assurance, se sont parfois senties abandonnées par le système d'aide en place. Le manque de ressources de cette catégorie de population n'a généralement pas encore permis aux individus qui la compose de se relever de cette catastrophe inattendue, sans aide adaptée. Ceci souligne la nécessité de considérer cette situation en lien avec les questions de vulnérabilité sociale et territoriale, ainsi que les inégalités qui en résultent.

5.2.6. La vulnérabilité sociale

Comme expliqué précédemment, les victimes des inondations qui n'ont toujours pas rétabli leurs conditions de vie d'avant la crise partagent dans la majorité des cas un critère commun : un manque de capacité à faire face à la catastrophe. Cette situation est généralement liée à une absence de moyens pour se remettre des impacts subis. En effet, les personnes interrogées qui estiment ne pas avoir encore surmonté la crise de juillet 2021, rapportent percevoir des revenus trop faibles pour couvrir toutes les dépenses de leur ménage et/ou pour faire face aux dépenses imprévues causées par les inondations. Ce constat est attribuable à un faible capital humain, parfois aussi amplifié par un manque d'éducation qui peut être la cause du revenu bas ou d'un déficit de ressources pour gérer efficacement la reconstruction (ex : faible réseau social, faible accès et manque de connaissances du système administratif, etc.). De ce fait, ce contexte social peut être attribué au concept de vulnérabilité sociale car il exerce une influence sur les moyens de subsistance et les conditions de vie de ces individus, dès lors menacés par la catastrophe. D'autre part, cette vulnérabilité sociale contribue à la fragilité des populations affectées puisqu'elle est la cause d'inégalités notables en termes d'accès à l'emploi, au logement, à l'éducation, etc. ; Ces inégalités étant un frein pour permettre aux personnes défavorisées de sortir de leur précarité (Zahran et al., 2008).

La vulnérabilité sociale est également fortement interreliée avec la vulnérabilité territoriale. La précarité des individus, résultat d'un faible capital humain, les conduit souvent à se regrouper

dans des zones fragilisées ou exposées aux risques, telles que les fonds de vallée. En effet, ces espaces sont généralement plus accessibles et moins coûteux que les logements situés sur les plateaux, qui se sont développés plus récemment. Cela explique pourquoi une grande partie des victimes décédées lors des inondations présentait un statut socio-économique relativement faible, car ce sont principalement les populations les plus défavorisées qui occupent les fonds de vallée (Deffet, 2023).

Plus précisément, c'est à partir des années 1960 que ces espaces ont été délaissés, principalement par les classes moyennes capables de s'offrir des maisons quatre façades sur les plateaux de la région de Liège. Depuis, la construction de nouveaux lotissements n'a cessé d'augmenter sur les hauteurs, en parallèle du développement du secteur industriel, ce qui a intensifié la bétonisation des plateaux. Ce phénomène a par incidence fragilisé les fonds de vallée de plus en plus confrontés aux ruissellements des eaux de pluie venant des plateaux. Cela met d'abord en exergue qu'aval et amont sont interdépendants, mais également que l'urbanisation croissante des plateaux a des conséquences néfastes sur les fonds de vallée, au détriment des populations les plus précaires (Noirfalisce & Parotte, 2024). En effet, les inondations de juillet 2021 ont exacerbé la précarité et la fragilité de ces populations, ce qui explique pourquoi les victimes les plus défavorisées avant les inondations le sont parfois davantage aujourd'hui et pourquoi beaucoup d'entre elles ne sont toujours pas parvenues à rétablir leur situation en 2024.

De plus, pour les individus situés dans les fonds de vallée et gravement affectés par les inondations dans leur résidence actuelle, mais ayant décidé d'y rester, ce choix n'a pas toujours été volontaire. Au cours des entretiens, trois des participant.es ont exprimé leur intention de déménager en raison des inondations passées ou envisagent sérieusement de le faire en cas de nouvelle catastrophe. Cependant, ils estiment qu'il est financièrement impossible pour eux de trouver un logement équivalent au leur à un prix abordable, au regard du marché actuel de l'immobilier et de la dévalorisation de leur bien. « *Essaie de trouver une autre maison, comme celle-ci. (...) Pour reloger huit personnes dans une maison comme celle-ci, avec la même superficie. (...) C'est impossible de se reloger, et quand on voit les prix des locations... C'est inimaginable.* » (CHA-1). Pour les personnes disposant de très peu de moyens financiers, la crise du logement, l'inflation et la dévalorisation de leur maison, apparaissent donc être des problèmes supplémentaires très dommageables.

Il est également important de considérer les inégalités qui, bien que renforcées par les inondations, étaient déjà bien présentes pour les populations précaires. Plus largement, les inondations ont aggravé une crise sociale antérieure à juillet 2021. C'est la raison pour laquelle les aménagements mis en œuvre par les communes et l'État pour favoriser la résilience des zones touchées, doivent impérativement être pensés en parallèle des enjeux sociaux, afin d'éviter de creuser davantage les inégalités. *« Cette crise révèle qu'il y avait déjà du manque, de l'abandon, de l'insuffisance en termes de droit au logement, droit au revenu, droit à l'aménagement urbanistique qui protège les gens. Et donc nous, l'enjeu pour la ville aussi, c'est comment est-ce qu'on allie justice sociale et justice climatique ? Comment est-ce que la transition doit être d'abord organisée au bénéfice de ceux qui sont dans les moins bonnes conditions d'existence ? Si on décide d'avancer rien que pour les enjeux climatiques, sans avancer d'abord avec et pour ces populations-là, on va augmenter l'injustice, on va augmenter les inégalités, on va augmenter la pauvreté, ça c'est téléphoné d'avance. »* (RWLP, Noirfalisce & Parotte, 2024).

Ainsi, pour résoudre les problèmes en aval, il faut réduire les problèmes en amont. Pourtant, cela ne semble pas être si évident à mettre en place puisque l'urbanisation ne cesse de continuer à se développer sur les hauteurs et à engendrer des ruissellements de plus en plus intenses pour les fonds de vallée. *« Les jours où il pleut bien intensément et que je vois que ça ruisselle, je me dis faudrait pas grand-chose pour que ça recommence quoi. (...) Et j'ai remarqué depuis que, ça fait deux ans, 2-3 ans, enfin depuis les inondations que ça continue de construire en haut énormément, sur tout Beaufays. J'ai vu ici dernièrement dans les 2-3 mois quand il a plus très fort, ça ruisselait, mais à torrent quoi. (...) Je crois que c'est là qu'il y a le problème. C'est que ça construit encore et ça n'a pas servi de leçon. »* (TRO-1).

Afin de réduire les inégalités et d'améliorer la situation des individus, particulièrement les plus précaires, il est donc crucial de favoriser une approche de réaménagement du territoire inclusive des problématiques sociales, dans le but d'allier à la fois la justice climatique et la justice sociale. L'intégration de ces défis sociaux dépend toutefois fortement des décisions politiques prises à large échelle, même si chaque niveau de décision est capable d'exercer son influence sur les questions de vulnérabilité, qu'elle soit positive ou négative.

5.3. L'émergence de conflits et les impacts politiques

5.3.1. La gestion des inondations par les autorités

Sur le plan politique, les relations, ainsi que l'opinion des citoyen.nes sinistré.es sur les autorités ont évolué au fil du temps.

Lors de la survenue des inondations, de nombreuses personnes ont exprimé leur mécontentement concernant le manque d'informations fournies par les autorités locales et les médias. Bien que la police ait été déployée dans plusieurs zones, elle n'a pas communiqué avec les citoyen.nes qui sollicitaient des renseignements. *« On l'a pas appris, y'a pas eu de communiqué, y'a pas de gens qui sont passés sonner aux portes pour dire 'oui il vaudrait mieux évacuer' alors qu'il y avait une voiture de police au carrefour juste là au-dessus, mais on sait pas si c'est parce qu'il y a pas de feu rouge, on sait pas si c'est parce qu'il y a une vieille qui a mangé son chat ou, on sait pas en fait pourquoi elle est là. »* (VER-3). Les seules annonces officielles se limitaient donc aux informations télévisées et aux systèmes de météo indiquant un risque d'inondation par fortes pluies, sans pour autant préciser l'ampleur potentielle de ces inondations. Par conséquent, de nombreuses personnes interrogées ont été prises au dépourvu par la rapidité et l'intensité de la montée des eaux, alors qu'elles n'y étaient pas préparées. Cette situation a créé de l'incompréhension pour les sinistré.es et un sentiment d'abandon pour celles et ceux qui ont été piégés par les eaux, sans recevoir d'assistance. *« Comment est-ce possible de laisser aller jusque-là ? Comment ont-ils pu croire que ça n'allait pas mal se passer ? Comment est-ce qu'on a pu croire qu'en relâchant autant, ça n'allait pas être... Je vous dis, la vague, c'était quelque chose. »* (PEP-2).

Directement après les inondations, les relations avec les autorités n'ont pas ou très peu été prises en considération car chaque victime avait ses propres problèmes à régler, jugés plus importants. Pour les personnes lésées ou exclues des aides financières pour la remise en état de leurs biens, le ressentiment envers l'État, les assurances et tout autre type de services ayant pour but de venir en aide aux personnes sinistrées s'est toutefois rapidement développée compte tenu de l'injustice subie ou vécue. Ainsi, à plus long terme, de nombreuses émotions négatives telles que la frustration, la trahison, le manque de confiance, la haine et la rancœur se sont développés à l'égard des autorités, mais plus largement des politiques. *« Restez là où vous êtes. Vous avez-vous-mêmes choisi d'être des enclûs. Pas parce que vous m'avez pas aidé, parce que vous avez promis que vous alliez le faire et que vous l'avez pas fait. Moi si tu ne me dis rien, que tu*

me promets rien, tu me sollicites pas, notre équation n'existe pas en fait. Mais si tu fanfaronnes à faire des plateaux télé sur les aides que tu promets (...) J'attends toujours que l'acte suive la parole en fait moi. » (VER-3). Les promesses partagées concernant l'aide aux victimes, notamment pour celles et ceux qui n'étaient pas couvert.es, lorsqu'elles n'étaient pas tenues, ont amplifié ces sentiments.

De nombreuses personnes s'estiment cependant satisfaites de la gestion après-inondations par le gouvernement. Même si tout n'a pas été parfaitement coordonné et qu'il a fallu du temps avant que les opérations entreprises par les autorités se déroulent efficacement, certain.es sinistré.es reconnaissent les efforts fournis en termes de soutien aux victimes. « *Mais est-ce qu'on peut vraiment dire que les autorités étaient armées pour faire face à ça ? Non. Ils l'étaient pas. Ils avaient peut-être certaines clés, mais pas à cette ampleur-là.* » (ESN-1). Toutefois, en termes de réparation des infrastructures publiques endommagées, beaucoup déplorent la lenteur des travaux et le manque d'aménagements de substitution, ce qui a eu des conséquences négatives en termes d'accessibilité et de sécurité. « *Les barrières nadar vont et viennent au gré du vent parce que rien n'est sécurisé, rien n'est fixé. (...) Ici, ça te donne de la visibilité sur le deuxième pont là-bas plus loin, qui est dans le même état que celui-ci, donc impraticable pour les voitures et pas d'éclairage. Donc, tout l'hiver, les gamins sont passés sur les deux ponts sans trop de sécurité, sans trop de lumière.* » (Témoignage du film *Après la pluie*, 2024). « *J'ai bien aimé la phrase de monsieur Di Rupo la première fois qu'il est venu avec ses bottes pour faire croire qu'il venait nous soutenir et qui a dit 'Dans deux ans, tout est remis en état'. Ça fait déjà trois ans.* » (PEP-3). Le manque de présence et d'engagement des personnalités politiques sur le terrain a également été ressenti négativement par les sinistré.es. Même si certain.es politicien.nes se sont rendu.es sur place, leur présence a souvent été perçue comme motivée par des objectifs médiatiques, visant à d'abord améliorer leur image en vue des élections de 2024, plutôt qu'à réellement venir en aide aux victimes des inondations. « *On devait se débrouiller, maintenant on avait les moyens financiers pour le faire. (...) Le seul aspect vraiment négatif, c'est je vais dire, la proximité du monde politique. Là, ça a vraiment été zéro.* » (CHA-1).

5.3.2. Les plans de réaménagement du territoire

En ce qui concerne la question de la postvention, présentée par Hamelin (2022) comme étant source de frustration pour les sinistré.es en raison du caractère tardif de ce type d'intervention,

elle ne semble pas faire l'objet de revendications citoyennes problématiques puisque beaucoup semblent peu informés par ces enjeux. Néanmoins, des doutes, mais aussi de la rancœur, se manifestent parfois dans les discours des personnes intéressées ou concernées par les nouveaux plans d'aménagement du territoire mis en place par les communes.

Afin d'apporter un peu plus de contexte, chaque commune ou province dispose d'un plan général d'urgence et d'intervention en plus du plan d'urgence national. Ces plans d'urgence ont été mis à jour après les inondations de juillet 2021 et les communes touchées par cette catastrophe naturelle ont dû mettre en place de nouveaux dispositifs de postvention pour faire face à de potentielles futures inondations (UVCW, 2023). Avant la mise à jour de ces plans d'urgence en cas d'inondations, des consultations publiques et accessibles aux citoyen.nes ont été menées afin d'élaborer des rapports plus approfondis en termes de gestion des risques (Stratec, 2022). Par la suite, ces nouveaux plans d'urgence ont été présentés aux citoyen.nes lors de séances d'information libres qui se déroulent encore aujourd'hui (ESN-1). D'autres données concernant la reconstruction durable des communes ont également été rendues publiques (SPW, 2022). Cependant, malgré ces efforts pour informer et sensibiliser la population, il semble qu'une partie des citoyen.nes reste mal informée quant à la mise en place ou à l'efficacité des mesures prises. En effet, seules deux des personnes interrogées lors des entretiens ont entendu parler des séances d'information concernant les nouveaux plans d'urgence établis. L'une d'entre elle est d'ailleurs apparue sceptique quant aux explications fournies lors de ces séances. « *On est allés à une réunion, mais c'est du n'importe quoi parce qu'ils nous disent, si ça arrive, il faut sortir de chez soi, mettre la voiture sur hauteur. Mais on s'est regardés, on s'est dit 'ça va servir à quoi ?'. Mettre sa voiture sur hauteur, je ne sais pas si on pense à ça à ce moment-là. On pense plutôt à sauver soi que la voiture* ». (VER-2).

En ce qui concerne les mesures plus larges prises par les communes après les inondations, les perceptions varient parmi les entretiens lors desquels ce sujet a été mentionné : certain.es estiment que rien n'a été fait, tandis que d'autres reconnaissent les efforts des communes pour mettre en place de nouveaux aménagements et procédés d'alertes, tel que le dispositif Be-Alert⁹ (Be-Alert, s. d.). « *Ils ont mis aussi maintenant le plan d'alerte communale, le plan d'alerte crues, donc tu renseignes ton numéro et tu reçois des SMS, ce qui n'existait en tout cas à ma*

⁹ Be-Alert est un système d'alerte et d'information, mis en place par les autorités belges, qui permet de prévenir rapidement par sms, e-mail ou appel, la population en cas de situation d'urgence.

connaissance pas avant. Donc ils ont quand même tiré des leçons au niveau local, mais voilà.» (ESN-2). Néanmoins, la majorité des personnes interrogées ne semblent pas cerner, quand elles en ont connaissance, le but et/ou l'ampleur des décisions qui ont été prises par leur commune. *« La seule prévention qu'ils font, c'est maintenant, ils détruisent les maisons pour faire des grands parcs. Ils vont agrandir la Vesdre, ça oui, c'est de la prévention pour au cas-où, on ne sait jamais y'aurait encore un bouton coincé au barrage. »* (PEP-3). Les enjeux et les décisions des communes en ce qui concerne le réaménagement résilient et durable de leur territoire restent donc flous, ou apparaissent inutiles pour de nombreux.ses sinistré.es. *« J'ai juste vu qu'ils se sont amusés à jouer dans des cours d'eau pendant quelques mois après, à déplacer des cailloux. Si tu veux, mais c'est de l'argent dépensé pour que dalle. »* (VER-3).

Il est toutefois important de préciser que certain.es citoyen.nes sont, quant à elleux, très bien informé.es sur les plans de réaménagement du territoire ainsi que sur les enjeux de la reconstruction en matière de justice sociale et climatique. Cette sensibilisation a été notamment facilitée par les séances d'information et de discussions citoyennes organisées par l'équipe responsable du master plan pour la Vallée de la Vesdre commandité par Paola Viganò et l'ULiège. Bien que ce groupe d'expert.es ait été mandaté à l'initiative de la Région Wallonne, il dénonce le manque de réponses et d'actions de la part des responsables politiques, qui reportent constamment leurs décisions. En ce qui concerne les citoyen.nes, iels ont déploré le manque d'informations fournies par les autorités et accusent ces dernières de prendre des décisions sans tenir les victimes des inondations informées, alors qu'elles le souhaiteraient (Noirfalisce & Parotte, 2024). Ces plaintes concernent notamment la classification des zones à risque établie par la Région wallonne sur base de la carte des zones soumises à l'aléa d'inondation en Wallonie. Cette classification a conduit à une décision de rachat par les communes des parcelles les plus à risque pour leur démolition, alors même que certaines personnes habitant les zones concernées avaient déjà reconstruit leur maison (Noirfalisce & Parotte, 2024 ; SPW, 2021). *« On sait même pas, au niveau politique, ce qu'ils vont décider. Est-ce qu'ils vont exproprier les gens ? Est-ce qu'ils vont, vous voyez ? Il n'y a rien qui a été dit. On s'est retrouvés hors de notre maison pendant presque un an. (...) On a reconstruit notre maison complètement, on va nous dire du jour au lendemain 'oh bah non écoutez, vous ne pouvez plus habiter là'. C'est ça la réalité pour l'instant. »* (Témoignage du film *Après la pluie*, 2024). Cette situation a engendré des tensions envers les autorités, suscitant des sentiments d'impuissance, d'injustice, de désarroi, et à nouveau, un manque de confiance et une rancœur grandissante parmi les citoyen.es concerné.es à l'égard des politiques belges. *« Oui, il y a eu*

énormément de tensions pour certaines personnes, dont les personnes où les maisons vont être écrasées ou sont déjà écrasées. (...) Ils avaient déjà tout perdu, et puis après faut encore qu'on leur détruise leur maison. (...) Et puis le montant, parce qu'au début, la commune ne donnait pas grand-chose pour leurs maisons, et comment est-ce qu'ils se relogent après ? (...) Donc oui, ça a créé pas mal de tensions pour ces personnes-là vis-à-vis de la commune, ce que je peux comprendre. Moi on m'aurait dit je dois abattre mon commerce, je suis pas sûre que je l'aurais bien pris ». (PEP-3).

5.3.3. La gestion des barrages

Cependant, c'est surtout la gestion des barrages d'Eupen et de la Gileppe avant-crise qui a été pointée du doigt par les personnes rencontrées, attribuant plus ou moins fortement l'ampleur de ces inondations à une erreur humaine. En effet, lors des entretiens, le sujet des barrages a presque systématiquement été mentionné comme une des causes de la gravité des inondations. *« Je dis pas 'c'est' le barrage. En fait, il faut savoir que l'histoire de l'eau, des inondations, il y en aurait eu. (...) On aurait dû connaître des inondations à 15-20cm. Ce qui se passe, c'est qu'en amont, il y a rien qui a été géré. Rien. Si, les barrages privés ont géré ça à la perfection. Les barrages gérés par l'État, catastrophe. » (PEP-4).*

Plus précisément, les barrages d'Eupen et de la Gileppe, qui servent de réserves d'eau potable pour la région, sont deux infrastructures publiques sous la gestion de la Région wallonne. À l'instar des autres barrages privés de la région, ils ont joué un rôle crucial dans la gestion des eaux de pluie lors des inondations de juillet 2021. En raison des prévisions de débordement réalisées durant l'occurrence de l'inondation, il a été décidé, le 14 juillet, de délester l'eau de ces barrages, malgré la connaissance des impacts en termes d'inondations que cela pouvait engendrer en aval. Cette décision, prise conjointement par le centre régional de crise et les directions des barrages et des voies hydrauliques, visait à prévenir des conséquences plus dramatiques causées en cas de débordement non contrôlé, puisqu'une quantité d'eau bien plus importante aurait alors été libérée (Wéry & Dussart, 2021). Il est également important de préciser qu'en raison de prévisions météorologiques trop peu stables et des importantes capacités de rétention d'eau des barrages quelques jours avant les inondations, le délestage progressif des eaux n'a pas été effectué. Cependant, à partir du 14 juillet, les événements se sont précipités et les barrages se sont remplis à une vitesse inédite. Selon les autorités, la gestion des barrages a toutefois été menée conformément aux procédures. De plus, étant donné le rôle de

ces barrages en termes d’approvisionnement en eau potable, délester l’eau avant les inondations sur base de prévisions météorologiques peu fiables aurait pu poser d’autres problèmes en cas de potentielle sécheresse. Il était donc difficile de prévoir et de prévenir le délestage des eaux de ces barrages (Belga, 2021). Ainsi, selon les informations officielles disponibles, l’ampleur des inondations résulte d’un ensemble de facteurs combinés, et non de la seule gestion des barrages, d’autant plus que plusieurs affluents de la Vesdre avaient déjà débordé avant que les eaux des barrages ne soient relâchées (cf : 3.2. Le schéma stratégique du bassin versant de la Vesdre, p25). A l’heure actuelle, une enquête judiciaire est toujours en cours et a pour but d’évaluer si l’ampleur des inondations aurait pu être limitée par une meilleure gestion des barrages. La responsabilité collective est pour le moment favorisée par la commission d’enquête parlementaire réalisée en parallèle (Noirfalisse & Parotte, 2024 ; Prophète et al., 2022).

Malgré ces données, les avis concernant la gestion des barrages divergent encore aujourd’hui. Pendant que certain.es estiment que la situation n’aurait pas pu être mieux gérée, beaucoup de victimes considèrent que ce sont les barrages qui sont la cause de l’inondation de leur habitation. En effet, les vagues subies de manière très soudaine, et ayant entraîné une montée très rapide de l’eau dans les logements qui n’étaient pas encore touchés, coïncident avec les heures de délestage des barrages d’après les témoignages. « *Dites, moi la hauteur que j’ai ici, jamais j’aurais dû avoir de l’eau. Par rapport à la Hoëgne et par rapport à la Vesdre, je suis trop loin, trop haut. Jamais j’aurais dû avoir de l’eau. Si le barrage n’avait pas lâché, j’aurais pas eu une goutte dans le café, dans les caves oui, mais j’en n’aurais pas eu dans le café. (...) C’est la grosse vague. (...) J’ai eu l’eau ici à 2h30 quand ils ont lâché le barrage. Quand il y a eu la première grosse vague, l’eau est rentrée.* » (PEP-3).

Sur les huit entretiens durant lesquels le sujet des barrages a été abordé, deux sinistré.es estiment que les barrages ont forcément eu un impact négatif sur l’ampleur des événements, sans pour autant considérer qu’ils en sont la seule cause. Iels considèrent également que les informations fournies par l’État n’ont pas été suffisantes pour comprendre la cause des inondations. « *Je pense que c’est un ensemble de circonstances, c’est pas forcément que le barrage. Je n’en sais rien, ça n’a pas été très clair donc on ne sait toujours pas. Si, il y a sûrement eu une petite, une grosse erreur humaine, mais pas que ça je pense. C’est un tout.* » (TRO-1). Les six autres personnes sont cependant convaincues que l’ampleur des inondations a été causée par le délestage des barrages. « *C’est une très mauvaise gestion du barrage. S’ils avaient lâché le barrage dès le lundi au lieu d’attendre la dernière limite qu’ils ne pouvaient pas dépasser (...),*

s'ils avaient lâché au fur et à mesure. Des inondations, on les aurait eues, l'eau serait sortie, on aurait eu de l'eau dans nos caves parce qu'il avait tellement plu et pendant tellement de jours, on n'aurait pas pu les éviter. Mais on n'aurait jamais eu de l'eau au rez-de-chaussée. L'eau au rez-de-chaussée est arrivée à 6h30 du matin. Elle a pris un mètre sur quoi, sur 1h. Pour moi, les trois mètres, ils sont arrivés à cause du barrage. » (CHA-1). Ces circonstances ont amplifié la colère des personnes affectées tout en développant ou renforçant le manque de confiance envers les autorités, puisque beaucoup estiment que le gouvernement a manqué de transparence en ce qui concerne la situation des barrages.

En outre, certaines personnes sont persuadées que les autorités ont nié leur responsabilité dans la mauvaise gestion des inondations pour des raisons économiques, car ils ne pouvaient financièrement pas assumer la réparation de tels dégâts. *« Je pense ça résume un petit peu parfois un manque de compétitivité et d'obligations de résultats dans le secteur public. Parce que c'est plus facile de laisser les compagnies payer. (...) Et le problème, imaginez si l'État aujourd'hui reconnaît sa responsabilité dans l'histoire des barrages. Toutes les compagnies d'assurance vont se retourner contre eux. Des milliards d'euros. C'est plus facile de faire payer une compagnie d'assurance des milliards d'euros que de dire l'État va le prendre en charge parce qu'on est responsable. À un moment, c'est une sacrée décision à prendre. (...) Donc on a préféré faire payer les grosses compagnies d'assurance, qui ont payé, et l'État intervenait pour une partie et encore. L'accord de paiement n'est pas respecté réellement par rapport à l'État. Donc ça aussi, c'est des promesses de politiciens. (...) Je pense que la responsabilité de l'État, elle y est, en fait je n'y mets aucun doute. (...) Ça n'a jamais été assumé parce que financièrement, ça ne peut pas, ça ne peut pas être dit en fait. Et si c'est dit, c'est la cata. »* (PEP-4).

Pour certain.es sinistré.es interrogé.es, cette situation a été perçue comme un point de rupture, car iels se sont sentis trompé.es par le gouvernement après les inondations. *« Les zones qui sont inondées tout le temps, elles vont continuer à être inondées tout le temps. (...) Le niveau de gravité, c'est uniquement les barrages. (...) Mais la Belgique, elle connaît ces genres de cas de figure. (...) On vient pas d'arriver sur terre en fait. Des fois, on nous tient des propos comme si ça faisait dix ans qu'on habitait la planète. »* (VER-3). Les instances politiques sont donc parfois méprisées par celles et ceux qui estiment que leurs biens n'auraient jamais dû être si sévèrement touchés par les inondations. D'une certaine manière, les dégâts engendrés, causes de la colère des sinistré.es, sont imputés au gouvernement, perçu comme le responsable indirect

de leurs pertes. « *Tant que les politiciens ne comprendront pas qu'on en a marre de leurs magouilles et que le peuple, il est là. Moi jusqu'à ma mort, j'aurai de la rancœur contre tous ces gens-là, c'est sûr. (...) Moi je n'ai plus aucune confiance en la justice et en la politique. Leurs priorités sont ailleurs. (...) C'était déjà présents avant les inondations, maintenant c'est encore pire. Ça ne fait que s'accroître.* » (PEP-3). Plus largement, la confiance dans le système politique belge s'est donc érodée pour plusieurs sinistré.es, laissant place à la rancœur. « *C'est des gens en colère, qui sont en colère contre le système, qui sont en colère contre la gestion des barrages, qui sont en colère contre l'état, qui sont en colère contre la vie. La vie qui leur a pris leurs souvenirs en fait.* » (PEP-4).

5.3.4. Les conflits avec les autres acteurs

Cependant, la colère des sinistré.es ne se concentre pas exclusivement sur le gouvernement. De nombreuses personnes critiquent également les lacunes des compagnies d'assurances, accusées de ne pas tenir leurs engagements et perçues comme insensibles à leurs client.es par celles et ceux qui ont reçu une indemnisation insuffisante. D'autres estiment également que les assurances n'ont pas fourni suffisamment d'informations pour aider leurs assuré.es, ce qui a pu exacerber les sentiments d'abandon face à la crise. « *Mais bon, la Région wallonne a quand même mis la main au portefeuille pour supplier les assurances qui ne faisaient pas face, et ça, on peut aussi se poser la question. Parce que moi je suis désolée, quand il s'agit de recevoir les primes des assurés, pourquoi est-ce que c'est les services publics qui doivent supplier parce que les assurances sont dans la panade ? (...) C'est quand même des privés, ils prennent un risque calculé. (...) Donc, ça moi, personnellement, ça me choque. (...) Moi je pense que le minimum de considération et de respect à avoir par rapport à son assuré, qui quand même leur permet de vivre et de bouffer, je suis désolée, c'est quand même de leur donner l'information. (...) Et puis alors de se poser en pauvre petit martyr de manière plus globale par rapport au pouvoir public, voilà. Moi je trouve que c'est vouloir le beurre, l'argent du beurre et le sourire de la crémière, et ça, c'est un peu too much.* » (ESN-1).

Plus largement, la colère et la détresse ont été exacerbées lorsque les sinistré.es ont vécu des injustices, que ce soit au niveau des aides financières ou des abus subis par d'autres entités, comme la malhonnêteté de certains entrepreneurs et la hausse des prix de leurs devis, le manque de clémence de certain.es propriétaires pour leurs locataires sinistré.es, l'absence de compréhension de certain.es employeurs, etc. « *Depuis mars 2022, après l'arnaque du premier*

entrepreneur, celui que nous avons retrouvé nous a abandonné aussi. On a dû vraiment se débrouiller par nous-mêmes, ça nous a vraiment usés. » (Témoignage du film *Après la pluie*, 2024).

5.3.5. Les relations entre citoyen.nes

En termes de relations de voisinage entre habitant.es de même quartier, la situation s'est avérée le plus souvent positive à court terme pour les sinistré.es, puisque l'entraide conséquente a permis de rapprocher des individus qui ne se côtoyaient pas forcément avant. *« Ce que j'ai trouvé extraordinaire à cette époque-là, enfin à ce moment-là, c'est la solidarité qu'il y a eu entre tous les voisins, des gens avec qui on n'avait jamais parlé, qui étaient limite presque des amis je vais dire. C'est des choses qui ne s'oublient pas. »* (Témoignage du film *Après la pluie*, 2024). Dans les quartiers où l'entraide était initialement présente, les liens se sont consolidés ou sont demeurés inchangés, même à long terme. De plus, pour plusieurs personnes rencontrées, les relations, parfois initialement mauvaises, se sont fortement améliorées après les inondations.

À plus long terme cependant, ces liens de proximité forts se sont estompés pour celles et ceux qui n'ont pas continué à se côtoyer. Une des personnes rencontrées déplore d'ailleurs le retour aux anciennes habitudes dans son quartier, où l'entraide a cédé à nouveau la place à l'individualisme une fois les problèmes résolus. *« Pendant les inondations et l'après-inondation, il y a eu beaucoup d'entraide (...) Franchement pour ça, ça a été vraiment magnifique et ça a fait des rencontres avec des gens qui sont toujours en contact. Ça, ça a été très bien. Mais l'après vraiment quand tout a commencé à reprendre, cette entraide entre voisins, bah à la limite ils se disent même plus bonjour. Les gens sont encore plus, déjà après le covid, les gens ont changé, mais alors après les inondations quand toute la vie a un peu recommencé, ils sont redevenus individualistes, égoïstes, pas grincheux mais ils sont aigris. C'est chacun pour soi. »* (PEP-3).

Contrairement aux résultats indiqués dans la thèse de Fujiki, aucun différend entre voisinages concernant l'ancienneté ou l'arrivée de nouvelles.aux résident.es n'a été relevé lors des entretiens. Toutefois, des propos stigmatisants à l'égard de personnes racisées ont émergé lors d'un entretien, en ce qui concerne des perceptions d'injustice dans la répartition équitable des ressources offertes après les inondations. Il est toutefois difficile sur base de ce seul entretien d'affirmer que l'aspect racial a pu causer des différends entre les citoyen.nes.

Lorsque des tensions se sont fait le plus souvent ressentir, c'est une nouvelle fois à cause des abus et des injustices vécues entre les sinistré.es. En effet, comme abordé plus tôt, les nombreux vols ont créé un sentiment d'insécurité et de paranoïa pour les habitant.es des quartiers touchés. Néanmoins, ce climat de crainte a renforcé la confiance et l'entraide entre voisinages puisque chacun.e veillait sur les autres. *« Il y a eu beaucoup de vol, (...) c'est minable mais bon, voilà. (...) On faisait quand même attention parce qu'on savait qu'il y en avait certains qui... et on ne dormait pas là non plus. Que mes voisins, eux, étaient là. (...) On avait entre guillemets une caméra de surveillance qui surveillait un peu. »* (ANG-1).

Les abus, quant à eux, ont été fréquemment mentionnés lors des entretiens. Bien qu'ils ne semblent avoir concerné qu'une minorité de personnes, ils ont créé certaines tensions entre les sinistré.es. Plusieurs participant.es ont en effet signalé un manque d'honnêteté et de politesse de la part de plusieurs bénéficiaires des dons et de l'aide gratuite. En outre, certain.es personnes dont les habitations n'avaient pas été touchées par les inondations semblent également avoir parfois profité des dons alors qu'ils en avaient moins besoin que les sinistré.es. *« Maintenant, y'a eu beaucoup de profiteurs. Énormément de profiteurs. (...) Y'en a beaucoup qui n'ont pas été inondés parce qu'ils habitaient au 1er, au 2e ou au 3e et qu'ils aillent chercher des repas, je peux comprendre, parce qu'il y avait plus de gaz, plus d'électricité, je peux comprendre. Mais qu'ils prennent trois micro-ondes, qu'ils prennent ceci, des vêtements, des plaids, alors qu'ils n'avaient rien perdu. Ou des gens qui venaient d'Ensival alors qu'il y avait des points à Ensival, qui venaient chercher des sacs entiers. Ils venaient à deux, ils remplissaient les bagnoles, c'est honteux. »* (PEP-3). Une nouvelle fois, les sentiments d'injustice ont pu se faire sentir chez les sinistré.es. *« Ce qui s'est passé, c'est qu'il y a des gens qui n'osaient pas aller de peur de faire la charité alors qu'ils étaient vraiment dans le caca on va dire, ils n'avaient plus rien. Que d'autres n'avaient rien perdu, ils n'étaient franchement pas gênés d'y aller et de réclamer ceci cela. Les gens ont une petite mentalité. »* (PEP-3).

Les inondations ont également attisé la curiosité de nombreuses personnes venues d'autres régions pour observer la réalité des dégâts engendrés par l'eau. Cette curiosité a été mal perçue par de nombreuses victimes, en particulier lorsque ces visiteur.ses n'étaient pas là pour apporter leur aide. *« L'aide elle a été fantastique, mais les curieux n'en parlons pas. Dès le lendemain on avait des voitures qui s'arrêtaient devant chez nous pour faire des photos. Pas pour*

demander vous avez besoin d'un coup de main pour frotter ? Nenni. Des curieux c'était inimaginable ». (PEP-2).

Malgré les abus et les autres aspects négatifs mentionnés ci-dessus, qui sont des conséquences inhérentes à toute crise, la solidarité immense qui a émergé après les inondations reste le souvenir prédominant à long terme pour les sinistré.es. Près de trois ans après les événements, plusieurs témoignages indiquent que, bien que la solidarité se soit atténuée au fil du temps, une vision globalement plus positive entre les individus s'est développée. En effet, en dépit de l'individualisme croissant, la crise de juillet 2021 a démontré à la population belge que les individus étaient prêt.es à se soutenir en cas de catastrophe. *« C'était à la fois difficile, mais d'un autre côté, des gens qui venaient de loin pour venir nous aider, nous soutenir. Des fois, c'était des petites choses, mais ils venaient, ils faisaient des centaines de km tous les jours. (...) C'est que tu peux encore d'une certaine manière faire confiance aux gens aujourd'hui en 2024 malgré l'individualisme et la mentalité générale des gens. Ça c'est important, ça n'a pas de prix parce que ce n'est pas quantifiable. Et si les gens sont solidaires, ils ne sont pas obligés de l'être. Quand t'es dans le caca jusqu'au nez, tu penses à toi et force est de constater qu'il y a des gens oui, ils ne pensent qu'à eux, (...) mais tu peux aussi trouver dans cette adversité, des belles choses. Et ici, moi j'ai vu plus de belles choses que de choses très moches. »* (ESN-1).

6. Discussion

Les résultats obtenus au travers de cette recherche démontrent dans un premier temps que les impacts psychologiques des inondations demeurent présents dans la vie quotidienne de nombreuses victimes. Bien que les sentiments négatifs, les syndromes post-traumatiques et les troubles dépressifs des personnes touchées tendent à s'estomper avec le temps, les inondations constituent un événement qui marquera durablement les esprits de tous.tes les sinistré.es. Il est cependant notable que, bien qu'elles aient profondément marqué les victimes, ces inondations n'ont pas eu le même effet sur les perceptions des personnes non concernées par ces événements. Par exemple, lors de la projection du film "Après la pluie" à Bruxelles le 19 juin dernier, de nombreux.ses spectateur.ices se sont montré.es non seulement choqué.es mais aussi surpris.es par l'ampleur des dégâts des inondations, car n'ayant pas été directement confronté.es aux événements, iels n'avaient tout simplement pas réalisé leur gravité. Les témoignages des personnes rencontrées rapportent également ce manque de conscience (et de conscientisation) à long terme des inondations de juillet 2021 auprès de la population qui n'a pas été touchée. Cela met en évidence qu'avec le temps, au-delà des graves conséquences de ces inondations, la mémoire collective globale s'est estompée, ce qui révèle un problème de diffusion de l'information de la part des autorités en termes de prévention.

Cette situation est préoccupante, car elle montre que de futures inondations, pouvant potentiellement toucher de nouvelles zones en Belgique, ne sont pas suffisamment prises au sérieux sur le plan individuel, malgré l'expérience des inondations de 2021. En dépit des initiatives entreprises par l'État et d'autres acteurs en ce qui concerne la postvention et la reconstruction durable des territoires touchés, la sensibilisation de la population sur les risques et les impacts des inondations futures ne semble pas faire l'objet de mesures suffisantes, ou du moins, efficaces.

Toutefois, ce manque de conscience de la population peut être corrélé à la perte de confiance et d'engagement de nombreux.ses citoyen.nes envers les autorités politiques comme cela a pu être observé. Ces dernières sont pourtant les mieux placées pour assurer la transmission des informations relatives aux futures catastrophes naturelles, puisque la sphère scientifique, bien que compétente et avertissant de ces enjeux depuis longtemps, n'est pas directement en contact avec le grand public et fait face à des barrières de diffusion. Cette perte de confiance envers les

autorités, principalement liée à la gestion des barrages et au manque d'aides pour les personnes lésées, apparaît comme un des impacts politiques majeurs des inondations à long terme.

Sur le plan socio-économique, ce mémoire met en évidence que la crise de juillet 2021 est un évènement qui, à long terme, ne semble pas avoir engendré d'impacts sociaux négatifs conséquents pour la partie de l'échantillon qui était suffisamment assurée et dont l'aisance financière a permis de faire face aux dommages subis. Toutefois, il met en exergue que les conditions de vie de plusieurs victimes dont le statut socio-économique, déjà faible initialement, se sont dégradées à la suite de tels évènements. Ces personnes représentent une minorité de la population étudiée, néanmoins, il n'est pas aisé de quantifier le nombre réel de personnes concernées par cette dégradation des conditions de vie en dehors de l'échantillon, en raison de la difficulté pour les identifier et les catégoriser.

Par ailleurs, selon les témoignages, il semble que les individus *les plus précaires* aient tout de même reçu un soutien accru de la part de l'État, mais la limite pour être qualifié de la sorte est toutefois fine, ce qui a conduit à négliger de nombreuses personnes défavorisées qui n'ont pas été incluses dans cette catégorie de population. Cette situation soulève des questions sur la proportion de personnes négligées ou exclues des systèmes d'aide, ainsi que sur les critères d'éligibilité à ces aides, car la précarité d'un individu ne peut pas être correctement évaluée sur base de paramètres stricts. Pour ces raisons, il est évident que la vulnérabilité sociale s'est aggravée, notamment pour les personnes défavorisées.

Ces types d'impacts psychologiques, politiques et socio-économiques constituent les éléments les plus pertinents de cette recherche. Il est toutefois crucial de souligner que ces impacts sont interreliés et systémiques, chaque effet dans un domaine ayant été influencé par ceux dans un autre. Pour illustrer, l'aspect psychologique est étroitement lié à l'aspect politique puisque le manque de présence des autorités sur le terrain a engendré des sentiments de colère et d'abandon chez les citoyen.nes touché.es, ce qui, en retour, a affecté la confiance de ces personnes envers les politiques. Sur le plan socio-économique, l'absence de soutien financier pour certain.es de la part du gouvernement a eu des répercussions significatives, augmentant la vulnérabilité sociale des personnes qui n'ont pas été aidées, un enjeu pourtant au cœur de la sphère politique. Enfin, la dégradation des conditions de vie des sinistré.es a également eu des conséquences négatives sur leur santé mentale, et une santé mentale dégradée a, dans une moindre mesure,

affecté la capacité de certaines de ces personnes à maintenir un revenu stable au sein de leur foyer.

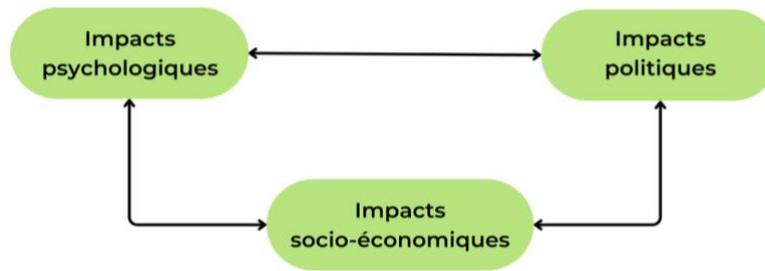


Figure 8: Schéma simplifié des interactions entre impacts sociaux

Afin de mieux comprendre la réalité à long terme des impacts des inondations de 2021 présentés dans la phase de résultats de ce mémoire, ces connexions doivent être considérées ensemble pour mieux appréhender leur émergence et leur évolution.

Plus largement, les résultats et l'analyse de cette recherche démontrent que l'étude prospective de Fujiki (2017) est une base très pertinente pour mettre en évidence les impacts sociaux d'une inondation a posteriori. Sa thèse englobe une variété de contextes différents et prend en compte des disparités existantes, ce qui explique la légère variabilité de certains impacts entre sa thèse et ce mémoire. Par exemple, cette recherche n'a pas démontré la même évolution en termes de relations interpersonnelles, notamment en ce qui concerne les conflits socio-ethniques entre citoyens. Cela peut s'expliquer par l'extrême solidarité qui a émergé à la suite des inondations de 2021, ou potentiellement par une faible hétérogénéité raciale à laquelle les personnes interrogées étaient confrontées. Surtout, cela démontre qu'un nombre trop faible d'entretiens ne permet pas de parvenir à des conclusions catégoriques.

L'analyse post-crise de Fujiki apparaît donc être une base solide pour mieux comprendre le cas rétrospectif de la Vallée de la Vesdre, mais elle met aussi en évidence les biais de cette recherche en termes de richesse et de régularité des données. En effet, la faible quantité de témoignages explique ce manque d'universalité, car cette étude ne met en lumière que l'expérience vécue par onze sinistrés. Néanmoins, ce mémoire ne prétendait pas fournir des données généralisables, mais visait plutôt à mettre en avant le discours et la perception de quelques individus touchés afin de comprendre leur expérience à long terme. En conséquence, une étude de plus grande envergure serait plus pertinente pour agréger les résultats obtenus à l'ensemble de la population des sinistrés de juillet 2021 et ainsi, faire naître une vision plus globale de ces inondations.

7. Conclusion et perspectives

En analysant les impacts des inondations de 2021 dans la vallée de la Vesdre, cette étude approfondit la complexité des expériences vécues par les sinistré.es. En complément à la revue de littérature réalisée, elle met également en lumière l'évolution des dimensions physiologiques, psychologiques, socio-économiques et politiques au sein de la population étudiée, une conjoncture inhérente à toute catastrophe naturelle. L'analyse révèle de nombreuses similitudes dans les témoignages des sinistré.es rencontré.es, tout en soulignant, conformément à la thèse de Fujiki (2017), que les impacts vécus et observés varient selon les contextes, qu'ils soient individuels, politiques, socio-économiques ou encore territoriaux. D'une part, ces conséquences demeurent étroitement imbriquées et articulées entre elles, ce qui signifie que pour faire face aux impacts sociaux des inondations, il est nécessaire de les aborder de manière holistique plutôt que de tenter de les résoudre isolément. D'autre part, cette recherche met en évidence l'importance des contextes locaux et de la diversité des vécus individuels dans l'analyse des impacts post-catastrophes. Malgré les similarités observées dans les discours, la richesse des témoignages recueillis démontre que chaque sinistré.e réagit et s'adapte différemment, en fonction de sa situation personnelle et de l'aide perçue. Cette situation souligne donc également la nécessité d'approches plus inclusives et personnalisées de la part de l'État dans la gestion d'après-crise pour les individus.

Face aux évènements de 2021, le gouvernement a établi de nombreuses mesures pour renforcer la résilience des zones touchées compte tenu des enjeux climatiques. Toutefois, l'aspect social apparaît être moins considéré dans ces décisions. Or, allier les questions environnementales et sociales s'avère être une approche efficace pour renforcer à la fois la résilience des communes tout en réduisant la vulnérabilité sociale de leurs habitant.es. Pour ce faire, il est essentiel d'intégrer pleinement ces enjeux dans le débat politique et de sensibiliser et impliquer davantage la population aux risques de futures inondations, afin de mieux comprendre ses besoins et ses doléances, mais également pour la conscientiser à la réalité environnementale actuelle. Parallèlement, il est nécessaire de restaurer la confiance des sinistré.es, ayant jugé inadéquate la gestion des inondations passées, vis-à-vis des politiques belges. Cela dans le but de favoriser l'engagement citoyen et de promouvoir une participation active des individus dans les processus décisionnels, afin d'aboutir à des plans d'action plus inclusifs des minorités sociales et des enjeux environnementaux.

Ce mémoire a mis en lumière de nouvelles perspectives pour élaborer un modèle de résilience actualisé, apte à répondre efficacement aux dégâts environnementaux et sociaux à venir, au vu des prédictions qui affirment que de nouvelles inondations similaires à 2021 sont envisageables. En effet, les sociétés doivent aujourd’hui apprendre à vivre avec le changement climatique, tout comme les sinistré.es de l’inondation étudiée doivent apprendre à vivre avec la rivière de la Vesdre. Pour cela, il faut régler les problèmes à la racine, comprendre les impacts et les risques, afin que de nouvelles solutions puissent voir le jour ; l’objectif étant d’éviter la mise en place de mesures palliatives qui ne seraient efficaces qu’à court et moyen termes.

Par ailleurs, ces solutions doivent être examinées dans le contexte de l’Anthropocène, caractérisée par sa fréquence et son intensité accrues en termes de catastrophes naturelles, et qui se distingue de la précédente ère de l’Holocène en raison de son imprévisibilité climatique croissante. Cette perte de contrôle et l’instabilité des conditions climatiques remettent en question la fiabilité des modèles de prévision, qui ne sont plus suffisamment adaptés à l’ère actuelle. Par ailleurs, l’absence de maîtrise qui découle de cette imprévisibilité ne résonne avec aucun modèle sociétal dominant de nos jours, ce qui interroge leur pérennité à très long terme. Il est donc crucial de développer des approches en phase avec les nouvelles réalités climatiques, mais surtout de renforcer la sensibilisation des populations aux risques environnementaux, puisque les observations de cette recherche démontrent que les individus ne sont pas suffisamment conscientisés. L’étude et le développement de nouveaux paradigmes sont donc essentiels pour une résilience plus efficace et inclusive de toutes les parties concernées.

En outre, le cas de la Vallée de la Vesdre n’est pas isolé, puisque de nombreuses régions aux contextes similaires sont touchées par des inondations ou d’autres événements climatiques de grande ampleur. Le réchauffement climatique amplifie ces événements et toute la Belgique devient, au fil des années, sujette à ces risques, d’autant plus que le taux d’urbanisation du pays est élevé. Ainsi, prendre des décisions uniquement sur base du cas de la Vallée de la Vesdre n’est pas suffisant pour le long terme. Il est important de garder des traces des inondations de juillet 2021 et d’en tirer parti pour les événements à venir qui auront un impact à plus large échelle, mais surtout de prendre en considération l’aspect systémique des inondations car elles concernent des enjeux à la fois sociaux, politiques, économiques, démographiques, etc, qui touchent l’ensemble du pays.

Ainsi, pour inciter les autorités belges à intégrer ces enjeux dans leurs décisions politiques à l'échelle gouvernementale, de nouvelles stratégies doivent être développées. Les résultats de ce mémoire offrent à la fois des données cruciales pour les instances étatiques et les communes toujours impactées par les inondations, mais ouvrent également la voie à des pistes de réflexion supplémentaires pour concevoir des politiques publiques inclusives et durables, capables de répondre aux futures crises climatiques. Ce travail soulève toutefois de nouvelles questions à approfondir pour parvenir au développement de ces pistes de réflexion. Ainsi, comment, sur la base des impacts sociaux des inondations de juillet 2021, allier justice sociale et climatique ? Comment encourager les autorités à intégrer ces enjeux dans leurs décisions politiques ? Comment adapter ces décisions aux réalités climatiques actuelles ? Et comment mieux gérer les ressources en eau et leur utilisation ? Ce sont des questions cruciales pour orienter les recherches et les actions politiques à venir, et pour offrir une meilleure réponse aux catastrophes climatiques futures.

8. Bibliographie

Articles & ouvrages scientifiques

- Bonnemains, J. (2009). Les déchets post catastrophe. *Anticiper pour mieux gérer. TSM*, 3, 60-69.
- Beraud, H. (2013). *Initier la résilience du service de gestion des déchets aux catastrophes naturelles: le cas des territoires urbains et de l'inondation* (Doctoral dissertation, Université Paris-Est).
- De Meersman, I. (2022). Les besoins des communes de la vallée de la Vesdre vis-à-vis de la mise en œuvre des recommandations émises par la commission d'enquête wallonne suite aux inondations extrêmes de juillet 2021. *Signature*, 7, 08.
- Djanaraliev, L. (2022). Travail de fin d'études/Projet de fin d'études: La vulnérabilité résidentielle face au risque d'inondation: comment les habitants adaptent-ils leur logement en phase de crise?.
- Devillet, G. (2016). Rapport de recherche: Diagnostic socio-économique de la Vallée de la Vesdre. SEGEFA ULg.
- Dos Santos, P.P. & Tavares, A.O. (2015). Basin Flood Risk Management: A Territorial Data-Driven Approach to Support Decision-Making. *Water*, 7, 480-502. <https://doi.org/10.3390/w7020480>
- Fujiki, K. (2017). Etude prospective des impacts sociaux d'une inondation majeure en région Ile-de-France. Disparités socio-spatiales dans la prise en charge des populations franciliennes en situation de crise et post-crise: une analyse cartographiée et quantifiée des besoins des ménages, de l'évacuation à la reconstruction (Doctoral dissertation, Université de Lyon (Université Jean Moulin Lyon 3)).
- Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Éditions Nathan.
- Koungbanane, D., Lemou, F., Djangbedja, M., & Totin, H. S. V. (2023). Impacts socio-économiques et environnementaux des risques d'inondation dans le bassin versant de l'Oti au Togo (Afrique de l'Ouest). *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*.
- Langumier, J. & Revet, S. (2011). Une ethnographie des catastrophes est-elle possible ? Coulées de boue et inondations au Venezuela et en France. *Cahiers d'anthropologie sociale*, 7, 77-90. <https://doi.org/10.3917/cas.007.0077>
- Hamelin, M. (2022). Quel regard porter sur le travail social à l'ère des changements climatiques?: le cas des inondations (2017-2019) au Québec. <https://doi.org/1866/26606>
- Hubert, G., & Ledoux, B. (1999). *Le Coût du risque...: l'évaluation des impacts socio-économiques des inondations* (p. 240). Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.
- Le Berre, M. (1992). « Territoires ». *Encyclopédie de Géographie*. Paris : Economica, p. 620-621.
- Maltais, D., Robichaud, S., & Simard, A. (2000). Redéfinition de l'habitat et santé mentale des sinistrés suite à une inondation. *Santé mentale au Québec*, 25(1), 74-94.

- Moine, A. (2006). Le territoire comme un système complexe : un concept opératoire pour l'aménagement et la géographie. *L'Espace géographique*, 35, 115-132. <https://doi.org/10.3917/eg.352.0115>
- Paulette, K. (2022). *REX Impacts des inondations 2010-2021* (Doctoral dissertation, Université Paris Diderot).
- Rentschler, J., & Salhab, M. (2020). People in harm's way: Flood exposure and poverty in 189 countries. World Bank Group.
- Rufat, S. (2017). Comment analyser la vulnérabilité aux inondations ? Approches quantitatives, qualitatives, francophones et anglophones. *Annales de géographie*, 715, 287-312. <https://doi.org/10.3917/ag.715.0287>
- Teller, J. (2021). Consultation des citoyens affectés par les inondations de juillet 2021.
- Viganò, P., Teller, J., Archambeau, P., Barcelloni Corte, M., Bianchet, B., Cifende, C., Contor, J., Courard, L., Deenmahomed, K., Delrez, L., Denis, A., Dodion, H., Douinot, A., Eme, A., Fallon, C., Gariglio, S., Hubert, J., Jacquemin, J., Lamberts, M., ... Thiry, A. (2023). *Schéma stratégique multidisciplinaire du bassin versant de la Vesdre*.
- Zahran, S., Brody, S. D., Peacock, W. G., Vedlitz, A., & Grover, H. (2008). Social vulnerability and the natural and built environment: a model of flood casualties in Texas. *Disasters*, 32(4), 537-560.

Rapports & statistiques

- Cour des comptes européenne. (2018). Rapport spécial n°25. Directive sur les inondations: des progrès ont été réalisés dans l'évaluation des risques, mais la planification et la mise en œuvre demandent à être améliorées. [En ligne] <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/floods-directive-25-2018/fr/>
- Delestre, S. (2023). Nombre de victimes de catastrophes naturelles par type dans le monde 2021. Statista. [en ligne] <https://fr.statista.com/statistiques/659874/nombre-victimescatastrophes-naturelles-par-continent-et-type/#:~:text=En%202021%2C%20le%20nombre%20de,de%20terre%20et%20les%20temp%C3%AAtes>
- GIEC. (2021). Résumé à l'intention des décideurs politiques. Dans : *Changement climatique 2021 : les bases des sciences physiques. Contribution du Groupe de travail I au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat* [Masson-Delmotte, V., P. Zhai, A. Pirani, SL Connors, C. Péan, S. Berger, N. Caud, Y. Chen, L. Goldfarb, MI Gomis, M. Huang, K. Leitzell, E. Lonnoy, JBR Matthews, TK Maycock, T. Waterfield, O. Yelekçi, R. Yu et B. Zhou (éd.)]. Dans la presse.
- IPCC. (2001). Chapter 7 : Physical Climate Processes and Feedbacks. TAR Climate Change 2001: The Scientific Basis.
- IPCC (2014). Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change
- IPCC. (2014). WGII AR5 Glossary.
- ONEM. (2022). L'ONEM en 2021. Volume 2 : Indicateurs du marché du travail et évolution des allocations. [En ligne]

https://www.onem.be/index.php/file/cc73d96153bbd5448a56f19d925d05b1379c7f21/0d5f72164d85395101ab41e54b7596447b316b98/ra_2021_2.pdf

- Parlement wallon (2022) Rapport de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie. http://nautilus.parlement-wal-lon.be/Archives/2021_2022/RAPPORT/894_1.pdf
- Stratec. (2022). Plans de gestion des risques d'inondations 2022-2027. Déclaration environnementale. [En ligne] https://wallex.wallonie.be/files/medias/10/Annexe2_2023010196.pdf
- SPW. (2022). Place à la reconstruction durable. Wallonie - Inondations - Reconstruction : Journal n°3 (numérique). Ediwall. [En ligne] <https://ediwall.wallonie.be/wallonie-inondations-reconstruction-journal-ndeg3-numerique-099625>
- Swiss Re Group. (2024). Natural catastrophes in focus: Floods. [En ligne] <https://www.swissre.com/risk-knowledge/mitigating-climate-risk/floods.html>.

Articles de journaux

- Belga. (2021). Les barrages pouvaient-ils limiter davantage les dégâts des intempéries ? "Les bonnes décisions ont été prises dans des conditions de travail inédites". La Libre. [En ligne] <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2021/10/01/les-barrages-pouvaient-ils-limiter-davantage-les-degats-des-intemperies-les-bonnes-decisions-ont-ete-prises-dans-des-conditions-de-travail-inedites-4BD3W7J5P5BB3MU4ZEWYTA7OLQ/>
- Carton, A. (2022). Inondations de juillet 2021 en Belgique : le résumé des événements heure par heure (ligne du temps). [En ligne] <https://www.rtbf.be/article/inondations-de-juillet-2021-en-belgique-le-resume-des-evenements-heure-par-heure-ligne-du-temps-11026612>
- Danjou, C. (2021). Inondations: la double peine pour des centaines de sinistrés non assurés [En ligne] <https://www.lesoir.be/389167/article/2021-08-12/inondations-la-double-peine-pour-des-centaines-de-sinistres-non-assures>
- Deffet, E. (2023). Lors des inondations de 2021 en Wallonie, les plus pauvres étaient les plus exposés. Le Soir. [En ligne] <https://www.lesoir.be/523521/article/2023-07-04/lors-des-inondations-de-2021-en-wallonie-les-plus-pauvres-etaient-les-plus>
- Dupont, K. (2023). Inondations de 2021: pourquoi les femmes et les personnes âgées sont-elles surreprésentées parmi les victimes?. Moustique. [En ligne] <https://www.moustique.be/actu/belgique/2023/07/13/inondations-de-2021-pourquoi-les-femmes-et-les-personnes-agees-sont-surrepresentees-parmi-les-victimes-265987>
- Heureux, P. & Poncelet, A. (2023). Inondations 2021 : qui sont les victimes ? Pour la première fois, une étude montre la surreprésentation de femmes et de personnes âgées. [En ligne] <https://www.rtbf.be/article/inondations-2021-qui-sont-les-victimes-pour-la-premiere-fois-une-etude-montre-la-surrepresentation-de-femmes-et-de-personnes-agees-11227119>
- L'invité de Déclic. (2022). Inondations : quelles séquelles psychologiques subsistent ? La Première. RTBP Actu. [En ligne] <https://www.rtbf.be/article/inondations-quelles-séquelles-psychologiques-subsistent-11030775>

- Noirfalisse, Q. (2023). Redessiner la vallée, Bassin de la Vesdre. Médor. [En ligne] <https://medor.coop/magazines/medor-n30-hiver-2023-2024/reenchanter-la-vallee-urbanisme-inondations-verviers-vesdre/?full=1>
- Prophète, S., Kinet, T. & Harvie, M. (2022). Inondations: voici où en est l'enquête judiciaire et les conclusions de la commission parlementaire. RTL Info. [En ligne] <https://www.rtl.be/actu/inondations-voici-ou-en-est-lenquete-judiciaire-et-les-conclusions-de-la/2022-07-14/article/484585>
- RTL Info. (2024). Des inondations frappent le pays: revivez le direct ces dernières 24h. [En ligne] <https://www.rtl.be/actu/regions/liege/des-inondations-frappent-le-pays-revivez-le-direct-ces-dernieres-24h/2024-05-18/article/670072>
- Wéry, A. & Dussart, C. (2021). Heure par heure, ce qui s'est passé lors des inondations en Wallonie en juillet 2021. L'avenir.net. [En ligne] <https://grand-angle.lavenir.net/heure-par-heure-ce-qui-sest-passe-lors-des-inondations-en-wallonie/>
- Wolwerts, A. (2021). Inondations: les assurés seront bien indemnisés à 100%, quid pour les non-assurés?. [En ligne] <https://www.lavenir.net/actu/societe/2021/08/13/inondations-les-assures-seront-bien-indemnis-es-a-100-quid-pour-les-non-assures-OOIDNFAZVJG47KTOFPVCSET4JE/>

Sites internet

- Be Alert. (s. d.) Qu'est-ce que Be-Alert ?. [En ligne] <https://www.be-alert.be/fr/quest-ce-que-be-alert>
- Centre de crise nationale. (2021). Inondations: prenez soin de vous et des autres. [En ligne] <https://centredecrise.be/fr/newsroom/inondations-prenez-soin-de-vous-et-des-autres>
- CGSLB. (s. d.). Chômage temporaire. [En ligne] [https://www.cgslb.be/fr/chomage-temporaire#:~:text=En%20cas%20de%20ch%C3%B4mage%20temporaire%20pour%20cause%20de%20force%20majeure,01%2F05%2F2024\).](https://www.cgslb.be/fr/chomage-temporaire#:~:text=En%20cas%20de%20ch%C3%B4mage%20temporaire%20pour%20cause%20de%20force%20majeure,01%2F05%2F2024).)
- Contrat de Rivière Vesdre. (s. d.). Le bassin de la Vesdre en quelques chiffres. [En ligne] <https://www.crvsudre.be/territoire/le-bassin-de-la-vesdre>
- Di Rupo, E. (2022). Inondations de juillet 2021 : Bilan et perspectives. Wallonie.be [En ligne] <https://dirupo.wallonie.be/home/presse--actualites/communiques-de-presse1/presses/inondations-de-juillet-2021--bilan-et-perspectives.html>
- European Climate and Health Observatory. (s.d.). Les inondations. [En ligne] <https://climate-adapt.eea.europa.eu/fr/observatory/evidence/health-effects/flooding/flooding#:~:text=Selon%20le%20JRC%2C%20172%20000,et%20al.%2C%202020>
- Inami. (2021). Inondations : une équipe mobile oriente les victimes vers un soutien psychologique approprié et remboursé. [En ligne] <https://www.inami.fgov.be/fr/actualites/inondations-une-equipe-mobile-oriente-les-victimes-vers-un-soutien-psychologique-appropriee-et-rembourse>
- Inserm. (2020). Troubles du stress post-traumatique Quand un souvenir stressant altère les mécanismes de mémorisation. [En ligne] <https://www.inserm.fr/dossier/troubles-stress-post-traumatique/>
- La Vallée de la Vesdre. (2022). Présentation du diagnostic Verviers, le 21 juin 2022. [En ligne] <https://vallee-vesdre.be/contexte-general/>

- Moerman, J. (2022). Adaptation au changement climatique : comment se préparer ?. Ecoconso. [En ligne] https://www.ecoconso.be/fr/content/adaptation-au-changement-climatique-comment-se-preparer#_Toc95857392
- ONEM. (2022). Conditions climatiques exceptionnelles (inondations) - Règles spécifiques en matière de chômage. [En ligne] <https://www.onem.be/actualites/2022/03/21/conditions-climatiques-exceptionnelles-inondations-regles-specifiques-en-matiere-de-chomage>
- Service public de Wallonie. (2016). 26 MAI 2016. - Décret relatif à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles publiques (1). [En ligne] https://www.ejustice.just.fgov.be/cgi/article_body.pl?language=fr&caller=summary&pub_date=16-10-17&numac=2016205146
- UCLouvain. (2023). Inondations : éviter de répéter la tragédie de 2021. [En ligne] <https://uclouvain.be/fr/decouvrir/actualites/inondations-eviter-de-repeter-la-tragedie-de-2021.html>
- Union des villes et communes de Wallonie (UCVW). (2023). La planification d'urgence. [En ligne] <https://www.uvcw.be/police/focus/art-2292>
- Van Speybroeck, B. & Wiels, P. (2023). Actualisation relative aux inondations de juillet 2021. Assuralia. [En ligne] <https://press.assuralia.be/actualisation-relative-aux-inondations-de-juillet-2021>
- Wallonie. (2021). [Inondations] Liste et catégorisation des communes reconnues comme calamités naturelles. [En ligne] <https://www.wallonie.be/fr/actualites/inondations-2021-communes-wallonnes-reconnues-comme-calamites-naturelles>
- Wallonie. (2021). Inondations. Quelles démarches ? Quelles aides ? Que faire en priorité ? À qui m'adresser pour trouver du soutien ?. [En ligne] <https://interieur.wallonie.be/sites/default/files/2021-08/brochure%20calamites.pdf>
- Wallonie. (2023). Inondations – Reconstruction. [En ligne] <https://www.wallonie.be/fr/inondations>
- Wallonie Service Public (SPW). (s. d.). Dommages indemnisables. [En ligne] <https://interieur.wallonie.be/index.php/calamites/autres-calamites/personne-physique-morale/dommages-indemnisables>
- Wallonie Service Public (SPW). (2021). Cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation en Wallonie (en vigueur). [En ligne] <https://geoapps.wallonie.be/Cigale/Public/#VIEWER=ALEA#BBOX=247056.2153933998,267376.25603348104,116560.92539096932,128764.85604883064>

Podcasts & films

- Transfert. (2024). Montée des eaux, montée d'angoisse. Ep 304. Slate Podcasts. [En ligne] <https://www.slate.fr/audio/transfert/montee-eaux-angoisse-304>
- Noirfalisse, Q. & Parotte, J. (2024). Documentaire : Après la pluie. Dancing Dog Production, Les Films de la Passerelle & Amerigo Park.

9. Annexes

9.1. Chiffres des dossiers introduits auprès du Fonds des Calamités

Type demandeur	Nbre total de dossiers	Nbre de décisions positives	Nbre de décisions négatives	Nbre de dossiers en cours	Pourcentage de traitement
Dossiers citoyens	6.607	4.138	2.457	12	99,82%
Dossiers professionnels (indépendants et entreprises)	776	297	299	180	76,80%
Dossiers agricoles	304	229	36	39	87,17%
Dossiers forestiers	21	1	20	0	100,00%
Dossiers "domaine public" (dommages aux biens du domaine public des provinces, communes, intercommunales, RCA, etc.)	150	113	3	34	77,33%
Somme	7.858	4.778	2.815	265	96,63%

« Les dossiers introduits par des citoyens pour leurs biens personnels (bâtiment, contenu, véhicule) sont presque totalement traités. Les quelques dossiers restants concernent des demandes introduites/complétées tardivement ou introduites à titre conservatoire (en attente de l'issue du litige qui oppose le sinistré à sa compagnie d'assurance) ou introduites par une personne qui, dans l'intervalle, est décédée (recherche des héritiers, etc.).

Les dossiers professionnels concernent les demandes introduites par des indépendants ou des entreprises pour leurs biens professionnels. Ces dossiers font l'objet d'une co-gestion avec Wallonie Entreprendre. Pour certains de ces dossiers, Wallonie Entreprendre doit également valider un business plan. Ces modalités ont pour effet d'augmenter légèrement le délai de traitement de ces dossiers.

Les dossiers « domaine public » concernent les demandes introduites par certaines personnes morales de droit public (province, CPAS, RCA, intercommunales, etc.) pour les biens relevant du domaine public (voiries, ponts, bâtiments communaux, monuments, etc.). Les dossiers qui restent à traiter dans ce cadre concernent les communes les plus sinistrées par les inondations. L'importance et la complexité de ces dossiers justifient les délais supplémentaires nécessaires à leur traitement. » (S. Denis, communication personnelle, 27 juin 2024).

9.2. Tract distribué pour la composition de l'échantillon

UCLouvain

Mémoire de recherche

RECHERCHE DE PARTICIPANT.ES POUR ENTRETIEN

Pour la réalisation de mon mémoire qui porte sur les impacts sociaux des inondations de juillet 2021 dans la Vallée de la Vesdre, je suis à la recherche de personnes ayant vécu ces événements et qui seraient disposées à partager leur expérience lors d'un entretien sur le sujet.

L'objectif de ce travail est de mettre en lumière les conséquences à long terme des inondations sur la condition de vie des personnes sinistrées par ces événements.

Pour cela, je suis à la recherche d'une quinzaine de personnes qui conviennent au critères suivants :

- Avoir résidé dans la commune de Verviers, Pepinster, Limbourg, Chaudfontaine ou Trooz au moment des inondations (14 au 16 juillet 2021).
- Avoir eu le rez-de-chaussée (ou cave aménagée et habitable) de votre logement submergé par les eaux.
- Être au courant des démarches administratives mises en place dans votre foyer pour faire face aux dégâts causés (assurance, banque, fonds des calamités, etc.).

Si vous avez déménagé entre temps, cela ne constitue pas un obstacle pour participer à l'entretien. De plus, si vous ne viviez pas dans l'une des cinq communes citées au moment des faits mais que vous pensez que votre témoignage pourrait être bénéfique pour la recherche, mon mémoire peut être étendu aux 23 autres communes de la Vallée de la Vesdre (et Esneux).

La durée de l'entretien est adaptable mais dure généralement 1h. De plus, toutes les informations issues de cet entretien seront traitées de manière confidentielle et les données récoltées seront anonymisées.

Si vous entrez dans les critères de ma recherche, votre participation aiderait grandement à enrichir mon travail et à mieux comprendre les conséquences sociales de ces inondations.

Si vous êtes intéressé.e à contribuer à ce mémoire ou si vous connaissez quelqu'un qui correspond à mes critères, n'hésitez pas à me contacter par email (rania.rezgui20@gmail.com) ou par sms au 0471575509 pour recevoir de plus amples informations.

Je vous remercie sincèrement pour votre considération et votre éventuelle participation à cette étude.

Rania Rezgui
Étudiante en Master 2 en Sciences de la Population et du Développement

24 Avril 2024

9.3. Guide d'entretien semi-directif utilisé pour la recherche

<u>Thématique investiguée/question que je me pose</u>	<u>Question centrale à poser</u>	<u>Question de relances (silence ou fin)</u>
Question centrale	Question de lancement	Reformulation éventuelle
Thématique 1 : Bilan de la catastrophe	Comment se sont déroulées les inondations de juillet 2021 pour vous et votre famille ? Quels ont été les dégâts de ces inondations sur vous/votre ménage et vos conditions de vie ?	<ul style="list-style-type: none"> - Étiez-vous présent au moment des faits ? - Qui vivait avec vous ? Vivent-ils encore avec vous ?
Thématique 2 : Condition socio-économique	Pouvez-vous décrire comment vous percevez l'évolution de votre situation depuis les inondations ?	<ul style="list-style-type: none"> - En termes d'emploi, que s'est-il passé à la suite des inondations ? (chômage/technique/perte de revenus/...) (avez-

	<p>En quoi pensez-vous que votre situation s'est améliorée ou détériorée depuis/à cause de cet événement ?</p>	<p>vous retrouvé de l'emploi ?)</p> <ul style="list-style-type: none"> - En termes de logement, avez-vous dû être relogé ? combien de temps ? Si pas, avez-vous dû aménager votre maison pour continuer à vivre dedans ? - Votre logement actuel est-il stable ? - Combien de temps avez-vous été privé d'eau/gaz/électricité, emploi/école, services, ... - Étiez-vous assuré au moment des faits ? - En termes de couverture d'assurance, dans quelle mesure êtes-vous satisfait de leur intervention et de l'indemnisation reçue ? - Avez-vous dû réduire la consommation de votre ménage pour subvenir aux coûts et dépenses des inondations ? (Est-ce toujours le cas aujourd'hui ?) - Financièrement, êtes-vous aujourd'hui parvenu à faire face aux dégâts causés ?
<p>Thématique 3 : Aspect psychologique</p>	<p>D'un point de vue psychologique, quelles répercussions avez-vous subies ?</p> <p>Quels-sont les sentiments qui vous submergent le plus encore aujourd'hui ? ceux qui vous affectent/apaisent le plus ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Quelle est la chose la plus importante que vous avez perdu ? Qu'est-ce qui était précieux à vos yeux ? - Avez-vous vécu des traumatismes ? - Comment décrire l'ampleur et la qualité du soutien social que vous avez ressenti à la suite des évènements ? - Quels ont été les différents types d'aide et d'assistance que vous avez reçus pour vous rétablir ? - Quelle a été votre expérience avec les services d'aide psycho-

		<p>médicale offerts par l'État ? Avez-vous fait des démarches pour solliciter leur aide dans ce domaine ? Avez/êtes-vous suivi psychologiquement à cause des inondations ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelles sont vos perceptions actuelles des inondations ? - Étiez-vous préparé à cette situation en termes de prévention ? - En termes de postvention, avez-vous reçu des informations ?
Thématique 4 : Conflits et impacts politiques	Comment décririez-vous vos relations avec votre voisinage et les autorités locales, que ce soit avant les inondations, immédiatement après ou jusqu'à aujourd'hui ?	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous partager vos expériences concernant d'éventuels différends survenus avec votre voisinage ou les autorités locales ? - Avez-vous ressenti des sentiments de rancœur, de colère, d'impuissance à cet égard ?
Thématique 5 : Conclusion	Comment décririez-vous votre qualité de vie actuelle ?	<ul style="list-style-type: none"> - Est-ce que les inondations ont joué un rôle dans votre condition actuelle ?
Thématique 6 : Relance	Souhaitez-vous ajouter quelque chose ?	<ul style="list-style-type: none"> - Désirez-vous parler d'un sujet qui n'a pas encore été abordé ? Revenir sur un point mentionné plus tôt ?

Ce mémoire explore les multiples impacts sociaux des inondations en se concentrant particulièrement sur les dimensions post-crise. Pour ce faire, l'analyse s'intéresse aux conséquences physiologiques, psychologiques, socio-économiques et politiques des inondations, afin de comprendre comment ces événements bouleversent les trajectoires de vie des individus et des communautés, et comment ils influencent les perceptions et les comportements à long terme.

Cette étude prend pour cadre la Vallée de la Vesdre, un territoire durement touché par les inondations de juillet 2021. La pertinence de ce terrain réside dans les enseignements qu'il peut offrir pour une gestion plus résiliente et adaptée des crises climatiques à venir. À travers une méthodologie basée sur des entretiens semi-directifs, l'objectif est de retracer le vécu des personnes sinistrées pour comprendre le développement et l'évolution des impacts actuels, ainsi que pour mieux saisir les défis et les opportunités qui se présentent actuellement dans la phase de reconstruction.

En abordant ces questions, ce mémoire vise à contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques post-inondations, afin de guider les politiques publiques et les initiatives locales vers une résilience et une gestion plus humaine et durable des catastrophes naturelles.

Mots-clés : Inondation, Vesdre, Post-crise, Impacts sociaux, Reconstruction.